ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE
---
*Session administrative de 2025*
---

Papeete, le 30 juillet 2025

N° **2025-8**/PV

# PROCÈS-VERBAL

Cinquième séance : jeudi 12 juin 2025 à 9 heures 33 minutes

PRÉSIDENCE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E


**OUVERTURE DE LA SÉANCE ..... 3**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ..... 5**

**SÉANCE DE QUESTIONS ORALES ..... 6**

- Question orale de Madame Béatrice Flores-Le Gayic relative à la situation des « Sans Domicile Fixe » en Maohi Nui ..... 6
- Question orale de Madame Tepuaraurii Teriitahi relative à la situation alarmante des SDF à Papeete : nuisances et insécurité ..... 10
- Question orale de Monsieur Édouard Fritch relative à "Qui pêche dans notre ZEE ?" ..... 13
- Question orale de Madame Odette Homai relative à la multiplication des tentatives de suicide en internat — Quelle réponse gouvernementale coordonnée ? ..... 17

**EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES ..... 21**

- Rapport n° 41-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Macédoine du Nord ..... 21
- Rapport n° 60-2025 relatif à un projet de délibération portant dispositions diverses en matière de ressources humaines au sein de la fonction publique de la Polynésie française ..... 26
- Rapport n° 153-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 de l'établissement public Office des postes et télécommunications ..... 34
- Rapport n° 154-2025 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2023 du groupe public Office des postes et télécommunications ..... 34
- Rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la politique de la taxe de développement local pour les exercices 2018 et suivants ..... 48
- Rapport n° 55-2025 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur un projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 ..... 63
- Rapport d'activité 2024 de la Commission de contrôle budgétaire et financier ..... 69

– Rapport nº 52-2025 relatif à une proposition de délibération relative à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information relatifs aux enjeux géostratégiques, environnementaux, économiques et financiers de la Polynésie française et de sa Zone économique exclusive..... 78

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS A L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ..... 99**

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE ..... 100**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE ..... 100**

*Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf*

*Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.*

oOo

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** *Bonjour à toutes et à tous à l'occasion de notre rencontre en cette nouvelle matinée. Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, recevez mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre ; aussi, Mesdames et Messieurs les parlementaires, recevez mes salutations et respects, vous qui vous êtes joints à nous. J'étends également mes salutations à tous ceux qui assistent à cette séance, les médias, ainsi qu'à ceux qui nous suivent par les moyens de transmission en direct. Il n'est pas impossible que, parmi ceux-ci, il y ait également quelques-uns de nos collègues qui sont absents pour s'être rendus à l'UNOC afin de discuter des enjeux de l'Océanie. Ainsi, à vous qui suivez le déroulement de notre séance ce matin, bien le bonjour.*

*Nous avons été convoqués ce matin par un courrier officiel datant du 28 mai dernier, et j'invite notre secrétaire général de faire l'appel des membres qui sont présents à notre séance ce matin.*

Vous avez été convoqués par lettre nº 934/2025/APF/SG du 28 mai 2025, et j'invite le secrétaire général de faire l'appel des représentants.

**M^me^ Jeanne Santini :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| M^me^ | Atger-Hoi | Teumere | présente |
| M^me^ | Boudouani-Chaumette | Teave | présente |
| M^me^ | Bourgeois-Tarahu | Frangélica | absente |
| M^me^ | Brown | Tahia | présente |
| M. | Buillard | Michel | présent |
| M^me^ | Butcher-Ferry | Yseult | présente |
| M. | Chailloux | Steve | présent |
| M. | Cowan | Mike | présent |
| M. | Flohr | Henri | absent |
| M. | Flores | Bruno | présent |
| M^me^ | Flores | Rachelle | présente |
| M^me^ | Flores-Le Gayic | Béatrice | présente |
| M^me^ | Frebault | Joëlle | absente |
| M. | Fritch | Édouard | présent |
| M^me^ | Garbutt-Harehoe | Thilda | présente |
| M. | Géros | Antony | présent |
| M^me^ | Haiti-Flosse | Pascale | arrivée en cours de séance |
| M. | Hamblin | Ueva | présent |
| M^me^ | Hauata Ah-Min | Maite | présente |
| M. | Hoiore | Tevaipaea | présent |
| M^me^ | Homai | Odette | présente |
| M^me^ | Iriti | Teura | arrivée en cours de séance |
| M. | Kautai | Benoit | absent |
| M^me^ | Kohumoetini | Marielle | absente |
| M^me^ | Kohumoetini-Rurua | Teremuura | absente |
| M. | Laurey | Nuihau | présent |
| M. | Le Caill | Heinui | présent |
| M. | Le Gayic | Tematai | absent |
| M. | Lissant | Simplicio | présent |
| M. | Loussan | Cliff | présent |
| M^me^ | Maamaatuaiahutapu | Maurea | présente |
| M. | Maono | Vincent | présent |
| M. | Maraeura | Tahuhu | présent |

| | | | |
|---|---|---|---|
| M^me | Morgant | Hinamoeura | absente |
| M^me | Niva | Pauline | présente |
| M^me | Pahio-Jennings | Patricia | présente |
| M^me | Puchon | Cathy | présente |
| M^me | Punua-Taae | Sonia | présente |
| M. | Riveta | Frédéric | arrivé en cours de séance |
| M. | Salmon | Allen | présent |
| M^me | Sanquer | Nicole | arrivée en cours de séance |
| M. | Shiro-Abe Peu | Edwin | présent |
| M. | Tapati | Tafai, Mitema | présent |
| M. | Teagai | Ernest | absent |
| M. | Temarii | Ah Ky | présent |
| M. | Temaru | Oscar, Manutahi | présent |
| M. | Teraiarue | Tevahiarii | absent |
| M. | Teremate | Ruben | présent |
| M^me | Teriitahi | Tepuaraurii | présente |
| M. | Terou | Pierre | absent |
| M. | Tetua | Félix, Hoa | présent |
| M^me | Tetuanui | Lana | absente |
| M^me | Tiatoa | Sylvana | présente |
| M. | Tong Sang | Gaston | présent |
| M^me | Tuahu | Vahinetua | présente |
| M^me | Vaianui | Jeanne | présente |
| M^me | Vanaa | Elise | présente |

Siègent au banc du gouvernement : Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Warren Dexter, Ronny Teriipaia et Nahema Temarii.

## PROCURATIONS

| RÉFÉRENCES | DE : | À : |
|---|---|---|
| N° 5733 – 8 h 42 | Marielle Kohumoetini | Maurea Maamaatuaiahutapu |
| N° 5734 – 8 h 42 | Ernest Teagai | Odette Homai |
| N° 5735 – 8 h 42 | Pierre Terou | Teumere Atger-Hoi |
| N° 5736 – 8 h 42 | Teremuura Kohumoetini-Rurua | Tevaipaea Hoiore |
| N° 5737 – 8 h 42 | Hinamoeura Morgant | Tahia Brown |
| N° 5738 – 8 h 42 | Frangélica Bourgeois-Tarahu | Elise Vanaa |
| N° 5739 – 8 h 42 | Tevahiarii Teraiarue | Edwin Shiro-Abe Peu |
| N° 5740 – 8 h 42 | Tematai Le Gayic | Félix, Hoa Tetua |
| N° 5741 – 8 h 42 | Rachelle Flores | Cliff Loussan |
| N° 5742 – 8 h 42 | Ueva Hamblin | Ah Ky Temarii |
| N° 5743 – 8 h 42 | Jeanne Vaianui | Ruben Teremate |
| N° 5744 – 8 h 42 | Oscar, Manutahi Temaru | Vincent Maono |
| N° 5745 – 8 h 52 | Joëlle Frebault | Sonia Punua-Taae |
| N° 5746 – 8 h 52 | Benoit Kautai | Cathy Puchon |
| N° 5747 – 9 h 13 | Nicole Sanquer | Teave Boudouani-Chaumette |
| N° 5750 – 9 h 20 | Pascale Haiti-Flosse | Simplicio Lissant |
| N° 5751 – 9 h 20 | Lana Tetuanui | Teura Iriti |
| N° 5752 – 9 h 20 | Henri Flohr | Yseult Butcher-Ferry |
| PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE : | | |
| N° 5753 – 13 h 42 | Michel Buillard | Pascale Haiti-Flosse |

| | | |
|---|---|---|
| N° 5754 – 13 h 42 | Tahuhu Maraeura | Simplicio Lissant |
| N° 5755 – 13 h 50 | Édouard Fritch | Tepuaraurii Teriitahi |
| N° 5756 – 15 h 00 | Gaston Tong Sang | Frédéric Riveta |
| N° 5757 – 15 h 48 | Michel Buillard | Tepuaraurii Teriitahi |
| N° 5758 – 15 h 48 | Pascale Haiti-Flosse | Édouard Fritch |
| N° 5759 – 16 h 04 | Yseult Butcher-Ferry | Pascale Haiti-Flosse |
| N° 5760 – 16 h 08 | Cliff Loussan | Rachelle Flores |
| N° 5761 – 16 h 08 | Henri Flohr | Nicole Sanquer |
| N° 5762 – 17 h 09 | Tafai, Mitema Tapati | Heinui Le Caill |
| N° 5763 – 17 h 31 | Henri Flohr | Édouard Fritch |
| N° 5764 – 18 h 55 | Édouard Fritch | Nuihau Laurey |

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Le président :** *Merci bien.*

*Nous constatons que le quorum est atteint, nous pouvons donc débuter notre séance.*

*J'invite Madame la secrétaire générale à donner lecture de l'ordre du jour qui a été dressé pour notre séance.*

**M^me^ Jeanne Santini :** Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

*I) Approbation de l'ordre du jour ;*

*II) Séance de questions orales ;*

*III) Examen des rapports, des projets s et d'une proposition de délibération, des avis, d'un projet de loi du pays et des rapports, de la Chambre territoriale des comptes, d'une mission d'information et de la Commission de contrôle budgétaire et financier pour l'année 2024 ;*

*IV) Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française ;*

*V) Examen de la correspondance ;*

*VI) Clôture de la séance.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Parmi les dossiers qu'il nous faut examiner ce matin, une requête nous est parvenue pour le retrait de deux dossiers. Pouvez-vous nous en dire plus ?*

**M^me^ Jeanne Santini :** Monsieur le président, nous avons reçu une demande de retrait du dossier n° 6 sur le projet de loi du pays relatif au stockage et à l'épandage des produits résiduaires organiques et le rapport de la mission d'information portant sur le mouillage des navires de plaisance dans les eaux intérieures de la Polynésie française.

**Le président :** *Bien, il est demandé de retirer les dossiers n^os^ 6 et 9. Si vous l'acceptez, j'acte le nouvel ordre du jour en retirant les deux dossiers en question.*

Je vais le dire en français. Je vous propose la modification de l'ordre du jour par rapport au retrait du rapport 51-2025 prévu au 6e point et du rapport 4625 SG prévu au 9e point. Donc, si vous êtes favorables, je mets aux voix la modification de l'ordre du jour en retirant ces deux points.

Je mets aux voix l'ordre du jour modifié. Est-ce que vous êtes d'accord ? À l'unanimité.

*Voilà, merci bien d'avoir voté en faveur de la modification de nos dossiers à examiner.*

## SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

**Le président :** *Pour la présente séance, une partie sera consacrée aux questions orales. Ce sont six questions orales qu'on a fait parvenir au secrétariat général de l'assemblée. Pour rappel, les représentants qui posent leurs questions orales disposent de trois minutes d'après le règlement intérieur, et vous, Mesdames et Messieurs les ministres, disposez de cinq minutes pour répondre. Aussi, le représentant ayant soumis sa question orale peut se faire remplacer s'il est absent.*

Il est 9 h 41.

*J'invite Madame Flores-Le Gayic à poser la première question orale.*

QUESTION ORALE DE MADAME BEATRICE FLORES-LE GAYIC RELATIVE A LA SITUATION DES « SANS DOMICILE FIXE » EN MAOHI NUI
(Lettre nº 5533 SG du 10/06/2025)

**Mme Béatrice Flores-Le Gayic :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*À toutes et à tous rassemblés, je vous présente mes salutations à l'occasion de notre rencontre en cette nouvelle matinée. Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers élus du peuple, bonjour. Mes salutations s'étendent aussi à nos collaborateurs. Enfin, au peuple qui nous suit actuellement, je ne vous souhaite qu'une chose : d'être enveloppé de l'amour tissé du Créateur.*

Je me permets de prendre la parole aujourd'hui pour relayer une interpellation qui m'a profondément touchée. J'ai assisté à la veillée d'un jeune homme sans domicile fixe, récemment décédé, et la famille m'a demandé de vive voix de saisir le gouvernement afin de trouver des réponses sur la situation douloureuse qu'elle a vécu tout au long du parcours d'un de ses membres malgré l'accompagnement et la présence constante de ses proches.

Cette situation douloureuse met en lumière une fois de plus la triste réalité que vivent les personnes sans abri.

La situation des SDF en *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* est un thème sensible qui ne mérite aucune. Nous savons que chaque gouvernement a fait, fait tout ce qui est convenable et réalisable dans notre contexte actuel pour les accompagner au mieux dans son parcours de vie et éventuellement sur sa réinsertion.

Je reconnais que beaucoup a été fait pour les personnes qui vivent dans la rue, SDF par obligation ou SDF par choix.

Malgré l'investissement et l'accompagnement de notre gouvernement et des associations, le constat est sans appel : « La communauté des SDF s'agrandit et s'organise au sein de la ville de Papeete, et s'étend dans les communes avoisinantes, voire dans nos îles, phénomène impensable en *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)* ».

Beaucoup d'argents ont été investis. Est-ce que les résultats sont à la hauteur des objectifs souhaités ?

Les statistiques nous démontrent que d'années en années, le nombre de SDF est en progression constante. Chiffres implacables qui nous dictent que, d'une part, l'urgence est dépassée et, d'autre part, que notre société est bien, bien malade !

Aussi, mon intervention, je ne ferai que relater une histoire parmi d'autres, une famille touchée par ce drame.

C'est l'histoire d'un jeune homme célibataire de 46 ans qui meurt d'un cancer des poumons. Une fin tragique brusque mais non exceptionnelle. On parle bien d'une fin brutale puisque, hospitalisé le lundi soir et décédé le mercredi soir, soit 48 heures après son hospitalisation.

Le diagnostic du médecin fut rude : « On ne peut rien faire car la tumeur est tellement mal placée qu'on ne peut ni pratiquer d'examens d'exploration ni même d'opérations chirurgicales. »

Connaissant le verdict, le jeune homme a demandé à sa famille proche qu'il voulait mourir dans la rue au lieu de rester dans son lit d'hôpital accroché à des perfusions car pour lui, c'était sa seule et unique maison.

Malgré l'amour de sa famille, le jeune homme a choisi la liberté de la rue en dépit des violences et de l'insécurité, et surtout, au dépit du regard de notre société, avec comme commentaire méprisant tel que : ils n'ont qu'à aller travailler !

Le décrochage familial du jeune homme a commencé par la séparation de ses parents — il n'avait que 6 ans. Puis des conflits au sein de ses familles recomposées, le jeune homme s'est marginalisé et l'appel de la rue fut la solution de repli pour lui et ce, depuis plus de 25 ans.

De nombreux sentiments accablent la famille du fait qu'un de ses membres soit dans la rue, honte pour certains d'entre eux, mais surtout l'impuissance car le jeune homme vient d'une famille honnête et respectable.

La famille était triste et démunie face à cette situation, mais compatissait et se détachait au fil des années d'une situation finalement acceptée par tous.

Les pouvoirs publics ont pris le relais. C'est l'association TUTELGER qui organise sa prise en charge dans les familles d'accueil.

Rien n'y fait, les contraintes, les règles, c'est beaucoup trop pour lui, mais il préfère la rue. À chaque visite, à chaque rencontre avec des membres de sa famille ou d'amis de sa famille, le jeune homme ne demande que le strict minimum : « Café, sucre, tabac, papier, briquet et soda s'il y en avait, sans plus et il repartait ».

Pour la famille, leur fils, frère et oncle, au final, a manqué de soins médicaux et d'un vrai programme de réinsertion dans notre société.

Aussi, ma question s'adresse à Madame la ministre en charge de la solidarité : Quelles solutions proposez-vous aux familles qui souhaitent récupérer « les personnes de rue » de leurs familles ? Et dans un deuxième temps, est-ce que l'accompagnement des personnes vulnérables par les associations ou sociétés qui gèrent les familles d'accueil répondent aux attentes des personnes placées sous leurs tutelles ?

*Merci. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien pour cette question.*

*Madame la ministre… Madame la vice-présidente.*

**M^me^ Minarii Galenon Taupua :** *Merci, Monsieur le président de l'assemblée.*

*Recevez mes chaleureuses salutations en ce jour. À toutes et à tous qui prêtez l'oreille, merci bien.*

Alors, Madame la représentante, *bonjour*. Merci pour votre interpellation, vous m'interrogez au sujet de la situation des personnes sans abri à l'échelle de *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*. Merci, vous mettez en exergue une situation particulière révélatrice de grandes difficultés éprouvées par les familles.

Chers membres honorables de notre assemblée, je me tiens devant vous aujourd'hui avec respect et humilité sur ce sujet et simplement vous dire oui, la dignité humaine, surtout celle que nous devons à chaque *Polynésien*, nos frères et sœurs sans domicile fixe que j'ai nommé « nos extraordinaires ».

À ce jour, en effet, ce sont près de 700 d'entre eux qui sont recensés à *Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française)*. Soyez assurée que cette situation dont nous héritons attire particulièrement l'attention de notre gouvernement et fait partie de nos préoccupations.

En effet, mon ministère soutient toute démarche de réintégration familiale dès lors que celle-ci respecte les droits, les choix et la dignité de l'individu.

L'accompagnement social assuré par mes services en lien, vous l'avez bien dit, Madame la représentante, avec les associations de terrain — et aujourd'hui, vous avez aussi les confessions religieuses qui nous soutiennent — intègre la médiation familiale et mobilise les travailleurs sociaux dans une logique de suivi individualisé. Des visites à domicile sont proposées afin d'évaluer la qualité de l'environnement familial. Dans un souci de stabilité et de sécurité, il est effectivement essentiel que ce cadre soit adapté au rétablissement et à la réinsertion progressive de la personne.

S'agissant des situations relevant de la sphère psychiatrique, des dispositifs comme celui de l'éducation thérapeutique du patient, sont mis en œuvre. Ces programmes associent l'équipe soignante et les aidants familiaux afin de soutenir une réintégration progressive dans un cadre structuré médicalement accompagné.

À cela, il importe de préciser que les associations et familles d'accueil jouent un rôle fondamental dans la prise en charge des personnes vulnérables, souvent en première ligne, pour leur offrir un cadre stable et un environnement sécurisé.

Toutefois, leur action aussi essentielle soit-elle ne suffit pas toujours à répondre pleinement aux attentes spécifiques des personnes placées sous tutelle. C'est pourquoi nous œuvrons à renforcer la coordination entre tous les acteurs concernés (services sociaux, tuteurs légaux, structures associatives) et dispositifs d'hébergement. L'objectif est de garantir un accompagnement global cohérent et individualisé qui respecte les droits, les besoins et les aspirations de chaque individu.

Madame, dans vos propos, la famille est constamment citée, et je vous en remercie. Dans cette perspective, mon ministère a mis en œuvre un dispositif structurant et innovant : les camps de famille qui ont débuté depuis début 2024 qui viennent renforcer notre réponse publique face à la précarité et aux sans-abris.

Penser des lieux de transition et de reconstruction, c'est permettre d'offrir un cadre sécurisé, temporaire et encadré, dans lequel les personnes sans domicile peuvent amorcer un retour vers une vie plus stable avec l'appui de leur proche lorsque cela est possible.

Ce dispositif repose sur un accompagnement pluridisciplinaire, individualisé, alliant soutien social, accès social, médiation familiale et accompagnement psychologique. Il permet de recréer du lien entre les individus et leur entourage, tout en respectant leur choix de vie et leur dignité.

Ces camps de famille n'ont pas vocation à se substituer aux familles, je le précise, mais à les soutenir, les sécuriser et les associer pleinement au processus de réinsertion de leur proche dans un environnement plus protecteur que la rue.

Mise en œuvre en partenariat avec la DSFE, les communes, les services du Pays, les associations de terrain et les confessions religieuses, ils constituent une réponse concrète et humaine à la marginalisation sociale.

Le 28 juin prochain — chers élus nobles de cette assemblée, je vous invite —, nous organisons en partenariat avec le collectif « Stop à la violence » un rassemblement « J'aime ma famille » qui réunira les familles d'accueil, les accueillants familiaux et les familles tierces dignes de confiance. Ces actions incarnent l'engagement de notre gouvernement à replacer un lien familial, la dignité, l'inclusion au cœur de la politique de solidarité qui s'appuie sur mon plan de dignité humaine et sur mon schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale que vous avez adopté au sein de cette noble assemblée.

Au-delà des dispositifs déjà mentionnés, je souhaite insister sur le fait que notre approche s'appuie sur une compréhension fine, socialisée et multi dimensionnelle de la marginalité. Nous avons tenu des journées d'études sur la marginalité sociale en décembre 2024 et il y a eu des préconisations, ce qui nous a permis de réunir chercheurs, professionnels, associations et institutions, pour établir un diagnostic partagé. Il est vrai, la précarité n'est pas une fatalité individuelle, mais sa conséquence de rupture multiple.

Ainsi, notre action se fonde sur des constats clairs : il y a un problème de santé mentale, c'est un préalable à toute démarche d'insertion. L'intervention hebdomadaire d'un psychiatre sur les lieux de vie — c'est ce que nous avons mis en place au niveau du gouvernement. Ce psychiatre intervient dans les associations Te Torea et Te Vai-été qui a permis de nous aider à passer d'une logique d'urgence à une logique de prévention, de suivi et de construction de parcours.

Les jeunes et les femmes sont de plus en plus représentés parmi les personnes à la rue. Entre 2021 et 2023, le nombre de jeunes de 18 à 24 ans vivant sans abri a triplé. Cela justifie le lancement de projets ciblés, comme Te Vai-ete, mais aussi l'urgence de développer des solutions d'urgence spécifique, transitoire et sécurisante.

Les troubles psychiatriques et les addictions — parce qu'il y a aussi les problèmes d'addiction — qui sont omniprésents et interdépendants, à savoir plus de 30 % des personnes sans abri présentent ces troubles, d'où l'importance des dispositifs de soins mobiles de travail de rue et des liens avec le SPIP pour faire respecter les obligations de soins de manière constructive.

Les freins à la sortie de rue sont multiples, Madame la représentante, et souvent invisibles : le lien affectif avec un animal, l'absence de papiers, la honte de demander de l'aide ou l'analphabétisme expliquent parfois le non recours aux dispositifs existants.

Aujourd'hui, je vous invite tous à réapprendre à faire société ensemble avec les plus éloignés, avec ces extraordinaires. Un travail interinstitutionnel est en cours visant à améliorer la fluidité des échanges, la lisibilité des parcours de prise en charge et l'efficacité des interventions.

Ce travail s'inscrit notamment dans le cadre des actions de terrain telles que la maraude organisée avec les services du Pays. Nous allons en tenir une le 19 juin prochain au parc Bougainville de Papeete. Cette action permettra de placer les services administratifs au plus proche des besoins exprimés par les personnes en situation de sans abri et de favoriser ainsi une prise en charge coordonnée avec les partenaires concernés.

Dans ce contexte, chers élus, je vous invite à faire avancer avec moi ces sujets chers à chacun et de vous dire que c'est ensemble que nous pouvons créer une société qui nous rassemble et qui nous ressemble. Donc évoluons dans le respect de la dignité humaine.

Je vous remercie de votre écoute. *Merci bien*.

**Le président :** *Bien, merci beaucoup.*

*J'invite Nuihau à poser sa question orale.*

**M. Nuihau Laurey :** Oui. Merci, Monsieur le président.

En l'absence du Président, je demande le retrait de ma question.

**Le président :** *Merci*.

*Je demande à Madame Tepuaraurii de présenter sa question.*

QUESTION ORALE DE MADAME TEPUARAURII TERIITAHI RELATIVE A LA SITUATION ALARMANTE DES SDF A PAPEETE : NUISANCES ET INSECURITE
(Lettre nº 5549 SG du 10/06/2025)

**M^me^ Tepuaraurii Teriitahi :** Bonjour, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, mes chers collègues, chers amis du public, chers internautes qui nous suivent, chers amis de la presse, *à toutes et à tous rassemblés en ce nouveau jour, mes salutations à l'occasion de notre rencontre.*

Ma question s'adresse à Madame la vice-présidente. Elle va pouvoir sembler peut-être être redondante par rapport à la question précédente, mais bon, je vais quand même la poser parce que j'imagine que Madame la vice-présidente a prévu déjà une réponse. Donc je vais vous la lire.

Depuis plusieurs mois, les commerçants, les usagers et les riverains du centre-ville de Papeete tirent la sonnette d'alarme. Ils dénoncent la présence de plus en plus nombreuse, envahissante et souvent inquiétante des personnes sans domicile fixe aux abords des commerces, des parkings, des places publiques et notamment autour de la cathédrale. Ce phénomène, qui s'amplifie jour après jour, génère non seulement des nuisances visibles et olfactives — déchets, urines, excréments —, mais aussi une insécurité croissante liée à des actes d'agression, parfois violents, dans lesquels certains SDF sont malheureusement trop souvent impliqués.

Aujourd'hui, force est de constater que les mesures mises en place sous votre autorité n'apportent aucune réponse concrète ni durable. Les fameuses « *tiny houses* » inhabitables de Mama'o inaugurées en grandes pompes apparaissent comme un affichage sans impact réel, tout comme les déclarations de bonnes intentions qui se succèdent dans les médias alors que dans la rue, la situation se dégrade chaque jour de plus en plus.

On assiste chaque soir, après que le dîner ait été servi au centre Te Vaiete Api, à un véritable mouvement de transhumance depuis Mama'o vers le centre-ville. Vos « *tiny houses* » ne suffisent pas à faire demeurer les SDF hors des rues. C'était hélas prévisible.

Le centre-ville de Papeete, cœur économique et touristique du Pays, devient un lieu d'errance, de marginalité extrême, parfois même de violence et de sévices, comme cela a récemment été le cas aux abords de la Cathédrale. Jadis ouverte à ces personnes vulnérables, celle-ci a dû en fermer ses portes.

Ce lieu symbolique est aujourd'hui le théâtre d'incivilités et de scènes indignes qui sont loin de nous échapper.

Madame la vice-présidente, votre ministère est censé incarner la solidarité. Mais où est-elle lorsque les dispositifs d'hébergement sont inadaptés, les moyens humains éclatés et votre cabinet ministériel en proie à une instabilité chronique ?

Votre ministère semble en décalage complet avec la réalité du terrain, pendant que le sentiment d'abandon, d'insécurité et d'exaspération grandit parmi la population.

Nous ne venons pas ici, Madame la ministre, avec pour seule préoccupation le sort des habitants de la capitale, des commerçants ou des touristes — bien que leur exaspération soit légitime. Nous sommes aussi profondément et sincèrement préoccupés par le sort de ces femmes et de ces hommes en détresse, comme vous l'avez dit vous-même, nos frères et sœurs de la rue, que votre ministère laisse aujourd'hui à l'abandon. Ce n'est pas une critique politicienne, c'est un cri d'alerte.

Notre groupe attaché à la dignité humaine et à l'ordre public, vous demande : quelles mesures concrètes, immédiates et efficaces entendez-vous prendre pour répondre à cette situation alarmante, qui nuit à l'image de notre capitale et met en danger aussi bien les personnes sans abri que les citoyens ? Allez-vous continuer à improviser, ou comptez-vous enfin vous saisir pleinement de vos responsabilités ?

*Merci*.

**Le président :** *Madame la vice-présidente, vous avez la parole.*

**M^me^ Minarii Galenon Taupua :** *Merci*, Madame la représentante, pour votre interpellation. Je vous remercie pour votre question qui me permet de revenir sur un sujet aussi visible que sensible, la situation des personnes sans domicile fixe à Papeete, nos extraordinaires. Merci du fond du cœur de vous préoccuper de la dignité humaine de nos frères et sœurs de la rue.

La situation en centre-ville marquée par des scènes d'errance, de trouble et une détresse humaine réelle peut peut-être ignorer, je le conçois. Elle interpelle notre sens des responsabilités et je veux le dire haut et fort : la dignité humaine est une préoccupation sociétale aujourd'hui.

Notre gouvernement, même si vous pensez qu'on essaye de mettre des actions comme ça au fil de l'eau. Je rappelle quand même que nous avons présenté un plan de dignité humaine avec un schéma d'organisation sociale et médico-sociale, que nous sommes en train de mettre en œuvre. Donc notre gouvernement mène une action sociale au plus près du terrain.

En septembre 2024, le Pays a signé une convention avec un psychiatre — je l'ai dit tantôt — pour une offre de soins psychiatriques de proximité pour les personnes à la rue. Aujourd'hui, plus de 900 actes médicaux ont été réalisés ces neuf derniers mois. Grâce à la présence régulière d'un psychiatre, nous sommes passés de la gestion de crise en urgence à un travail de prévention, suivi thérapeutique et de reconstruction psychique.

Ce suivi s'appuie sur un maillage partenarial avec la DSFE, la direction de la santé, les associations et même la justice. Des dispositifs de soins adaptés sont en place pour répondre au cas des troubles mentaux lourds (addictions et obligations de soins). Cette action, bien qu'invisible dans la rue, a permis de réduire, et non pas de faire disparaître, le recours aux urgences psychiatriques, aux hospitalisations, aux urgences policières, aux interventions policières.

Une stratégie d'insertion professionnelle innovante en interministérialité a été mise en place. C'est vrai que nous avons lancé le dispositif des *Tere Houses* à Mama'o. Mais, Madame la représentante, juste pour corriger, ce sont des hébergements temporaires pour nos sans-abri. Cependant, sachez que nous n'avons pas que des *Tere Houses* pour héberger nos sans-abris. Si vous avez des sans-abris qui veulent se diriger vers des logements, eh bien nous avons un centre d'hébergement de nuit et nous avons aussi des logements que nous mettons à disposition. Mais sachez que comme ce sont des sans-abris, ils ne veulent pas aller dans des domiciles fixes. C'est comme ça que ça se passe en réalité.

Alors, c'est vrai que les *Tere Houses* à Mama'o, c'est une solution transitoire de mise à l'abri pour des personnes en formation. Ces structures seront prochainement complétées par d'autres hébergements temporaires, et ce avec des (incompréhensible) dans différentes communes.

Le préprojet, il est vrai que je porte un projet en interministérialité en réalité avec le ministère de l'emploi et le ministère de l'éducation. Aussi, je souhaite laisser un moment de parole à ma collègue du ministère de l'emploi pour pouvoir continuer sur le projet en interministérialité que nous avons mis ensemble.

Merci.

**Le président :** *Merci.*

*Madame la ministre*.

**M^me^ Vannina Crolas :** *Merci bien à vous toutes et tous. Monsieur le président, bonjour à chacun et à chacune en ce début de matinée à l'occasion de cette rencontre.*

Juste pour compléter donc ce que notre vice-présidente vient de dire. En termes d'insertion professionnelle avec le projet Te Vaiete, ce sont 12 sans-domicile fixe qui ont suivi 12 mois de formation vers les métiers de la restauration avec plusieurs contrats à la clé et des parcours vers l'apprentissage.

Ce projet démontre que lorsqu'on donne un cadre, un accompagnement, une perspective, les personnes les plus marginalisées peuvent se réinsérer.

Par ailleurs, la deuxième cohorte du projet Te Vaiete 2 prévu dès septembre 2025 s'adressera à des femmes à la rue avec un accompagnement global : formation professionnelle, hébergement, remobilisation personnelle et stage en entreprise.

Ce projet copiloté avec le campus des métiers et des qualifications de Polynésie française a montré des résultats concrets avec la première cohorte masculine, des embauches et une dynamique d'insertion réelle.

Dans la lutte contre l'exclusion sociale, l'association Te Torea constitue une pierre angulaire dans notre action en faveur des publics vulnérables.

Grâce à une convention, le centre d'accueil de nuitées Torea, inauguré par notre gouvernement en décembre dernier, offre non seulement un abri sécurisé, mais aussi un accompagnement vers l'autonomie incluant la réinsertion sociale, l'orientation vers l'emploi et le suivi sanitaire.

Un partenariat avec mon ministère au travers du projet Nati o te Torea, un lien, une chance, a permis à une vingtaine de personnes sans-abri de bénéficier de stages avec des recrutements en CDI afin d'améliorer et sécuriser leur insertion professionnelle en entreprise.

**M^me^ Minarii Galenon Taupua :** Comme vous le constatez, chère représentante, nous nous sommes engagés à structurer l'action publique.

Nous ne nions pas les limites des dispositifs actuels ni les tensions visibles en ville. La Polynésie est confrontée à une pauvreté multidimensionnelle. Il ne s'agit pas d'un phénomène conjoncturel, mais d'un échec ponctuel.

Je veux insister sur un point. Les tensions visibles dans le centre-ville appellent aussi à la responsabilité partagée entre plusieurs partenaires, entre le pays, les communes, l'État et la société civile car il s'agit de la gestion de l'espace public, la médiation, les soins psychiatriques d'urgence ou encore l'addictologie qui relèvent d'une coproduction de solutions.

La réponse au défi d'exclusion ne peut reposer uniquement sur le ministère des solidarités car il s'agit aussi du logement, de l'urbanisme, de la sécurité publique, de la justice, de la santé mentale, des addictions. Tous ces critères relèvent aussi d'une action transversale et partagée.

Nous menons tout ce travail en étroite collaboration avec tous les partenaires que je viens de citer et je profite, d'ailleurs, de cette tribune pour les remercier chaleureusement et je souhaitais aussi remercier les confessions religieuses pour leur soutien permanent.

Madame la représentante, chers élus de notre noble assemblée, l'exaspération est compréhensible. Je vous comprends, mais elle ne doit pas conduire à la relégation de nos frères et sœurs de la rue. La solidarité que j'incarne ne peut se réduire à des injonctions immédiates. Elle s'inscrit dans une stratégie à long terme exigeante, je le reconnais, partenariale et surtout profondément humaine. Je tiens à revenir sur la dignité humaine parce qu'elle mérite d'être reconnue dans sa complexité.

Ce qui se joue ici ce n'est pas uniquement l'image de notre capitale, mais il s'agit vraiment de la dignité humaine de notre société de *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)*, comme je l'ai souligné lors de la présentation de mon plan de dignité humaine *et* du schéma directeur de l'action sociale et médicosociale qui me servent de feuille de route en tant que ministre des solidarités et que vous avez adopté au sein de cette assemblée.

Notre gouvernement, Madame la représentante, continuera à agir avec détermination et foi en partenariat et toujours dans le respect de chaque vie humaine. Et je le répète, c'est ensemble, uni, que nous pouvons réussir à instaurer la dignité humaine dans notre *pays*.

Je vous remercie de votre écoute. *Merci bien.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Afin de respecter notre règlement intérieur, je vous invite à une réponse brève. Merci bien.*

*J'invite Monsieur Édouard Fritch à prendre la parole pour poser sa question.*

QUESTION ORALE DE MONSIEUR ÉDOUARD FRITCH RELATIVE A "QUI PECHE DANS NOTRE ZEE ?"
(Lettre nº 5550 SG du 10/06/2025)

**M. Édouard Fritch :** Merci bien, président. Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, mes chers collègues, Messieurs et Mesdames de la presse, Messieurs et Mesdames du public.

Président, je crois qu'il faudra, avant que je vous lise ma question, que l'on modifie le règlement intérieur de cette assemblée.

Les questions qui sont posées au gouvernement sont posées à un ministre et non pas à deux ou trois ministres et je crois — moi je ne vois pas d'observation particulière — mais je crois qu'il faudra prévoir effectivement que lorsqu'on fait répondre un ministre, que ce gouvernement s'organise pour que la parole circule entre les différents membres du gouvernement. Puisque j'observe, d'autre part, que vous perdez la direction du débat lorsque le gouvernement répond puisqu'ils se passent la parole entre eux. Bon, je ne vois pas d'inconvénient, Monsieur le président, mais dans ces cas-là, je pense qu'il faut le mettre. C'est un problème de respect ! De vous respecter, vous, président de l'institution, et de nous respecter, nous, membres de cette institution. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, lorsqu'on pose des questions, vous nous avez limité en matière de temps. Vous venez de rappeler à l'ordre le gouvernement, mais je pense qu'effectivement votre sonnette, là-haut, m'a

terriblement manqué. Je ne sais pas, elle est devenue, tout d'un coup, sourd. On n'entend plus la sonnette. Donc, en d'autres termes, vous laissez dériver les débats. Moi, je veux bien, ça nous arrange d'autre part. Mais je crois qu'il était important qu'on vous le dise parce que les déclarations que l'on vient d'entendre, ce sont des déclarations que l'on connait depuis un certain temps. Et ça tombe bien, d'ailleurs, parce qu'on a l'impression que vous voulez noyer le poisson pour un sujet qui est tellement important. Et je vais vous parler de la zone économique, cet océan qui nous entoure parce qu'on est effectivement, on devient des spécialistes de noyeurs de poissons.

Dans les dépenses que vous venez de nous donner sur l'affaire des SDF, je ne sais pas ce qu'en pense Madame Le Gayic, mais il y a un problème. C'est qu'on se répète. La dignité humaine, on connait. Mais quelles solutions ? On vous pose la question sur les maisons qui ont été livrées, un grand coup de publicité, vous répondez effectivement qu'il y a d'autres programmes qui… Mais que deviennent ces maisons, aujourd'hui, et à quoi servent-elles exactement ?

L'autre ministre nous a effectivement précisé que c'est pour des personnes qui seraient éventuellement en stage là-bas. Enfin voilà, mais ce n'est pas destiné aux sans-domicile fixe.

Depuis plusieurs années — c'est une question importante que je vous pose parce qu'elle fait l'objet de l'actualité — depuis plusieurs années, une désinformation persiste, alimentée notamment par certains cercles indépendantistes : celle d'un prétendu pillage de notre zone économique exclusive par des flottes étrangères. On évoque des « milliers de bateaux » venus de Chine, d'Europe ou d'ailleurs, qui viendraient puiser illégalement nos ressources halieutiques dans notre zone.

Ces discussions, d'ailleurs, sont aujourd'hui sujettes à des divisions entre nos propres pêcheurs à nous-mêmes. J'entendais, ce matin, à la radio, encore une fois, les thoniers se battent contre les *poti mārara (NDT, canots rapides pour la pêche à l'exocet)*. Enfin voilà ! La zone fait 5 millions km², elle est à notre disposition, mais on crée, encore une fois, par vos déclarations, on crée, voilà, des questions qui sont posées.

Cette accusation de pillage, nous la récusons fermement. Elle ne repose sur aucun fait vérifiable, sur aucune preuve. Et elle est d'autant plus préoccupante qu'elle jette le doute sur la rigueur de notre surveillance maritime, sur le professionnalisme de nos pêcheurs, et sur la compétence exercée par la Polynésie française en matière de gestion des pêches. On va jusqu'à Nice pour annoncer que les pêcheurs, que les zones de pêche artisanale passent de 10 à 15 nautiques. C'est extraordinaire ! Extraordinaire ! Et on va dire que ce n'est pas de notre compétence. Bon enfin, voilà, on en est là ! Et de son côté, la marine française en Polynésie informe régulièrement les autorités du Pays, avec preuves à l'appui, que notre zone économique est bien surveillée.

Depuis 1996, notre volonté est claire et constante. Nous l'avons fait sans l'autorisation de l'État. Nous avons décidé qu'aucun navire battant pavillon étranger, y compris français, européen n'est autorisé à pêcher dans notre zone économique. Seuls les navires polynésiens le peuvent. Cela représente environ 330 *poti mārara (NDT, canots rapides pour la pêche à l'exocet)*. 25 bonitiers et 80 thoniers, tous immatriculés localement. Aucune licence n'a été délivrée à un armement étranger, y compris français dans notre zone économique, qui ne nous appartient pas, semble-t-il.

Nous avons aussi fait le choix d'un modèle de pêche durable : seule la pêche à la ligne est autorisée. Les techniques destructrices, comme la senne ou les DCP dérivants, sont interdites. C'est cette exigence qui a permis à notre filière d'obtenir le label MSC de durabilité, reconnu internationalement pour son respect des écosystèmes marins.

En revanche, nous savons que des pillages inquiétants existent au-delà de notre zone économique, au-delà donc de nos 200 nautiques, dans les eaux internationales, où la pêche industrielle, parfois incontrôlée, se développe. Mais c'est bien là-bas, et non ici, que se situent les problèmes. C'est au-delà de notre zone économique, d'autant que vous savez que ce poisson pélagique est un poisson migrant. Il ne reste pas dans nos zones.

Notre ZEE, elle, est bien protégée. Les moyens déployés par l'État — et je veux parler des satellites, des frégates, des avions — assurent une surveillance continue et dissuasive. Peu de territoires insulaires dans le Pacifique disposent d'une telle capacité de contrôle, voire même dans le monde.

Alors, Monsieur le ministre, je pose la question. Je sais que Monsieur le ministre n'est pas là et je ne ferai pas comme mon collègue Nuihau. Je ne veux pas retirer cette question parce qu'elle est d'actualité.

Messieurs du gouvernement, pour couper court à ces discours de désinformation, et rassurer nos pêcheurs comme notre population, pouvez-vous confirmer solennellement devant cette assemblée qu'aucun navire de pêche étranger n'est autorisé à pêcher dans la ZEE polynésienne, que la pêche y est strictement réservée aux navires polynésiens, et que cette zone fait l'objet d'une surveillance constante et efficace ?

Confirmez-nous — en d'autres termes, pour être beaucoup plus clair —, confirmez-nous la présence de bateaux étrangers dans cette zone. Puisque vous n'arrêtez pas de vous plaindre, dites-nous qu'on puisse avoir des preuves. Et si oui, donc, qui leur aurait donné l'autorisation de pêcher chez nous ?

Je vous remercie.

**Le président :** *Voilà. Merci bien.*

*Monsieur le ministre,* Warren.

**M. Warren Dexter :** *Bonjour à toutes et à tous en cette matinée.*

Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les représentants, président Fritch.

Mon collègue ministre de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de la recherche et de la condition animale est actuellement à Nice aux côtés du Président et du ministre des grands travaux afin de participer à la troisième conférence des Nations unies pour l'océan.

La Polynésie y est représentée au plus haut niveau ainsi que par l'ensemble des représentants de la société civile, le représentant du CÉSEC, associations, le monde économique du maritime. Il est à souligner également la participation de plusieurs maires polynésiens à cet événement international. Donc en son absence, je répondrai à votre question orale portant sur la réalité des activités de pêche au sein de notre zone économique exclusive et sur l'efficacité du dispositif de surveillance maritime.

Je tiens à indiquer en préambule que notre pays est fier de l'ensemble de ses filières de pêche. Nous avons la chance, aujourd'hui, d'avoir une filière locale complètement 100 % intégrée dans la construction de tout type de bateau de pêche, de la formation initiale et continue, de la pêche et de la valorisation locale jusqu'à l'export vers les États-Unis et l'Europe. Nous avons une filière de pêche hauturière mature et professionnelle et nous avons également nos pêcheurs côtiers et lagonaires qui assurent une activité économique et fournissent une alimentation directe à plus d'un millier de familles.

Tel que le prévoit l'article 47 de notre statut, la Polynésie réglemente et exerce les droits de conservation, de gestion, d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles des eaux intérieures, de la mer territoriale et de la zone économique exclusive dans le respect des engagements internationaux.

Depuis 2001, la Polynésie n'a délivré aucune licence de pêche à des navires étrangers, qu'ils soient chinois, européens ou métropolitains. Seuls les navires immatriculés localement, détenus et exploités par des citoyens polynésiens sont autorisés à pêcher dans notre ZEE.

Concrètement, notre flottille se compose aujourd'hui de 82 palangriers hauturiers, 24 bonitiers et environ 320 *poti mārara (NDT, canots rapides pour la pêche à l'exocet)*. Tous nos navires pratiquent

une pêche à la ligne exclusivement, comme vous le soulignez, bannissant toute technique destructrice comme la senne ou les dispositifs de concentration des poissons dérivant. Ce choix incarne un modèle polynésien de pêche sélective et durable qui a permis à notre filière d'obtenir et de maintenir la certification internationale MSC, comme vous l'avez justement rappelé, gage de responsabilité écologique et de viabilité économique.

Il convient également de rappeler que bien que les navires étrangers ne soient pas autorisés à exploiter les ressources halieutiques au sein des eaux polynésiennes, ils bénéficient en vertu de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la convention de Montego bay de 1982, du droit de navigation ainsi que d'un droit d'accès portuaire dans le respect des réglementations en vigueur. Le passage de navires de pêche étrangers dans nos eaux est donc une réalité et peut créer une inquiétude légitime de la part de nos concitoyens.

Une pression extérieure croissante : bien que notre ZEE soit strictement protégée la pression s'intensifie à ses frontières. Selon les derniers rapports de la WCPFC et de la commission inter américaine du thon tropical, environ 2 500 navires industriels étrangers opèrent dans les eaux internationales du Pacifique Sud, en particulier des senneurs.

En 2023, les captures totales de thonidés dans le Pacifique centre et Est ont dépassé les 4 millions de tonnes dont plus de 15 % réalisés en haute mer, à proximité immédiate de notre ZEE.

En 2024, la pêche hauturière polynésienne a prélevé 8600 tonnes soit 0,2 % de l'effort de pêche dans le Pacifique. Seulement 0,2 %.

Les flottes étrangères utilisent massivement les DCP dérivant, plus de 1200 actifs par mois attirant artificiellement les stocks de juvéniles de bonites, thons jaunes et thons obèses y compris aux abords de notre zone.

Ces dispositifs, en dérivant librement, peuvent traverser notre ZEE polynésienne, affectant directement la disponibilité des ressources halieutiques pour nos pêcheurs. Une menace directe pour notre souveraineté alimentaire aussi. C'est précisément pour répondre à ces enjeux que le Président de la Polynésie, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les Océans, a plaidé pour la sanctuarisation de notre ZEE.

Cette ambition se traduit par la volonté du gouvernement de créer des aires marines protégées, en reconnaissant à l'international notre modèle d'aires marines gérées, conformément à nos usages et à notre vision du développement durable.

Une surveillance exemplaire :

Nous continuons avec l'État à assurer une surveillance permanente et dissuasive de notre espace maritime : 432 heures de mer et 50 heures de vol en 2024, 154 navires étrangers contrôlés ou survolés, aucune infraction constatée dans notre ZEE depuis 2007.

Ces résultats sont rendus possibles grâce à des moyens maritimes, aériens, humains et technologiques coordonnés entre l'État et le pays. Nous souhaitons que ces moyens de surveillance et de recherche soient renforcés au regard de la pression extérieure grandissante.

En conclusion :

Aucun navire étranger n'est autorisé à pêcher dans la ZEE polynésienne. La pêche y est strictement réservée aux navires polynésiens dans le respect d'un modèle de gestion exemplaire. Notre ZEE fait l'objet d'une surveillance continue qu'il convient de maintenir et de renforcer si cela s'avérait nécessaire. Enfin, la préservation de ce modèle de pêche spécifique à notre pays, local, durable et responsable, est un enjeu stratégique de souveraineté alimentaire. Notre gouvernement restera

pleinement mobilisé dans les instances régionales et internationales pour défendre nos intérêts, renforcer les régulations en haute mer et faire reconnaître notre ambition environnementale à travers la mise en place d'aires marines protégées à l'échelle de notre ZEE.

Je vous remercie.

**Le président :** *J'invite Madame Odette à poser sa question.*

QUESTION ORALE DE MADAME ODETTE HOMAI RELATIVE A LA MULTIPLICATION DES TENTATIVES DE SUICIDE EN INTERNAT — QUELLE REPONSE GOUVERNEMENTALE COORDONNEE ?
(Lettre nº 5553 SG du 10/06/2025)

**M^me^ Odette Homai :** *Merci bien, Monsieur le président. Je vous adresse, à vous ainsi qu'à vous toutes et tous, mes salutations les plus chaleureuses. Je vais à présent vous donner lecture de ma question.*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, je m'adresse à vous aujourd'hui pour évoquer une réalité douloureuse qui traverse le quotidien d'une partie de notre jeunesse. Une réalité silencieuse, mais bien présente : celle du mal-être profond de certains de nos élèves, notamment ceux venus des archipels éloignés, qui vivent parfois dans l'ombre de leur souffrance, sans soutien adapté.

Le mardi 3 juin dernier, j'ai été contactée en pleine nuit par une mère. Son fils, élève interne, venait d'être admis aux urgences à la suite d'une tentative de suicide.

Ce drame aurait pu n'être qu'un cas isolé. Mais selon la famille, il s'agirait en réalité de la troisième tentative de suicide enregistrée dans ce même établissement en moins d'un an.

Cette réalité locale reflète une tendance plus large, malheureusement confirmée par les chiffres disponibles.

– En 2023, la Polynésie française enregistrait environ 40 tentatives de suicide par mois, selon les données du CHPF.
– Trois sur quatre concernent des jeunes de moins de 25 ans.
– Le suicide est devenu la première cause de mortalité chez les 25 à 45 ans en Polynésie.
– Et depuis 2008, le nombre de tentatives est en augmentation : +150 cas supplémentaires en 2023 par rapport à 2019.

Ces chiffres traduisent une détresse réelle, souvent liée à des facteurs identifiés : harcèlement scolaire, isolement, tensions familiales, violences domestiques.

Plus récemment, la mère de l'élève m'a également fait savoir que la direction du lycée aurait refusé de réadmettre son fils à l'internat, malgré l'absence de solution alternative pour qu'il puisse poursuivre sa scolarité. Si cette décision est confirmée, elle reviendrait à éloigner un enfant en détresse du seul cadre susceptible de l'aider à se reconstruire, au moment où il en a le plus besoin.

Ce que ces faits révèlent au-delà du choc humain, c'est une faille systémique. Nos internats accueillent des jeunes arrachés à leur cadre familial et affectif pour poursuivre leurs études à Tahiti. Ils sont parfois livrés à eux-mêmes, sans repère, ni soutien adapté.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, je vous interroge solennellement :

Quelles mesures concrètes et coordonnées le gouvernement compte-t-il engager, à travers les ministères de l'éducation, de la santé, des solidarités de la jeunesse, pour renforcer le soutien psychologique dans les établissements scolaires ; prévenir les risques suicidaires, notamment en internat ; assurer un cadre

humain, bienveillant et stable ; et garantir qu'aucun élève en détresse ne soit exclu ou abandonné par le système scolaire ?

Notre responsabilité est immense. Elle est politique, éducative, humaine. Il ne s'agit pas seulement d'interpeller : il faut agir, pour qu'aucun enfant du *pays* ne reste seul face à sa souffrance.

*Merci*.

**Le président :** *Merci*.

*Monsieur le ministre.*

**M. Ronny Teriipaia :** *Bonjour à toutes et à tous en ce début de matinée. Un grand merci à notre représentante de l'assemblée pour sa question, qui aborde un sujet essentiel : le suicide, particulièrement préoccupant chez les jeunes.*

Madame la représentante, le suicide chez les jeunes en Polynésie française est un sujet préoccupant qui mérite évidemment une attention particulière.

Les chiffres avancés dans votre question sont confirmés par les données de la veille réactive du CHPF :
- En 2023, 40 tentatives de suicide par mois ont été recensées, contre 26 par mois en 2022 et 23 par mois en 2021 ;
- En 2024, cette tendance s'aggrave avec une moyenne de 40 à 45 tentatives de suicide par mois.

Ces données recouvrent des réalités multifactorielles : harcèlement scolaire, isolement affectif, ruptures familiales, précarité économique et violences intrafamiliales.

Conscients de l'urgence, nous avons engagé une démarche intersectorielle coordonnée entre les ministères de la santé, de la jeunesse, de l'éducation et des solidarités.

Au niveau de l'éducation, les remontées statistiques faites par les établissements scolaires à la DGEE nous indiquent :
- En 2023-2024 :14 tentatives de suicide en collège et 8 en lycée,1 suicide abouti en collège et 3 en lycée.
- En 2024-2025 : 6 tentatives de suicide en collège et 4 en lycée. 0 suicide abouti en collège et 1 en lycée.

Au sein des établissements scolaires, des interventions interprofessionnelles sont organisées avec les infirmiers scolaires, les assistants sociaux, les conseillers principaux d'éducation, les psychologues de l'éducation nationale afin de sensibiliser les élèves à différentes thématiques telles que la vie affective, la gestion des émotions, ou encore la prévention des conduites à risque. Ces actions peuvent prendre la forme de cafés-parents, de journées de sensibilisation ou de séances ciblées selon les problématiques rencontrées au sein des établissements. Nous avons également les *Margaret's Place* au Lycée Diadème et au Lycée de Taravao.

Cette démarche de l'éducation est complétée par une mobilisation structurée et conjointe avec les ministères concernés et les associations :

- Le Fare Tama Hau intervient régulièrement dans les classes, tient des stands lors des journées de sensibilisation, met en place des points d'écoute à Tahiti et propose des interventions en visioconférence pour les élèves des îles selon les situations ;

- Le Centre de prévention de soins et d'accompagnement en addictologie (CPSA) organise des ateliers en classe, des points d'écoute, et des temps d'échange pour les professionnels concernés par les addictions, favorisant l'échange de pratiques et la co-construction de pistes d'action ;

- L'équipe de l'hygiène scolaire de Hamuta et les infirmiers de la Direction de la santé interviennent dans les établissements scolaires sur les thématiques choisies par les équipes éducatives : alimentation, estime de soi, vie affective ;

- L'association SOS Suicide intervient dans les établissements, y compris dans les îles, à la demande des équipes éducatives ;

- La Maison de la protection des familles propose des interventions sur les violences et les addictions en milieu scolaire ;

- L'équipe de pédopsychiatrie présente à Tahiti et dans les îles, assure le suivi et l'orientation des élèves, nécessitant une prise en charge psychologique spécialisée.

- Le 119, numéro national gratuit et confidentiel, est accessible 24 h/24 et 7 j/7 pour l'enfance en danger ;

- La création, début 2025, de la Cellule d'urgence médico-psychologique 987 (CUMP) permet désormais une réponse structurée en cas de crise, avec un ancrage territorial clair ;

- Les travaux de la Task force suicide débutés en 2024, aboutiront à un plan d'action de lutte contre le suicide porté par le ministère de la santé et structuré autour de quatre axes :

– l'accompagnement des populations ;
– la prévention primaire des comportements suicidaires ;
– la prévention secondaire pour l'accompagnement des populations à risque des familles ;
– la veille épidémiologique et la réduction des inégalités d'accès aux outils de prévention.

L'ARASS pilote actuellement une refonte du système de recueil des causes de décès en lien avec le CHPF et la Justice, pour fiabiliser les statistiques sur les suicides. Une surveillance épidémiologique réactive est déjà assurée par les urgences du CHPF, avec une remontée mensuelle des données.

Concernant le champ de la jeunesse, le Schéma directeur de la jeunesse 2025-2035, piloté par le ministère de la jeunesse en interministérialité, vise à agir sur le bien-être psychique et émotionnel des jeunes.

Plusieurs projets concrets ont été construits à partir des réalités de terrain : cartographie de ressources et renforcement des tournées de santé mentale dans les archipels, création d'un réseau d'écoute structuré autour du harcèlement, soutien aux dispositifs d'hébergement post-cure pour les jeunes en sortie de soins liés aux addictions et création d'un comité de production de supports de prévention sur le harcèlement, la santé mentale.

Tous ces projets feront l'objet d'une présentation au Comité de pilotage de la politique de la jeunesse, le 19 juin prochain, en vue de leur validation et de leur déploiement opérationnel dès le second semestre 2025.

Concernant la situation évoquée dans votre question, l'établissement scolaire, que je ne nommerai pas par respect pour l'élève, a réagi immédiatement. Le soir de l'incident, l'élève a été évacué par les pompiers. Dès le lendemain, une cellule d'écoute a été mise en place pour ses camarades de classe et les internes. Chaque situation grave fait l'objet d'un signalement et mobilise systématiquement des personnels de l'établissement scolaire pour soutenir les élèves et les familles. Il reste toutefois difficile

de détecter certains signes de détresse chez des jeunes qui ne parviennent toujours pas à exprimer leurs besoins.

Le milieu scolaire demeure un environnement privilégié pour mener des actions de prévention, susceptibles d'avoir un impact durable. Les formations « sentinelles », menées avec SOS Suicide, responsabilisent les élèves à repérer et orienter leurs pairs en souffrance.

Ce drame ne peut rester une douleur muette. Le pays, en coordination avec les associations, les professionnels de santé, de l'éducation et les familles, prend ses responsabilités. Nous faisons le choix — évidemment — de l'écoute, comme nous tous d'ailleurs, de la prévention active et de la bienveillance. Aucun jeune ne doit être laissé seul face à sa détresse.

Nous vous remercions pour votre engagement sur ce sujet vital et nous nous tenons à votre disposition pour poursuivre ce travail essentiel.

*Merci. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

*La parole est à Maurea.*

**M^me^ Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci, Monsieur le président. Mes salutations à tous en cette rencontre en ce nouveau jour.* Mesdames et Messieurs du gouvernement, chers collègues élus, je vais retirer ma question orale et la reposerai à la prochaine séance, parce que je voudrais la poser directement à notre Président du Pays.

*Merci bien.*

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

*Cette dernière intervention vient clore la séance de questions orales de notre séance et je vous invite à passer à l'examen de nos textes. Par contre, avant d'entamer cela, je voudrais vous rappeler que le règlement intérieur prévoit trois minutes pour chacun d'entre nous et que de ce fait, il faut éviter de saisir plusieurs ministres pour y répondre (NDT, aux questions orales) car j'ai vu qu'il y avait cela dans une des questions orales qui nous avaient été envoyées. Non, lorsque vous formulez votre question, adressez-là à un seul ministre, ou bien au Président, à la vice-présidente ou bien aux autres ministres.*

*Ensuite, à vous chers ministres, informez le Président et l'ensemble qu'il n'y a que trois minutes. Autrement dit, ce que l'on attend de la question, c'est qu'elle soit la plus précise possible. Trois minutes sont prévues pour chaque membre de l'assemblée et, à votre niveau, vous disposez de cinq minutes pour donner une réponse synthétique. Par contre, il faut une réponse bien précise et éviter de trop la développer sinon nous allons rater la réponse qui est attendue de vous.*

*Madame la vice-présidente.*

**M^me^ Minarii Galenon-Taupua :** *Merci, Monsieur le président.*

*Non, je voudrais juste que le président Fritch accepte mes excuses car il disait que je vous avais manqué de respect. Recevez mes plates excuses.*

*Merci bien.*

**Le président :** *Voilà, merci Madame la vice-présidente.*

## EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

**Le président :** *Concernant l'examen de nos rapports et des textes, je vous rappelle que, lors de la conférence des présidents de groupes qui s'était réunie pour préparer l'ordre du jour de ce matin, nous avions décidé de grouper la discussion et l'examen des dossiers numéros 3 et 4 portant sur l'OPT. Il n'y aura donc qu'une seule discussion générale pour ces 2 dossiers. Nous avons voulu également appliquer la procédure d'examen simplifiée au dossier numéro 2. Par contre, pour les autres dossiers, non, nous les examinerons selon la procédure habituelle, c'est-à-dire article par article pour chacun des dossiers que nous allons examiner. Voilà.*

RAPPORT N$^{O}$ 41-2025 RELATIF A L'AVIS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE SUR UN PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE MACEDOINE DU NORD
Présenté par MM. les représentants Steve Chailloux et Allen Salmon

**Le président :** *Maintenant, nous allons commencer l'examen du premier rapport portant sur un accord de coopération entre le Gouvernement de la république française et le Gouvernement de la république de Macédoine du nord. Le rapporteur de ce texte est Monsieur Steve. La parole est à vous. Merci.*

**M. Steve Chailloux :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*À toutes et à tous rassemblés ici ce matin, s'agissant des salutations, ces dernières vous ont déjà été adressées.*

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n$^{o}$ 139/DIRAJ du 9 avril 2025, le haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée, un projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération dans le domaine de la défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Macédoine du Nord.

En liminaire, il est à noter que ce projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale, première assemblée saisie, le 4 juin dernier.

La relation en matière de défense entre la France et la Macédoine du Nord est encadrée par un arrangement signé à Skopje le 22 décembre 1996. Le présent accord de coopération dans le domaine de la défense, signé à Paris le 14 octobre 2022 et s'inscrivant dans la stratégie française pour les Balkans occidentaux, offre un cadre renforcé à cette relation et fait suite à un accord intergouvernemental suite à l'entrée de la Macédoine du Nord dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le 27 mars 2020.

Cet accord établit les modalités de la coopération franco-macédonienne et permettra la constitution d'un cadre juridique solide et pérenne pour permettre à cette coopération de se déployer pleinement tout en bénéficiant de garanties protectrices pour les personnels. Il couvre notamment plus largement tous les domaines et les formes de la coopération dans le domaine de la défense avec la Macédoine du Nord. Il rappelle que le statut des personnels appelés à mettre en œuvre cette coopération sera régi par la Convention entre les États parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée à Londres le 19 juin 1951.

Outre un préambule, cet accord, conclu pour une durée indéterminée, comporte 15 articles, classiques de ce type d'accord :

– les articles 1$^{er}$ à 6 définissent les termes au sein de l'accord, établissent les principales modalités, posent les différents domaines de coopération, énumèrent les différentes formes que peut prendre la

coopération, prévoient l'organisation d'entretiens bilatéraux et établissent un principe de non association des personnels à la préparation d'opérations de guerre notamment ;

– l'article 7 fixe les modalités du statut des forces et des personnes à leur charge et prévoit un paragraphe relatif aux impôts, en maintenant la domiciliation fiscale des membres du personnel et des membres à charge dans l'État de la Partie d'origine, afin d'éviter une double imposition ;

– et les articles 8 à 15 sont relatifs notamment au soutien médical apporté aux personnels, aux dispositions applicables en cas de décès, aux modalités de règlement des dommages causés par le personnel ou encore à la prise en charge des frais résultant de participations aux activités de coopération.

La défense relevant des compétences de l'État, la Polynésie française peut être concernée par cet accord au titre de ses compétences fiscales ou douanières. Par ailleurs, il est à noter l'absence de stipulations relatives au champ d'application territoriale, l'accord ayant donc vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire français, y compris dans l'ensemble des collectivités territoriales d'outre-mer. Il est regrettable que le principe de spécialité législative (article 7 du statut de la Polynésie française) n'ait pas été respecté, pour préciser expressément son inapplicabilité à la Polynésie française dans les domaines relevant de sa compétence, permettant d'éviter toute ambiguïté quant à l'impact éventuel de ces mesures sur les compétences du Pays.

Il est très peu probable pour autant que ces stipulations aient vocation à s'appliquer avec, en toute hypothèse, une très faible incidence sur les finances du Pays.

Au regard de ces éléments, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes, réunie le 16 avril 2025, invite l'assemblée de la Polynésie française à émettre un avis défavorable au projet de loi présenté.

*Merci. Mes salutations.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Pour la discussion générale de ce rapport, une heure (soit 60 minutes) a été décidé par la conférence des présidents de groupe. Pour le Tavini huiraatira 36 ; pour le Tapura 15 et pour les non-inscrits 9 minutes.*

*Ainsi, j'invite tout d'abord l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.* Chaumette.

**M^me^ Teave Boudouani-Chaumette :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, le projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui porte sur un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération dans le domaine de la défense entre le gouvernement de la République française et celui de la République de la Macédoine du Nord.

C'est un accord bilatéral classique, dans la continuité de ce que la France a déjà signé avec d'autres États, avec pour objectif de développer des coopérations techniques, logistiques ou stratégiques. Comme à chaque fois, il s'agit pour notre assemblée de vérifier si ces accords ne remettent pas en cause nos compétences propres dévolues par notre statut d'autonomie.

Comme le précise le rapport de présentation, cet accord s'inscrit dans la stratégie française pour les Balkans occidentaux et permet la constitution d'un cadre juridique solide, pérenne, autorisant cette coopération de se déployer pleinement, tout en bénéficiant de garanties protectrices pour les personnels.

Signé à Paris en octobre 2022, il se veut exhaustif, en précisant les modalités de coopération, les statuts des personnels et en établissant les conditions d'échange, de formation, d'assistance. Il couvre un large spectre allant de l'armement aux opérations humanitaires.

Nous sommes une collectivité autonome et des modalités de l'accord ne peuvent être appliquées sur notre territoire car nous disposons d'un cadre juridique spécifique concernant la fiscalité, la santé et la prise en charge de nos citoyens. Le fait de ne pas mentionner que nous sommes une collectivité d'outre-mer, nous ne pouvons être inclus dans le territoire de la République sans ajustements juridiques.

Les articles 7 et 8 abordent le statut fiscal et le soutien médical des personnels. Supposons que des Macédoniens effectuent une mission temporaire dans notre pays, dans le cadre de cet accord, nous sommes prêts à les accueillir et à respecter tous les termes de cet accord. Même s'il s'agit d'une hypothèse théorique, certaines questions mériteraient d'être posées et étudiées en amont. On ne peut se permettre de manquer de vigilance dans le contexte actuel. Même si la défense relève de la compétence exclusive de l'État, on ne peut accepter, valider des extensions tacites de normes internationales, qui empiètent sur nos compétences. Il nous faut insérer un article qui établirait une clause d'exception pour les territoires d'Outre-mer et notamment les collectivités du Pacifique disposant d'un statut.

En conclusion, nous soutiendrons cet avis défavorable. Cependant, cet avis défavorable émis par notre assemblée n'est pas un signe d'opposition ou une remise en cause de la politique étrangère de la France. Nous ne sommes pas contre la Macédoine, contre la coopération militaire. D'ailleurs, nous nous sommes déjà exprimés sur plusieurs avis avec cette même volonté de protéger juridiquement la Polynésie française. Cependant, des accords signés à Paris sans être largement discutés avec notre gouvernement peuvent créer des précédents juridiques que nous préférons anticiper. Il s'agit aussi pour nous de réclamer à l'État de la transparence et du respect de nos compétences et les périmètres d'action de chacun.

Je vous remercie.

**Le président :** *Voilà. Merci bien.*

*J'invite l'intervenant du Tapura huiraatira à présenter son intervention. Monsieur le maire de Bora Bora.*

**M. Gaston Tong Sang :** Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Madame, Messieurs les ministres, mes chers collègues, *par la grâce de notre Seigneur, recevez mes salutations*.

Avec la poursuite de la guerre en Ukraine, renforçant d'autant les menaces potentielles que représente dans cette partie du monde la Russie de Vladimir Poutine, on comprend aisément qu'en matière de défense, la France s'emploie activement à renforcer ses coopérations tous azimuts dans les Balkans.

Aussi, dans ce contexte de forte tension internationale et quand bien même la Polynésie est située exactement à 17 213 km des frontières de la Macédoine du Nord, avec laquelle un nouvel accord a été signé en 2022, il n'est pas inutile pour nous, élus de l'assemblée de la Polynésie française, de prendre connaissance de ces informations.

Maintenant, pour ce qui concerne d'éventuelles retombées pour les finances du Pays et contrairement aux traités similaires ayant été passés avec la Papouasie Nouvelle-Guinée ou encore la Nouvelle-Zélande qui sont nos voisins directs dans le Pacifique, nous n'avons aucune crainte à avoir.

Donc, le groupe Tapura huiraatira, compte tenu de l'antériorité de la décision de l'État français, ne participe pas au vote et n'émet aucun avis sur ce texte.

**Le président :** *Merci bien*.

*J'invite le Tavini a présenté son intervention. Allen.*

**M. Allen Salmon :** *Oui, merci Monsieur le président. À toutes et à tous, bonjour.*

Dans notre monde actuel traversé par les conflits, les incertitudes géopolitiques et les fractures qui resurgissent à nos portes, comme au loin, alors que les peuples aspirent à plus de paix, plus de stabilité et plus de solidarité, il nous est aujourd'hui demandé de rendre un avis sur un accord de coopération militaire

Plus précisément sur un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de défense entre la France et la République de Macédoine du Nord.

Je ne reviendrai pas ici sur les termes techniques du texte, le rapporteur, Monsieur Chailloux, les a exposés avec clarté. Il a rappelé l'historique de la relation entre les deux États, l'encadrement juridique du partenariat, les articles que comptent l'accord et les dispositions qui touchent indirectement aux compétences de notre *pays.*

Mais, à travers cette saisine, une certaine logique institutionnelle se répète.

On nous invite à rendre avis. L'accord est déjà signé ! Son champ d'application est présumé total y compris en Polynésie. Et notre intervention est sollicitée au titre de dispositions techniques, marginales presque accessoires.

Pourtant, l'objet de cet accord — la coopération militaire — ne peut être regardé comme un simple dossier parmi d'autres.

Il touche à ce qu'un pays, une nation, un État décide de faire ou de ne pas faire en matière de sécurité, de souveraineté, d'engagement militaire au-delà de ses frontières.

Et même si la défense ne relève pas de nos compétences propres, nous savons ce que cela implique concrètement. Car lorsqu'un engagement militaire est décidé à Paris, ce sont aussi nos enfants *polynésiens* qui peuvent être appelés, et ce sont nos familles *polynésiennes* qui, en silence, portent les conséquences de ces choix.

C'est pourquoi, désormais, le gouvernement de *Mā'ohi Nui (NDT, de la Polynésie française)* et sa majorité à l'Assemblée ont adopté une position de principe claire.

Chaque fois qu'un tel projet de loi nous est soumis, un texte qui, sans jamais nous concerter, anticipe l'extension d'accords de défense à notre territoire, avec les implications humaines que cela peut comporter, notre position sera toujours la même : nous rendrons un avis défavorable.

Nous l'avons fait récemment, encore, lors de l'examen en commission de l'accord de coopération militaire entre la République française et la République de Djibouti.

Un texte transmis dans un délai d'urgence de 15 jours, dont l'urgence elle-même a été reconnue comme injustifiée par les services de l'État français. Un texte, encore une fois, sans explication sur ses implications humaines, sociales ou territoriales. Et, faut-il le rappeler, accompagné d'une déclaration pour le moins éclairante :

Lors de la commission des institutions, je cite : « *Que l'on rende un avis favorable ou défavorable, cela n'a aucune incidence sur le fait que cet accord sera ratifié par les autorités françaises.* »

Faut-il alors s'étonner de notre position ? Lorsqu'on nous saisit dans la précipitation, que les textes nous parviennent déjà ficelés, et que l'écoute institutionnelle frôle l'indifférence, notre réponse ne peut être qu'à la hauteur de cette méthode.

C'est dans ce contexte que la Commission des institutions a été saisie d'un nouveau dossier : un projet de loi visant à approuver un accord de coopération militaire, cette fois-ci, entre la France et le gouvernement du Monténégro — encore un autre pays des Balkans, au même titre que la Macédoine du Nord.

Ce dossier n'est pas encore inscrit, n'est pas encore passé en commission mais sa structure, ses clauses, son esprit sont presque identiques à celui de l'accord de coopération militaire entre la République française et la Macédoine du Nord.

En particulier l'article 6 qui stipule d'abord que : « *les personnels de la Partie d'origine ne peuvent être associés à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre ou assimilées* ». Mais cette interdiction est immédiatement assortie d'une exception « *sauf si les Parties en décident autrement* ».

Autrement dit, ce qui est présenté comme une limite ferme peut être levé à tout moment, par une simple décision conjointe. Ce n'est donc pas une garantie, mais une marge de manœuvre.

Une ouverture discrète, mais réelle à des implications que nul ne semble vouloir nommer. Et dans ce contexte géopolitique aussi sensible que celui des Balkans, aux frontières de l'Ukraine, cette flexibilité interroge.

Elle interroge sur les intentions réelles de ces accords. Elle interroge sur les risques implicites qu'ils emportent. Elle interroge, enfin, sur le rôle que notre jeunesse pourrait un jour être appelée à jouer dans des conflits qui ne sont pas les siens.

Car on nous dira, une fois encore, que la défense est une compétence exclusive de l'État. Ce qui est vrai.

Mais ce sont nos jeunes *polynésiens*, ce sont nos enfants qui portent aussi l'uniforme de la République. Ce sont eux, et leurs familles, qui assument concrètement les décisions prises par Paris.

Et cela, tous, en tant que représentants du peuple *polynésien*, nous ne pouvons l'ignorer. Nous ne devons pas l'ignorer. Parce qu'il ne s'agit pas ici d'un débat politique : il s'agit de vies humaines ; de la jeunesse de notre *pays*, d'une responsabilité que nous partageons tous quelles que soient nos appartenances politiques.

C'est dans cet esprit que le Tavini huiraatira, fidèle à ses valeurs, à son engagement pour la paix, et pour la souveraineté des peuples, rendra un avis défavorable à ce projet de loi.

*Merci bien et que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci. C'est cette intervention qui vient clore la discussion générale relative à ce texte.*

*Je donne la parole au gouvernement s'il y a des éléments de réponse. S'il n'y a pas d'éléments de réponse…*

**M^me^ Minarii Galenon-Taupua :** En tous les cas, je voulais vous remercier pour toutes les interventions pertinentes.

Juste vous dire qu'au niveau du gouvernement, c'est vrai que cette date anticipée, tardive de la saisine de l'assemblée de la Polynésie… Donc, la présente saisine au niveau de la loi autorisant la ratification de l'approbation intervient après les négociations et signature du Traité. Ensuite, un Traité qui est intangible une fois signé et donc il n'est plus possible de l'amender.

Deuxièmement, la saisine se fait presque toujours, voire toujours dans l'urgence rendant impossible, en pratique, pour l'APF d'émettre un avis dans les temps. En effet, comment se réunir en commission puis en séance en 15 jours de délais d'urgence.

Enfin, l'article 10 de la loi organique prévoit une consultation du gouvernement de la Polynésie, préalable à la ratification d'un Traité, en l'espèce, cette consultation n'a pas eu lieu. Aussi, compte tenu de ce qui précède, Mesdames et Messieurs les représentants, je vous invite vraiment à rendre un avis défavorable sur le présent projet de loi.

Je vous remercie.

**Le président :** *Voilà. S'il n'y a plus d'intervention, nous pouvons donc passer au vote. Plus d'intervention ?... Maintenant, je soumets au vote de l'assemblée ce projet de texte. Qui est pour l'avis défavorable concernant cet accord entre la République française et celle de Macédoine ?* Qui est pour l'avis défavorable rendu ?... 38 ?... 40. Qui s'abstient ?... (**M^me^ Jeanne Santini, hors micro : «** 16 ne participent pas au vote. ») Et… ne participent pas au vote. O.K. 16 ne participent pas au vote et 40 soutiennent l'avis défavorable.

Tepuaraurii, oui.

**M^me^ Tepuaraurii Teriitahi :** Oui, merci Monsieur le président.

Je voulais donner, au nom de notre groupe, une explication de vote. C'est vrai que nous sommes d'accord avec l'avis défavorable, il n'y a pas de souci, et avec tout l'argumentaire qui a été déployé dans le sens où, effectivement, ce n'est pas la peine de venir nous demander notre avis quand la décision a déjà été prise. Sauf que, et cela c'est un débat que l'on a déjà eu dans d'autres commissions et pas que pendant cette mandature, déjà à la fin de la précédente mandature, tout ce qu'attend l'État, c'est qu'on donne un avis. Ce qui est embêtant, c'est quand on ne donne pas d'avis. Et donc, il faut faire simple, que l'on soit favorable ou défavorable, tant que l'État a l'avis, c'est bon, la case est cochée et la Polynésie française a donné son avis même si c'était après. Donc, c'est pour cela effectivement que notre groupe a décidé aujourd'hui d'aller un peu plus loin, cela a déjà été fait par le passé, et de ne pas donner d'avis du tout, de façon à ce que la case ne puisse pas être cochée parce que l'on n'est pas qu'une case. On est des personnes qui doivent donner des avis et des avis dont on espère qu'on tienne compte. Donc, c'est pour cela qu'aujourd'hui, on ne participe pas au vote mais on est dans le même esprit que tout ce que vous avez donné comme argument pour être défavorable.

Merci.

**Le président :** *Voilà, merci bien. Y a-t-il d'autres intervenants ?* Oui, Maurea.

**M^me^ Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Oui, merci Monsieur le* président.

Pour répondre à Tepuaraurii, je comprends la position du Tapura, quoi qu'il en soit, il faut quand même se positionner. Et donc, sans rendre d'avis, c'est finalement faire comme si cela n'existait pas, alors que si l'on se positionne contre cet avis, là, on montre notre opposition et notre position face à l'État en lui disant : « Ne nous saisissez pas *a posteriori* mais demandez-nous notre avis avant. »

*Merci.*

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

RAPPORT N^O^ 60-2025 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT DISPOSITIONS DIVERSES EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE
Présenté par M^mes^ les représentantes Pauline Niva et Maite Hauata Ah-Min

**Procédure d'examen simplifiée**

**Le président :** *Je vous invite à poursuivre avec l'examen du deuxième rapport. Il s'agit d'un projet de délibération portant dispositions diverses en matière de ressources humaines au sein de la fonction publique de la Polynésie française et, pour ce texte, Madame Pauline a été désignée rapporteure. La parole est à vous.*

**M^me^ Pauline Niva :** *Merci, Monsieur le président. À toutes et à tous réunis ici aujourd'hui, bonjour et recevez mes chaleureuses salutations. À notre population qui nous suit, à nos chers amis de la presse, bonjour.*

Le présent projet de texte a été transmis par lettre n^o^ 3058/PR du 14 mai 2025, aux fins d'examen par l'assemblée.

Ce projet de texte vise un double objectif, à savoir modifier la délibération du 14 décembre 1995 portant organisation et fonctionnement des organismes consultatifs dans la fonction publique de la Polynésie française, à des fins d'intelligibilité et de simplification ; et abroger des dispositions de plusieurs statuts particuliers de cadres d'emplois de la fonction publique de notre *pays*, devenues obsolètes en raison du nouveau régime d'accueil des fonctionnaires détachés au sein de notre pays.

Ainsi, l'article 1^er^ du présent projet de texte modifie les dispositions des trois instances consultatives que sont le conseil supérieur de la fonction publique — avec un acronyme — (CSFP), les commissions administratives paritaires (CAP) et les comités techniques paritaires (CTP). De manière générale, les dispositions relatives à la procédure électorale des CAP et CTP sont modifiées pour répondre aux difficultés rencontrées lors des dernières élections des CAP.

Les modifications proposées prévoient ainsi de rendre ces dispositions plus intelligibles et plus simples afin d'éviter à l'avenir toute interprétation ou ambiguïté. Elles réorganisent les étapes procédurales pour tendre à une lecture chronologique. Par ailleurs, toutes les références au « *service du personnel et de la fonction publique* » sont remplacées par les références actualisées à la « *direction des talents et de l'innovation* ».

S'agissant du CSFP, il est proposé de simplifier la lecture des dispositions et de remplacer, parmi les membres de droit représentant l'administration, le directeur de la modernisation de l'administration par le directeur de la santé et le directeur du budget et des finances par le directeur général de l'éducation et des enseignements.

S'agissant des CAP, une série de modifications est proposée, en plus d'ajustements légistiques et de réorganisations d'alinéas qui apportent davantage de clarté à la lecture. En outre, le projet de texte ajoute aux services et établissements publics administratifs soumis aux règles fixées par la délibération de 1995, les autorités administratives indépendantes.

Parmi les modifications proposées, sont à noter la réécriture des dispositions sur la suppléance des titulaires, des précisions apportées sur le renouvellement d'une CAP ainsi que des compléments, et une structuration, ajoutés aux dispositions relatives aux élections des CAP (liste électorale, inéligibilité, liste des candidats et organisation du scrutin).

S'agissant des CTP, les modifications apportées portent sur une restructuration générale des dispositions et des étapes électorales selon une logique similaire à celle des CAP. Cet alignement permet d'harmoniser le processus électoral des CAP et des CTP pour faciliter l'appréhension et l'application de ces règles.

Enfin, le projet de texte abroge les dispositions devenues obsolètes des statuts particuliers, en raison du nouveau régime applicable aux fonctionnaires détachés au sein de la fonction publique de la Polynésie française et ce, pour une meilleure lisibilité du droit.

Il est à noter que le CSFP a émis un avis favorable sur ce projet de texte, lors des séances du 5 novembre 2024 et du 23 décembre 2024.

Son examen en commission le 2 juin 2025 a suscité des échanges principalement portés sur les objectifs majeurs de ce projet de texte, à l'approche des prochaines élections des CTP en fin d'année 2025, et sur la modification opérée dans la composition du CSFP, et particulièrement s'agissant de la représentation de l'administration. Par le remplacement de la DBF par la DGEE et l'ajout de la direction de la santé, le conseil supérieur de la fonction publique sera désormais représenté par les trois plus grandes entités de l'Administration.

À l'issue donc des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie d'adopter le projet de délibération ci-joint.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Pour la discussion générale de ce texte, la conférence des présidents de groupes au sein de l'assemblée a décidé un temps de parole d'une heure (soit 60 minutes) réparties comme suit : Tavini huiraatira 36 minutes ; Tapura, 15 ; et les non-inscrits, 9 minutes.*

*J'invite l'intervenant du Tapura huiraatira à présenter son intervention.* Yseult.

**M^me^ Yseult Butcher-Ferry :** Merci, Monsieur le président.

Madame, Messieurs les ministres, *bonjour*. Chers collègues, *bonjour à tous en ce jour.*

Que de temps passé et que d'énergie déployée pour aboutir à la rédaction de ce projet de délibération portant dispositions diverses en matière de ressources humaines au sein de la fonction publique de la Polynésie française !

Voilà donc tout ce que nous inspire ce texte profondément dénué d'intérêt en ce qu'il concerne le seul mode d'organisation et de fonctionnement des organismes consultatifs de la FPT.

Mais le plus navrant dans ce dossier, c'est qu'il aura fallu adopter dans la foulée, en commission législative le 2 juin dernier, pas moins de dix amendements de cohérence, d'ordre sémantique ou bien rectifiant une erreur matérielle, pour lui redonner un minimum de rigueur législative. Tout ceci n'est vraiment pas sérieux !

Heureusement que les agents administratifs de notre vénérable institution ont veillé à rectifier à temps la copie imparfaite transmise par les services en charge du dossier, ce qu'a bien voulu reconnaître la ministre de tutelle. Et nous lui sommes reconnaissants…

Au final, et c'est l'essentiel me direz-vous, de toutes les modifications apportées à la délibération n° 95-216 AT du 15 décembre 1995, il devrait en résulter une efficacité accrue des entités visées comme le Conseil supérieur de la fonction publique (CSFP), mais également les commissions administratives paritaires (CAP) ou encore les comités techniques paritaires (CTP) qui constituent, comme chacun le sait, les piliers du dialogue social au sein de notre Administration.

Gageons que ce contexte apaisé entre la puissance publique et les partenaires sociaux contribue à l'amélioration du service public auquel nos concitoyens sont de plus en plus attachés à Tahiti comme dans les archipels les plus démunis.

Je vous remercie de votre attention. *Merci bien.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Nous passons au suivant.* Chaumette.

**M^me^ Teave Boudouani-Chaumette :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants,

L'assemblée est saisie ce jour pour l'examen d'un projet de délibération visant essentiellement à modifier la délibération n° 95-216 du 14 décembre 1995 portant organisation et fonctionnement des organismes consultatifs de la fonction publique.

Selon le rapport de présentation, les modifications apportées répondent au besoin de faire évoluer de manière générale la procédure électorale des commissions administratives et techniques paritaires dites CAP et CTP pour en faciliter la mise en œuvre suite aux diverses difficultés rencontrées lors des dernières élections au sein de ces instances représentatives.

Saisi pour un avis le 3 décembre 2024, le conseil supérieur de la fonction publique, toujours selon le rapport de présentation, a émis un avis favorable sur ce projet de texte sans que pour autant la version du texte soumis à son examen soit jointe à l'extrait d'avis transmis à la commission.

Nous vous laisserons, Madame la ministre, nous confirmer ce point car les organisations syndicales nous ont fait part à plusieurs reprises que le sens des avis rendus par le CSFP sur les projets de texte soumis à l'examen de l'assemblée ne porte pas toujours sur la même version transmise à l'assemblée.

Aussi, je saisis cette occasion pour que cette précision puisse nous être apportée lorsque cela s'avère être de circonstance.

En sus de ces premières modifications, le projet de délibération revoie la composition du CSFP en supprimant la direction du budget et des finances ainsi que la DMRA désormais fusionnée à la DTI au bénéfice de la direction de la santé et de l'éducation.

Sur le fond, cette modification justifiée essentiellement à raison de la demande de la DBF et du transfert de gestion de la Paie à la DTI ne nous apparaît pas des plus pertinentes car l'importance de la masse salariale au sein du budget du Pays reste un élément majeur, d'autant qu'il s'agit d'une dépense obligatoire.

Nous pensons en effet, que les conséquences financières des projets de texte soumis à l'avis du CSFP doivent également être appréhendées par la DBF compte tenu des conséquences budgétaires qu'elles impliquent pour le budget du Pays.

*Merci*.

**Le président :** *Merci bien.*

*J'invite l'intervenant du Tavini à faire, à présenter son intervention. Maono.*

**M. Vincent Maono :** *Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente du gouvernement de notre pays, chers ministres, à vos techniciens, bonjour. Aux représentants de l'assemblée, bienvenue à cette rencontre ainsi qu'à celles et ceux qui nous suivent et aux médias également.*

*Voici donc.*

Certains textes se présentent comme de simples opérations de nettoyage. Quelques suppressions ici, des références périmées là, et on nous dit : « Rien de politique, juste de la mise à jour ».

Sauf qu'en droit, comme en cuisine, ce que l'on enlève est parfois plus révélateur que ce que l'on ajoute.

Et ce que ce texte balaye, ce sont des dernières traces d'un vieux régime de détachement, hérité d'une époque où l'État fixait les règles, et où le Pays n'avait pas encore les coudées franches pour gérer ses propres ressources humaines.

Depuis le 1er janvier 2024, un nouveau régime de détachement s'applique dans notre fonction publique. Il est plus clair, plus stable, mieux défini.

Et pourtant, dans une quinzaine de cadres d'emplois, on continue jusqu'ici à faire référence à l'ancien système. Résultat : confusion, décalages, insécurité juridique.

Ce texte corrige cela. Il supprime des références obsolètes dans les statuts de médecin, d'ingénieur, de psychologue, de cadre technique et bien d'autres encore. C'est une nécessité. Un texte qui dit blanc à l'article 3 et noir à l'article 9. Ce n'est plus du droit, c'est un casse-tête.

Je salue donc cette opération de clarification. Mais, si l'on veut être honnête politiquement, il faut poser de vraies questions. La vraie question : à quoi sert ce nouveau régime, et comment en faire un levier pour une fonction publique cohérente et souveraine ?

La réforme d'octobre 2023 marque un tournant. Désormais, le Pays encadre lui-même les conditions d'entrée et de sortie des agents détachés. Il choisit, il évalue, il peut refuser.

C'est une affirmation de notre autonomie administrative. Mais soyons lucides : dans bien des services, ce nouveau régime reste flou, incompris, mal appliqué.

Plusieurs collègues en commission, dont la représentante Teura Iriti, ont rappelé un point fondamental : il aurait été utile d'accompagner cette réforme d'un guide explicatif, clair et lisible. Nous partageons cette remarque car une réforme, si elle n'est pas comprise, devient inopérante. Ce flou engendre l'incertitude, erreurs de gestion, et surtout une défiance croissante sur le terrain.

Or, le droit n'a pas de sens que s'il est appliqué avec confiance, et pas sous la menace d'un contentieux.

La question du détachement n'est pas qu'un problème juridique, c'est un révélateur de notre rapport à la fonction publique. De plus en plus d'agents du Pays constatent, parfois avec amertume, que les fonctionnaires venus de l'extérieur bénéficient de conditions plus favorables : avancements accélérés, logements fournis, positions stratégiques. C'est une réalité.

Sans mettre en cause l'engagement des détachés, une question demeure : comment éviter une fonction publique à deux vitesses ?

Nous avons besoin d'une politique claire qui fixe les règles d'équité, qui reconnaît les compétences locales, qui articule les détachements non pas comme des solutions de confort, mais comme un apport temporaire ciblé et encadré.

Comme l'a exprimé notre collègue Pauline Niva en commission, cette réforme est aussi une opportunité de bâtir une stratégie RH ambitieuse, qui dépasse le toilettage réglementaire pour poser des fondations d'un système plus juste et plus souverain.

Un texte qui nettoie les références obsolètes, c'est bien. Un texte qui ouvre un vrai chantier, c'est mieux.

Ce que nous attendons aujourd'hui, ce n'est pas seulement de tourner la page de l'ancien régime, mais c'est de s'assurer que le nouveau modèle fonctionne.

Nous soutenons donc l'idée d'un bilan d'étape à un an pour voir si ce nouveau régime répond aux besoins des agents comme de l'Administration, pour évaluer les écarts de traitement, pour identifier les obstacles concrets, et pour améliorer ce qui doit l'être.

Dans cette dynamique, le conseil supérieur de la fonction publique pourrait jouer un rôle de veille actif, pas seulement comme instance consultative, mais comme force de proposition pour garantir la cohérence du système.

Ce texte est utile, il clarifie, il corrige, mais il ne doit pas nous dispenser de penser. Ce qu'il efface, c'est un cadre juridique dépassé. Ce qu'il doit inspirer, c'est un projet de gestion des ressources humaines à la hauteur de nos ambitions, car nous ne voulons pas d'une fonction publique qui se contente d'accueillir ceux que l'État nous envoie. Nous voulons une fonction publique qui s'appuie sur ses propres forces, qui forme, fidélise et choisit selon les besoins du Pays. Ce toilettage est un premier pas. Il ne deviendra un vrai progrès que si le Pays se donne les moyens d'aller au bout de sa propre logique.

*Merci de votre attention. Mes salutations.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Sommes-nous arrivés à la fin de nos interventions ? Thilda.*

**M^me^ Thilda Garbutt-Harehoe :** Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente du gouvernement, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs ici présents et à tous nos auditeurs, *à toutes et à tous, bonjour.*

À première vue, ce texte ressemble à une révision de manuel : des mots changés, des organigrammes mis à jour, des délais réajustés… Rien qui fasse battre le cœur.

Et pourtant, derrière cette mécanique bien huilée, c'est le fonctionnement même de notre maison commune qui est en jeu : la manière dont le dialogue social s'exerce, dont les agents sont représentés, et dont l'Administration s'organise pour faire vivre la démocratie au travail.

Ce n'est pas un simple nettoyage technique, c'est une boussole, du moins, ça devrait l'être.

Derrière la technicité du texte, il y a une réalité vécue par les services : des élections mal préparées, des procédures trop complexes, des agents perdus dans des règles électorales difficilement lisibles.

Certains établissements publics se sont retrouvés dans l'incapacité d'organiser des scrutins conformes à la délibération de 1995. C'est tout le cycle du renouvellement démocratique dans nos instances internes qui s'est grippé.

Ce constat, les agents le vivent, les syndicats le dénoncent et les directions s'en plaignent. Il était donc temps d'agir. Réduire les délais, harmoniser les procédures, simplifier les modalités de vote, en particulier pour les agents des îles éloignées : ce sont là des décisions pragmatiques et de bon sens.

Le premier mérite de ce texte, c'est d'aligner les CAP et les CTP sur une même logique électorale. Jusqu'ici, les deux dispositifs évoluaient selon des calendriers et des règles parfois dissonants. Cette réforme les harmonise. Ce n'est pas un luxe : elle offre une lecture chronologique des procédures ; renforce la prévisibilité, et sécurise les délais.

Autre point positif, l'intégration des autorités administratives indépendantes dans le champ d'application de la délibération. Cela permet de ne plus laisser des pans entiers de l'Administration en marge des processus collectifs.

Enfin, l'actualisation des acteurs administratifs, avec le remplacement de la DGRH et de la DMRA par la DTI, est une mise en cohérence salutaire. On ne peut pas parler de modernisation si l'on continue à gérer nos élections internes avec des organigrammes obsolètes.

Pour autant, et c'est là le cœur de mon propos, ce texte ne dit rien, ou presque, du rôle réel de ces instances consultatives dans la gouvernance de la fonction publique. Il ne dit rien du rapport de force pourtant fondamental entre l'Administration et les syndicats. Il ne s'interroge pas sur la capacité du CSFP à peser sur les grandes orientations. Il ne propose aucun renforcement du rôle des représentants du personnel dans l'évaluation des politiques de gestion RH (Ressources humaines).

Autrement dit, on refait des panneaux, mais la direction n'a pas changé.

Ce texte ne dit rien non plus des difficultés concrètes que rencontrent les agents dans les archipels pour exercer leurs droits syndicaux. Comment participer pleinement à la vie démocratique de l'Administration quand on dépend d'un vol aléatoire ou d'un réseau capricieux ?

Le dialogue social ne peut pas rester un luxe réservé qu'à Tahiti. Il doit vivre partout, y compris dans les îles les plus isolées. Il nous faut donc aller plus loin et s'inspirer de la proposition exprimée en commission : renforcer les moyens de participation syndicale effective dans l'ensemble du territoire. C'est aussi cela le respect des agents.

Ce texte fait un pas dans la bonne direction, mais il reste prisonnier d'une approche strictement technique. Ce que nous attendons, ce que les agents attendent, c'est une vision claire. Premièrement, quelle fonction publique pour le *pays* ? Deuxièmement, quelle gouvernance interne ? Troisièmement, quelle articulation entre décision politique et expertise technique ?

Une simplification réussie n'est pas une fin en soi. Elle doit ouvrir sur une stratégie globale de gestion des ressources humaines qui permettent au Pays de se doter d'un pilotage moderne, juste et ancré dans ses réalités.

Cela implique de repenser les parcours professionnels, d'améliorer les outils de mobilité interne et d'anticiper les besoins en compétence à cinq ou dix ans, en particulier dans les archipels où le recrutement reste un défi permanent.

Simplifier, ce n'est pas seulement alléger la procédure, mais c'est aussi rendre les règles plus justes, plus participatives, plus adaptées à la diversité de nos services. Et surtout, c'est l'occasion de se demander : quelle place voulons-nous accorder à la voix des agents dans l'organisation du pays ? Une place d'apparat ou une place stratégique ?

Oui, ce texte simplifie, il clarifie, il met à jour. Et pour cela, nous saluons le travail accompli. Nous entendons les collègues qui voient dans ce texte une mise en cohérence juridique bienvenue, mais nous affirmons aussi qu'il doit ouvrir la voie à une politique des ressources humaines digne d'un pays qui veut s'assumer. Et là, ce n'est qu'un point de départ, car une administration moderne ne se juge pas seulement à la clarté de ses textes, mais à sa capacité à faire confiance à ses agents pour construire avec eux le pays de demain.

Alors, saluons ce qui est accompli, mais n'oublions pas que ce chantier ne fait que commencer.

*Merci. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Nous n'avons plus d'intervention ?... Bon, je donne la parole au gouvernement du pays pour les éléments de réponse.*

**M^me^ Vannina Crolas :** *Merci bien, Monsieur le président de cette honorable assemblée.*

Effectivement, ce texte n'est qu'un ajustement des modalités de fonctionnement de nos organismes représentatifs suite aux écueils constatés aux dernières élections des CAP qui ont eues lieu en avril dernier. Mais, il vient également mettre à jour certaines dispositions de nos cadres d'emplois suite à la modification des conditions de détachement des agents dans notre administration et vient également tenir compte de la fusion de la DMRA et de la DGRH en une seule direction, donc devenue la Direction des talents et de l'innovation depuis le début de cette année.

Je vais répondre point par point aux questions qui ont été soulevées par notre représentante de A here ia Porinetia, Teave Chaumette.

En ce qui concerne les versions transmises à l'APF, sont-elles celles qui ont été étudiées en CSFP ? Là, je viens confirmer que ce sont les mêmes versions, juste quelques modifications techniques, pas sur le fond, mais des modifications techniques, comme l'a soulevé notre représentante Yseult, des corrections ont dû être apportées lors de la commission. Donc la dernière version prend en compte ces corrections techniques apportées en commission.

Ce texte vient apporter des mesures plus favorables pour la participation des agents de notre administration aux élections des CAP et des CTP, notamment en simplifiant et en clarifiant et en précisant les règles de présentation de dépôt des candidatures, les candidatures elles-mêmes. On vient clarifier et simplifier.

Effectivement, rien de transcendant dans ce texte. Sauf à rappeler une des premières mesures qu'on a prises en arrivant, c'est la modification des conditions de détachement où on est venu harmoniser un peu les modalités de recrutement, en tout cas, d'exercice des fonctions de nos agents. Il faut rappeler qu'avec les anciennes mesures de détachement, les fonctionnaires détachés avaient des avantages beaucoup plus importants que les fonctionnaires eux-mêmes et nous sommes venus mettre fin à tous ces avantages, et cela nous a donné une économie de près de 250 millions pour pouvoir répondre aux sollicitations d'indemnisation d'autres agents, comme les agents en charge de la solidarité, nos agents sociaux, et également nos infirmiers. Donc, voilà.

Maintenant, c'est sûr qu'il faut effectivement faire un bilan d'étape, comme vous l'avez sollicité en commission, un bilan d'étape de ces différentes réformes. Et la deuxième réforme également qui a été mise en place, c'est la dépolitisation des recrutements en catégorie D, avec donc la mise en place d'épreuves de recrutement, pour éviter que le recrutement ne se fasse que sous la plume d'un bonhomme. Donc il y a des comités de recrutement qui sont maintenant mis en place pour le recrutement des catégories D.

Mais, les réformes ne s'arrêtent pas là. Au deuxième semestre, on devrait lancer les consultations pour la réorganisation, la restructuration de nos services avec le projet PEPERU et également la refonte de tous nos cadres d'emplois. Là, on est vraiment dans la réforme. Ici, on est juste sur des ajustements, des harmonisations. Là, on va vraiment venir refondre les cadres d'emplois, mais également mettre à plat le régime indemnitaire et instaurer un régime indemnitaire qui tienne compte vraiment des suggestions attachées à chaque fonction. Et également, une dernière réforme qui devrait intervenir bientôt, c'est la protection de l'emploi local dans la fonction publique. Mais bon, là, le projet de texte viendra devant vous en temps et en heure.

*Voici donc quelques précisions* suite aux questions soulevées par l'ensemble des intervenants.

*Merci bien.*

**Le président :** *Bien, les éclairages apportés par le gouvernement de notre pays ont été apportés.*

*Pour rappel, l'examen de ce texte ne se fera pas article par article. Cela signifie que, s'il n'y a pas d'intervention, je vais soumettre l'ensemble de ce projet de texte au vote. Je vous demande* qui est pour cette délibération ? On est en procédure simplifiée, là. Unanimité ?... Très bien.

*L'examen du texte sur les ressources humaines de la fonction publique du pays est donc terminé.*

*Il est quasiment 11 heures et 30 minutes. Qu'en pensez-vous ? Faut-il que l'on fasse une suspension maintenant ou bien que l'on passe à l'examen du texte sur l'OPT ?... Suspension ?... Bien. Nous allons donc reprendre à 13 heures et 30 minutes.*

*Voilà, merci bien.*

Suspension de séance à 11 h 30 et reprise à 13 h 30. *Merci.*

*(Suspendue à 11 heures 30 minutes, la séance est reprise à 13 heures 40 minutes.)*

**Le président :** *Bien, nous allons reprendre. Il est 13 heures et demie passée.*

RAPPORT N$^{O}$ 153-2025 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

RAPPORT N$^{O}$ 154-2025 RELATIF A UN PROJET DE DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2023 DU GROUPE PUBLIC OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Présentés par M$^{mes}$ les représentantes Béatrice Flores-Le Gayic et Elise Vanaa

**Le président :** *Je vous demande de passer à l'examen des textes relatifs à l'Office des postes et télécommunications. Il s'agit des rapports 3 et 4 et la conférence des présidents de groupes politiques de l'assemblée a décidé d'une discussion commune.*

*Et donc, pour cette discussion commune, je demande au rapporteur de ce texte, Madame Elise de…*

**M$^{me}$ Elise Vanaa :** *Merci bien, Monsieur le président. Madame la ministre, aux dirigeants de notre Office des postes et télécommunications, à toutes et à tous, Madame la ministre Nahema, à toutes et à tous en cet après-midi, merci pour cette occasion qui nous est donnée de nous rencontrer.*

Par lettres n$^{os}$ 7916 et 7917/PR du 2 décembre 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, deux projets de délibération portant approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2023 de l'établissement et du groupe public Office des postes et télécommunications.

Ces deux projets de délibération ont été examinés en commission de l'économie et des finances et du budget le 18 décembre 2024. Donc cela remonte à six mois, président, et Mesdames et Messieurs les représentants.

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation du capital de la SAS Marara Paiement, chargée d'exploiter l'activité des services financiers, d'un montant de 168 millions F CFP, portant le nouveau capital à 563 millions F CFP, et la réduction du capital de la SAS Fare Rata, d'un montant de 635 millions F CFP, portant le nouveau capital à 3,6 milliards F CFP. La subvention d'équilibre octroyée à la SAS Fare Rata pour 2023, par l'OPT, s'élève à 1 milliard F CFP.

S'agissant du câble domestique Natitua Sud, il a été mis en service le 4 juillet 2023, date d'ouverture des offres commerciales aux populations de l'archipel des Australes.

S'agissant du câble sous-marin Chili-Tahiti, une mission a été organisée en juin 2023 au Chili avec la présentation du modèle économique qui a radicalement évolué puisqu'il est question de faire rentrer un nouveau partenaire, *Google*.

En juillet 2023, *Google* a organisé une mission en Polynésie française pour présenter son projet de câbles sous-marins dans la région du Pacifique, dont cinq passeraient par la Polynésie. C'est ainsi que des échanges ont démarré avec la filiale Tahiti Nui télécom pour la mise à disposition d'une assise foncière à Papenoo destinée à la construction des stations terminales et d'un *datacenter*.

Enfin, le projet immobilier de la SCI Hinoi a été suspendu au regard du coût trop élevé qu'il représentait, de la situation financière du Groupe et du manque de rentabilité. Un nouveau projet, redimensionné et davantage orienté vers la recherche de revenus externes, devra être présenté.

S'agissant de l'établissement public OPT, les produits de l'exercice s'élèvent à 5,6 milliards F CFP répartis soit 3 milliards F CFP de produits d'exploitation, 1,382 milliard F CFP en produits financiers et 1,138 milliard F CFP pour les produits exceptionnels.

Les charges atteignent 6,5 milliards F CFP soit 3,4 milliards F CFP de charges d'exploitation, 2,2 milliards F CFP en charges financières, 862 millions F CFP pour les charges exceptionnelles et 4 millions F CFP d'impôts sur les bénéfices.

Le résultat de l'établissement public OPT s'établit par conséquent à – 914 millions F CFP.

S'agissant du groupe public OPT, les produits de l'exercice s'élèvent à 26,7 milliards F CFP soit 24,4 milliards F CFP de produits d'exploitation, 256 millions F CFP en produits financiers et 963 millions F CFP pour les produits exceptionnels.

Les charges atteignent 28 milliards F CFP soit 27 milliards F CFP de charges d'exploitation, 169 millions F CFP en charges financières, 267 millions F CFP pour les charges exceptionnelles et un peu plus de 128 millions F CFP d'impôts sur les bénéfices.

Considérant la quote-part des entreprises mises en équivalence et les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, le résultat net consolidé du groupe public OPT est déficitaire de 2,3 milliards F CFP (contre – 2 milliards F CFP en 2022).

Ces deux projets de délibération, comme je l'avais rappelé tantôt, ont été examinés en commission de l'économie le 18 décembre 2024.

À cette occasion, l'équipe dirigeante de l'établissement a présenté les comptes de l'exercice et les faits de 2023, marqués par de nouvelles nominations, des mouvements sociaux et des projets redimensionnés et réorientés vers la rentabilisation.

Le résultat déficitaire de l'ÉPIC OPT est principalement dû aux résultats d'exploitation et financiers déficitaires en raison des subventions octroyées aux filiales.

À cet égard, la situation financière de l'OPT et de ses filiales a été mise en perspective avec la concurrence installée en Polynésie française depuis quelques années. Des audits et plusieurs réflexions sont actuellement menés notamment sur l'évolution du statut d'ÉPIC, sur des mesures à envisager pour réduire les déficits de Fare Rata et Marara Paiement et leur dépendance aux subventions octroyées par l'établissement, et sur les activités bancaires et postales dans les îles.

Un point a par ailleurs été effectué sur le recours lié à la délégation de service public relative aux télécommunications. Un nouveau PREF tiendra compte de la décision rendue et sera présenté en conseil d'administration, et je pense qu'il a été fait en début 2025.

À l'issue des débats, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, j'invite les représentants à l'assemblée à adopter ces projets de délibération ci-joints. Il s'agit de l'exercice 2023 et nous sommes en 2025.

Merci. *Merci de votre attention.*

**Le président :** *Voilà. Merci bien au rapporteur.*

*Pour discuter de ce rapport, la conférence des présidents a réparti le temps de parole comme suit : 36 minutes pour le groupe Tavini, 15 minutes pour le groupe Tapura et 9 minutes pour le groupe des non-inscrits.*

*J'invite donc le représentant sur groupe Tavini huiraatira de donner lecture de son rapport.*

*Madame Béatrice, la parole est à vous.*

**M^me^ Béatrice Flores-Le Gayic :** *Merci bien, Monsieur le président. Veuillez recevoir mes salutations.*

Le compte financier de l'OPT que nous examinons aujourd'hui n'est pas une mauvaise surprise. Il est la suite logique d'un affaiblissement progressif, documenté, signalé par plusieurs rapports, dont celui de la Cour des comptes, les analyses du CÉSEC, et nos propres débats en commission permanente l'année dernière.

En 2023, l'établissement public OPT a enregistré une perte nette de 914 millions F CFP. Le groupe dans son ensemble, en intégrant les résultats des filiales, présente un déficit consolidé de 3,03 milliards F CFP, confirmant l'aggravation des déséquilibres structurels.

Ce sont les symptômes d'un modèle à bout de souffle.

Depuis 2021, les comptes du groupe OPT se dégradent. En 2022, le groupe avait terminé l'exercice avec une perte de 2,6 milliards F CFP. En 2023, on atteint 3 milliards F CFP. Le chiffre d'affaires consolidé a chuté à 22,3 milliards F CFP, avec une baisse de 2,1 %, notamment portée par la décroissance du chiffre d'affaires d'ONATi et la stagnation de Fare Rata.

L'établissement public a tenté de sauver l'équilibre de ses filiales avec des subventions d'équilibre massives : 1,051 milliard F CFP pour Fare Rata et 1,1 milliard F CFP pour Marara Paiement.

Résultat : les dividendes sont en baisse. Et l'OPT, privé de sa capacité d'investissement, est acculé à reporter ou suspendre ses projets structurants.

Cette situation découle directement d'une décision stratégique prise en 2019 : transformer l'OPT en *holding* et filialiser ses missions essentielles. L'argument à l'époque était d'aligner l'OPT sur les standards de gestion privée pour gagner en efficacité, mais la réalité fut toute autre : multiplication des fonctions support, duplication des coûts RH et logistiques, absence de mutualisation entre les entités, et surtout, éclatement des responsabilités, rendant la gouvernance globale illisible.

Lors de la commission permanente du 22 février 2024, plusieurs élus ont souligné les effets pervers de cette structuration. Le CÉSEC va plus loin : il qualifie cette stratégie de « désarticulée » et rappelle que la réforme a été engagée sans étude d'impact sérieuse, ni évaluation des effets sociaux dans les archipels.

Pire encore : pour permettre à l'OPT de déléguer ses missions à ses propres filiales sans mise en concurrence, la loi du pays de 2009 a été modifiée en 2018. Cette modification a été partiellement censurée par le Conseil d'État, car elle violait les principes de libre concurrence.

Résultat : les conventions de DSP signées avec ONATi et Fare Rata sont désormais fragiles. L'État, *via* le Tribunal administratif, a déclaré illégale cette dérogation. Aujourd'hui, le Pays est sommé de revoir en profondeur le modèle.

Les rapports n$^{os}$ 34 et 35-2024 du CÉSEC alertent également sur ce point : la séparation entre missions de service public et activités concurrentielles est trop floue. Elle nuit à la lisibilité de l'action publique et expose le groupe à des risques juridiques majeurs.

Le projet immobilier Hinoi est le symbole de cette période. Engagé pour 11,5 milliards F CFP, il visait à reloger des filiales dans un nouveau bâtiment suréquipé. Il reposait sur des hypothèses de revente optimistes — un terrain estimé à 2,2 milliards F CFP, qui n'en valait que 1,6 milliard F CFP selon le Port autonome. Le projet a été suspendu *in extremis* en mars 2024 par le nouveau conseil d'administration.

Cette suspension n'est pas une faiblesse, c'est un acte de lucidité. Elle témoigne d'un début de recentrage sur les missions fondamentales de l'OPT. Mais elle démontre aussi combien l'argent public a été mobilisé sans garanties de viabilité.

Le Plan de rétablissement des équilibres financiers lancé en 2023 tablait sur une stabilisation des recettes dès la fin d'année. Or, en réalité, c'est près d'un milliard de francs de recettes qui manquent à l'appel par rapport aux prévisions internes du groupe.

Ce plan a été élaboré dans une logique comptable, mais il manque cruellement d'une vision d'ensemble, d'un cadre politique qui réaffirme le rôle de l'OPT au service du Pays.

Chers collègues, le déficit que nous examinons n'est pas une anomalie. Il est la conséquence d'un modèle désorganisé, d'une perte de cap, d'une sous-estimation des réalités territoriales.

Ce que j'ai tenté de montrer ici, c'est que les chiffres ne suffisent pas. Il faut les replacer dans leur trajectoire, dans leurs causes, et surtout dans leur signification politique.

Ce qui se joue ici, ce n'est pas simplement un redressement financier. C'est la possibilité de faire de l'OPT un vrai service public : efficace, juste, transparent, et utile.

Cette crise ne se résoudra pas par un simple ajustement comptable. Elle impose de réinterroger notre façon de gouverner, de répartir les responsabilités et de redéfinir les priorités.

Le déficit que nous examinons aujourd'hui ne tombe pas du ciel. Il n'est pas seulement le reflet d'une baisse d'activité ou d'un aléa budgétaire. Derrière les chiffres, il y a un mode d'organisation devenu contre-productif, illisible et insoutenable à moyen terme.

Depuis la réforme engagée en 2019, l'OPT fonctionne comme une holding publique à la tête d'un réseau de filiales spécialisées : ONATi pour les communications, Fare Rata pour les activités postales, Marara paiement pour les services bancaires numériques. Cette structuration visait une modernisation. Elle a débouché sur une fragmentation.

Chaque filiale a sa propre direction, sa propre convention collective, ses propres objectifs, ses propres indicateurs. Les fonctions supports sont dupliquées. La coordination est lente, coûteuse et inefficace.

L'OPT, maison mère, a perdu la maîtrise stratégique de ses filiales. Il n'est plus un chef d'orchestre, mais un guichet central de redistribution budgétaire.

Le CÉSEC, dans ses avis, parle d'une désarticulation profonde du pilotage, d'un empilement d'entités mal coordonnées et d'une perte d'agilité dans la conduite des politiques publiques. Cette critique n'est pas nouvelle. Plusieurs élus l'ont formulée, dès février 2024, en commission permanente, lors de l'adoption des comptes financiers de l'exercice 2022.

Ce dysfonctionnement institutionnel a des conséquences concrètes. ONATi opère dans un environnement concurrentiel. Fare Rata cumule les pertes sur les dessertes dans les îles. Marara paiement est encadré par des règles prudentielles.

Résultat : l'OPT est contraint chaque année de combler les déficits :
– 1,51 milliard F CFP injecté dans Fare Rata en 2023,
– 1,1 milliard F CFP dans Marara paiement, des dotations complémentaires aux structures support.

Ces transferts se font sans contrat d'objectif, sans cadre pluriannuel, sans indicateur. Ils obéissent à une logique d'urgence et non de stratégie.

Pendant ce temps, les services aux usagers se dégradent : fermeture de comptes en milieu insulaire, suppression des découverts bancaires, allongement des délais postaux.

Le CÉSEC le souligne. Le passage en filiale bancaire a précarisé l'accès aux services pour les populations les plus éloignées. Et dans certains cas, c'est la fonction sociale de l'OPT, pourtant centrale dans nos archipels, qui a tout simplement disparu. Il est temps de reconnaître que le service public ne peut pas reposer uniquement sur un montage financier interne.

Si le pays souhaite garantir une présence postale numérique et bancaire dans les îles, alors il doit s'y engager politiquement et budgétairement. Le modèle actuel repose en partie sur un socle juridique incertain.

La loi du pays de 2018, modifiant celle de 2009, pour permettre des DSP internes, a été partiellement censurée par le Conseil d'État. Le CÉSEC rappelle que cette décision jette le doute sur la légalité des conventions entre le pays et les filiales du groupe OPT. À cela s'ajoute une absence d'études d'impact préalable lors de la réforme, aucune évaluation des effets sur le personnel, les coûts ou l'accessibilité dans les archipels.

Aujourd'hui, la séparation entre activités concurrentielles et missions d'intérêt général est floue et cette ambiguïté affaiblit le groupe autant qu'elle expose le pays à des contentieux futurs.

*Merci bien de votre attention. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien.*

Odette.

**M^me^ Odette Homai :** Depuis 2023, les choses bougent. Le projet immobilier Hinoi a été suspendu. Un nouveau conseil d'administration a été nommé. Des audits internes ont été lancés. Et un suivi trimestriel du Plan de rétablissement des équilibres financiers (PREF) est désormais en place.

Ce PREF contient des mesures concrètes : révision des charges, recentrage des investissements, redéploiement de missions. Il engage des choix structurants, tant sur l'avenir du groupe que sur sa capacité à assurer ses missions dans les archipels.

Ce sont des signaux encourageants. Ils traduisent une volonté de rupture avec les erreurs passées. Mais pour être crédibles, ces efforts doivent être transparents. Et surtout, ils doivent s'inscrire dans un cadre démocratique.

Nous souhaiterions que le PREF soit présenté aux élus de la commission de l'économie et du budget.

Ce plan engage l'avenir d'un service public stratégique. Les représentants du peuple doivent pouvoir en débattre, en suivre l'évolution, et veiller à ce qu'il reste au service de l'intérêt général.

Il ne s'agit pas de tout reconstruire. Il s'agit de remettre de la clarté et du sens dans l'organisation du groupe OPT.

Nous proposons :
– La présentation régulière du PREF en commission, pour assurer la transparence du redressement ;
– La signature d'un contrat d'objectifs et de performance, entre le Pays et l'OPT avec un budget pluriannuel dédié, des indicateurs clairs, et un suivi politique ;
– La révision du Code des postes et télécommunications, pour clarifier le cadre juridique des opérateurs publics, sécuriser les DSP, et garantir les missions non rentables.

Chers collègues, la gouvernance éclatée de l'OPT n'est pas une fatalité. Elle est le fruit de choix politiques passés, que nous pouvons aujourd'hui corriger.

Nous avons l'occasion de transformer cette crise en opportunité : pour clarifier les responsabilités, renforcer la transparence, et réaffirmer le rôle du service public dans la construction d'un Pays plus juste, plus connecté, plus solidaire.

Ne ratons pas ce rendez-vous. Ce n'est pas simplement d'administration qu'il s'agit. C'est de souveraineté.

Au-delà des chiffres, des équilibres financiers et des ratios de gestion, nous devons poser une question politique, une question de fond. À quoi sert encore l'OPT dans notre société ? Elle est une entreprise de service comme les autres, ou bien un levier d'aménagement du territoire, d'équité sociale et de souveraineté numérique pour notre pays ? Est-il un outil de profit ou un service public incarné ? Ce débat, nous ne l'avons pas encore véritablement ouvert. Et pourtant, la situation du groupe OPT en 2023 nous y oblige.

Les constats sont connus. Ils ont été formulés avec force dans les avis du CÉSEC, dans les commissions et sur le terrain.

Dans les archipels, le service public postal et bancaire se délite : les guichets ferment plus tôt, les retraits sont plafonnés, les découvertes supprimées, des comptes sont fermés faute d'activité et les envois postaux mettent parfois plus de deux semaines à atteindre leur destination.

Cette dégradation n'est pas due à la seule conjoncture. Elle est le fruit d'un choix structurel, celui d'avoir filialisé les missions essentielles sans prévoir de mécanisme pérenne pour garantir le financement dans les zones non rentables.

Fare Rata en charge de la Poste, cumule les pertes depuis plusieurs exercices. Marara paiement, en charge de l'activité bancaire, est soumise à des règles prudentielles qui l'empêchent de maintenir une offre sociale.

Résultat : les usagers des archipels sont de plus en plus exclus d'un service pourtant fondamental. L'OPT, qui était jadis une présence humaine, un trait d'union entre les îles devient une coquille vide.

Le CÉSEC parle de rupture, de continuité territoriale, et il alerte, sans intervention publique, certaines communes ne seront bientôt plus desservies que par la loterie du marché.

En 2023, l'OPT a injecté 1,51 milliard F CFP dans Fare Rata, 1,1 milliard F CFP dans Marara paiement. Mais ces subventions d'équilibre ne sont ni contractuelles, ni pluriannuelles, ni corrélées à des objectifs mesurables. Elles viennent combler les trous, mais ne réparent rien. Pire encore, aucune compensation budgétaire n'est prévue par le pays pour couvrir les obligations de services universels dans les archipels.

On demande à l'OPT de continuer à servir les zones déficitaires sans soutien pérenne, sans pilotage stratégique et sans que cela ne figure dans un contrat formel avec la puissance publique. Ce modèle est à bout de souffle. Il crée de la tension dans les équipes, il précarise les services, il alimente les déficits et il nourrit un sentiment d'abandon chez nos populations les plus éloignées.

Je propose un changement de paradigme. Il est temps de construire un pôle public dédié aux missions de proximité dans les archipels, appuyé sur l'expertise, les ressources et le maillage territorial du groupe OPT.

Ce pôle aura pour vocation de regrouper trois fonctions : le service postal de base, courrier, colis, transfert simple. Le service bancaire de proximité : dépôt, retrait, micro-épargne, le relais numérique de première ligne, accès *Internet*, assistance administrative, médiation digitale.

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle filière. Il s'agit de recentraliser ses fonctions au sein d'une entité pilotée par l'OPT avec un mandat clair du pays, financé de manière transparente et soumis à un contrat d'objectif.

Cette entité pourrait être cofinancée par le budget du pays par le fonds pour le service universel et par une péréquation interne au groupe. Elle aurait un statut spécifique avec un personnel stabilisé, des objectifs territorialisés et un suivi parlementaire annuel. Mais il ne s'agit pas uniquement de services de proximité. L'OPT peut aussi devenir un acteur majeur de notre souveraineté numérique.

Dans son avis, n° 35-2024, le CÉSEC regrette l'absence d'ambition publique sur les enjeux stratégiques du numérique, câbles sous-marins, cybersécurité, *cloud* souverain, interconnexion régionale.

L'OPT a les moyens, les compétences et le réseau pour devenir l'opérateur du *cloud* souverain polynésien, le garant de la sécurité des échanges numériques de l'administration, l'interlocuteur technique de nos ambitions satellitaires ou sous-marins, à condition qu'on lui donne un cap et que ce cap soit fixé politiquement.

Cela suppose un changement de gouvernance, un conseil d'administration resserré, stratégiquement armé et représentatif des enjeux du pays. Cela suppose aussi un engagement de l'exécutif : utiliser l'OPT non plus comme un amortisseur financier, mais comme un bras armé de la souveraineté territoriale, sociale et numérique. Les défis sont nombreux.

Le groupe OPT n'est pas une entreprise en concurrence avec d'autres. Il est encore le seul réseau logistique et numérique unifié du pays. Il couvre les cinq archipels. Il dispose d'agents formés, d'infrastructures établies et d'une présence dans chaque commune. Ce potentiel ne doit pas être gaspillé. Il doit être recentré, réorienté et placé au cœur d'une stratégie publique assumée.

Chers collègues, il est temps de choisir ce que nous voulons faire de l'OPT. Si nous voulons un simple holding de filiales déficitaires, continuons comme avant. Mais si nous voulons un outil public moderne au service des habitants des archipels et du développement souverain de notre pays, alors il faut agir. Créer un pôle public pour les archipels, confier à l'OPT les missions stratégiques du numérique, clarifier les financements, réformer la gouvernance, ce n'est pas une utopie, c'est une nécessité. Et c'est surtout une responsabilité politique, la nôtre.

*Merci et que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci*.

Vahinetua.

**M^me^ Vahinetua Tuahu :** *Merci bien, Monsieur le président*. Je vais prendre la suite.

Comme l'ont dit mes collègues, disons-le tout de suite que la situation vraiment du groupe OPT est catastrophique et il y a urgence à agir, c'est vrai, avec les 3,3 milliards de francs CFP de déficit en 2003 pour les comptes consolidés.

Le groupe OPT traverse une période vraiment charnière, cruciale pour son avenir, marquée par une dégradation continue de ses résultats financiers qui a nécessité un soutien croissant du pays, comme en témoigne l'allocation de 400 millions F CFP de subventions en ce début d'année.

Les 1300 agents de l'OPT expriment depuis plusieurs années, maintenant, leurs inquiétudes face à cette situation et leurs préoccupations légitimes et compréhensibles méritent toute notre attention collective. Ces agents engagés au service de notre peuple à Tahiti et dans les îles jouent un rôle essentiel en maintenant les liens téléphoniques, postaux et bancaires indispensables à la cohésion de notre *pays*. La dégradation de leur perspective professionnelle au sein de leur entreprise a provoqué une grève en octobre 2023.

Nous avons cru à un renouveau avec la nomination d'une nouvelle PDG à la tête de notre groupe OPT en février 2024. Nous sommes en juin 2025, plus d'un an après, et nous n'avons toujours pas obtenu de présentation d'une quelconque stratégie de redressement et de développement pérenne du groupe OPT. Alors que l'assemblée est sollicitée pour décider de subventionner le groupe OPT, Les élus ont réclamé depuis l'an passé une présentation de la nouvelle direction du groupe OPT et n'ont toujours aucun retour.

Rappelons que la dernière présentation du Plan de rétablissement des équilibres financiers, le PREF, a été faite en janvier 2024 par le précédent PDG du groupe OPT, juste avant son remplacement. Depuis, rien. Cette absence d'une stratégie claire avec des objectifs définis et un calendrier réaliste nuit nécessairement à la visibilité des élus sur l'action du groupe OPT et nourrit les craintes quant à l'avenir de cette entreprise publique qui fait partie de l'histoire de notre pays, car elle a contribué à bâtir notre *pays* avec ses infrastructures télécom et postales, sans oublier la crainte des agents de perdre leur emploi sous trois ans.

Disons-le clairement, nous ne souhaitons pas être la majorité qui aura mené le groupe OPT au plan social. Ce scénario n'est ni acceptable, ni envisageable. Et pourtant, c'est celui vers lequel les chiffres du groupe OPT semblent pointer.

Lors de l'examen de ces comptes 2023 en commission législative le 18 décembre 2024, le PDG du groupe OPT a indiqué qu'elle avait, je cite : « lancé depuis le début d'année — 2024 donc — un audit financier pour la période 2018-2022 qui est toujours en cours. Nous en aurons les résultats en 2025 ». Nous sommes en 2025, pouvons-nous connaître les résultats de cet audit ? La PDG de l'OPT avait indiqué également, je cite « nous avons eu également un courrier de la part du Président, mandatant la DMRA pour un audit de gouvernance pour les années 2022-2024. Nous aurons très certainement le retour de cet audit de gouvernance à la fin de cette année voire janvier 2025 ». Nous sommes en juin 2025, pouvons-nous connaître également les résultats de cet audit ?

Pour répondre à ces enjeux, il est essentiel de travailler ensemble à la définition d'une stratégie pluriannuelle claire, capable de redresser les comptes de l'OPT et de projeter cet établissement vers un avenir durable. Cette stratégie pourrait s'appuyer sur des projets novateurs permettant non seulement de diversifier les activités de l'OPT, mais aussi de remotiver le personnel et de redonner confiance aux usagers.

Le groupe OPT, en tant qu'acteur historique et vital de notre *pays* doit continuer de jouer pleinement son rôle, notamment dans les archipels éloignés, où ces services sont essentiels. Garantir sa pérennité

est une responsabilité que nous partageons tous et c'est pourquoi, en tant qu'élus, nous avons sollicité la présentation par la Direction de l'OPT, d'une stratégie de redressement des comptes, afin de nous inscrire dans cette voie.

Nous espérons que le gouvernement pourra nous répondre aujourd'hui et nous indiquer quelles pistes sont envisagées pour le groupe OPT. Y aura-t-il un plan social ou un démantèlement ? Y aura-t-il une privatisation, même partielle, du groupe OPT ? Y aura-t-il une transformation de Marara Paiement en véritable banque ? Nous restons convaincus que par un dialogue ouvert et transparent nous pourrons œuvrer ensemble à des conditions porteuses d'avenir pour l'OPT et ses agents, et bien évidemment dans l'intérêt du plus grand nombre, sur un espace aussi vaste que l'Europe. Aussi, nous voterons favorablement pour l'adoption de ces deux textes.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci bien. Plus d'interventions pour le groupe Tavini huiraatira ?*

*J'invite l'intervenant du groupe Tapura à présenter son intervention.* Pascale.

**M^me^ Pascale Haiti-Flosse :** Merci, Monsieur le président de l'assemblée. Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, Madame le ministre.

J'ai cru entendre l'intervention de notre amie Vahinetua. C'était l'opposition, parce qu'elle vient de dire clairement ce que, bien sûr, nous avions à dire, et elle a tout dit. Mais nous avons préparé quand même une intervention. Merci Vahinetua pour la clarté de ton intervention. Tout a été dit.

Comme chaque année et l'exercice 2023 ne fait pas exception, l'assemblée de la Polynésie française est destinataire des comptes de l'Office des postes et télécommunications sous deux formes distinctes : un premier bilan relatif à la situation financière de l'établissement, la Holding OPT ; suivi d'un second présentant une image globale et consolidée du groupe public au travers de ses différentes filiales. Version sur laquelle, si vous le voulez bien, nous concentrerons toute notre attention.

Sur les chiffres, le constat est sans appel : après avoir accusé une perte historique de 2 milliards F CFP en 2022, ce résultat négatif net de l'entreprise est consolidé, s'est encore creusé l'année suivante pour atteindre 2 371 895 806 F CFP.

Les raisons de cette dégringolade observée depuis 2019 malgré les subventions du Pays sont connues de tous. Par le passé, c'est la société ONATi, avec les revenus abondants de la téléphonie mobile qui constituait, si vous me permettez l'expression, « la vache à lait » du groupe. Mais la concurrence et la guerre des prix sont passés par là, ce dont personne ne s'est plaint jusqu'ici — au point de remettre en cause l'existence même de tout cet édifice. Un équilibre précaire comparable, par exemple, à la situation d'Air Tahiti condamné, si je puis dire, à opérer des lignes très rentables pour financer d'autres qui ne le sont pas.

En outre, l'OPT a un positionnement particulier en tant qu'établissement public ayant également pour mission d'assurer le service postal ainsi que les transactions financières jusque dans les îles les plus reculées de notre archipel, au travers les filiales Fare rata et Marara Paiement. Ces missions, certes très coûteuses, sont indispensables au maintien des populations dans les archipels éloignés, mais la réalité, c'est qu'« *aucun des bureaux de postes n'est rentable, même à Tahiti, ils sont tous déficitaires* » comme l'a justement rappelé la nouvelle directrice.

Le gouvernement Brotherson, par la voix de sa ministre de tutelle, Madame Crolas, n'a eu de cesse de crier au loup. Au même titre que l'OPH, l'OPT faisait figure de soldat à sauver. On allait voir ce qu'on allait voir… Résultat, au premier collectif adopté le 2 avril dernier, un complément de 400 millions de F CFP a été approuvé par votre majorité, car, apparemment, les salariés du groupe n'auraient pas consenti autant d'efforts qu'espéré.

Nous avons encore en mémoire le très médiatique courrier adressé fin juin 2023 à l'ex-dirigeant Jean-François Martin, juste avant que celui-ci ne fasse valoir ses droits à la retraite, pour lui demander des comptes sur la situation financière du groupe. Comble de la bassesse, vous alliez jusqu'à lui réclamer « le montant des 10 plus hautes et des 10 plus basses rémunérations nettes du groupe », avant de lui intimer l'ordre de « suspendre tous recrutements de cadres et actions visant à augmenter la masse salariale ». Gageons que la même exigence s'applique à l'actuelle direction en poste depuis le 1er février 2024 !

Qu'en est-il de la mission d'enquête portant sur la gestion de l'établissement ? Et malgré les échanges que nous avons eus lors de l'étude préliminaire de ce dossier, aucune piste sérieuse ni solution miracle ne semble se dégager aux fins de « réinventer » l'OPT. Pire, tout porte à croire que nous nous retrouverons l'an prochain ici même pour arriver aux mêmes conclusions…Et ce, pour la simple et bonne raison qu'« il faut être lucide sur nos activités… » comme l'a reconnu Madame Delva en commission législative.

Oui, mes chers collègues, il y a toujours matière à mutualiser les moyens humains, à loger certains bureaux de postes dans des abris de survie ou dans de futurs Fare Ora… Mais il faudra davantage que des économies de bouts de chandelle pour remettre l'OPT sur les bons rails. C'est pourquoi, vous devriez prendre l'exemple sur La Poste en métropole qui, après des déboires comparables, renoue avec les bénéfices grâce à une profonde diversification de ses activités.

L'ancien directeur général prévoyait en outre la cession d'une partie des biens immobiliers de l'OPT ainsi que la mise en place d'un plan de rigueur au sein de toutes les entités. Cette ambition va-t-elle se matérialiser et quel en est le gain escompté ? Aujourd'hui, on nous parle d'alliance stratégique ou avec une banque de la place pour la gestion des distributeurs de billets. Ou carrément, d'ouvrir le capital de certaines filiales…Pourquoi pas ! Mais à notre sens, il convient aussi et surtout de remotiver le personnel pour insuffler parmi les équipes un véritable esprit d'entreprise.

En revanche, et en conclusion, permettez-moi de sourire face aux tergiversations qui vous caractérisent concernant le projet immobilier de la SCI Hinoï. Par deux fois en effet — la dernière en date du 27 mars 2024 — la construction de cet ensemble a été renvoyée aux calendes grecques en raison d'un coût de construction jugé trop élevé. Avec, à la clé, de nouvelles études en perspective, pour finalement aboutir au même résultat, à savoir : tendre la recherche de revenus externes (hors Groupe), ce qui, je vous le rappelle, était l'objectif initial.

Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien.*

Je poursuis avec les non-inscrits. Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Oui, merci, Monsieur le président.

*Monsieur le ministre*, je suis un peu embêté, pour deux raisons. D'abord, j'ai l'impression que tout a été dit sur l'établissement OPT : sa situation financière, les défis auxquels il est confronté. Et puis, un peu comme ma collègue Pascale, je ne savais plus trop si j'étais dans l'opposition ou dans la majorité, parce que, finalement, les interventions de mes collègues étaient, je trouve, plus sévères que ce que j'avais l'intention de dire. Pourtant, moi, on me dit souvent que je suis très critique sur le fonctionnement des établissements publics, des satellites du Pays. Donc oui, effectivement, tout ce qui a été dit par nos collègues est tout à fait vrai.

Après, c'est vrai que si on examine l'OPT en faisant une comparaison avec une structure purement privée, on ne peut pas comprendre les choses, parce que pendant des années, l'OPT a fait, a mis en œuvre des actions qui relevaient plus du service public. Donc, c'est vrai que si on ne comptabilise pas

cet aspect, bah, l'établissement sera toujours déficitaire. Ouvrir un bureau de poste aux Tuamotu, aux Marquises, c'était déficitaire il y a 10 ans, ça l'est aujourd'hui, ça le sera dans 10 ans. Donc, il faut se poser les vraies questions, il faut que le propriétaire de l'OPT, le Pays, se pose des vraies questions, et je pense que ça a commencé à être fait. C'est pour ça que je me dis, tout l'aspect critique a été dévoilé par nos collègues. Moi, je ne vais pas poursuivre dans cette voie, parce que je n'ai pas envie de décourager la directrice qui a accepté de relever le défi, qui relève un peu du suicide, j'ai l'impression.

Par contre, je souhaiterais que le président de l'assemblée, qui a souhaité que deux établissements présentent régulièrement leur situation d'exécution, stratégique, changement de gouvernance, plan de développement, puisse continuer à le faire. Je pense à ATN, puisque le nouveau président a présenté à la commission de l'économie son plan de réinvention de la compagnie aérienne. Je n'ai pas tout compris, en fait, dans cette présentation, mais bon, on a l'impression que les choses se poursuivent. Donc, j'espère qu'à l'ouverture de la session budgétaire, Monsieur le président pourra écouter à nouveau ses responsables nous expliquer où on en est.

Je comprends tout à fait le choix qui a été fait par le président de l'assemblée, puisque ces deux établissements à eux seuls représentent, cumulés annuellement, une perte de plus de 5 milliards F CFP pour le Pays, en termes de subventions qui sont versées chaque année. Donc moi, je souhaite que cette présentation continue à se faire.

Maintenant, sur les choix qui vont être faits, j'ai entendu des mots très durs et pourtant vrais, la question de l'existence même de l'OPT, qui a été posée par ma collègue. C'est une vraie question qu'il faut se poser. Le fait de bien distinguer les activités qui relèvent du service public, ça aussi, c'est quelque chose dont on parle depuis des années et des années, mais qui ne s'est pas traduit par des actes concrets, y compris l'organisation en filiales de l'OPT, qui n'a pas facilité la compréhension de la gouvernance. Et ensuite, bah, des choix un peu hasardeux, ils ont été cités, celui de l'immeuble qui se situe à Avenue Prince Hinoï, dont le coût est passé de plus de 10 milliards, finalement, a été suspendu, remis en place, supprimé, finalement. On ne sait même pas où ça en est en réalité. Donc, il y a eu des choix qui ont été faits aussi par le passé qu'on ne peut plus faire aujourd'hui.

Donc, nous, on souhaite être informés à l'assemblée, puisque c'est nous qui votons en les budgets, les collectifs et finalement, qui, permettant au gouvernement de verser les sommes qui permettent à ces établissements de continuer à exister. Parce que sans ces subventions, aussi bien l'OPT qu'ATN, n'existeraient pas. Et donc, je pense que les premiers à se poser les vraies questions, de mon point de vue, c'est nous, élus à l'assemblée : Qu'est-ce qu'on veut faire ? Qu'est-ce qu'on veut continuer à faire ? Comme je le disais, il y a des activités que l'OPT exerce dans les îles qui seront toujours déficitaires. Donc, ce sont des choix qu'on doit faire.

Dans le secteur aérien, ça a été fait. Il y a une loi qui a été votée sur les délégations de services publics qui permettent, maintenant, aux compagnies aériennes qui se déploient dans les îles de bénéficier d'interventions publiques parce qu'elles desservent des destinations qui sont structurellement déficitaires. On est dans la même situation. Donc, on doit d'abord se poser des questions avant de critiquer telle ou telle nouvelle direction qui viendra, parce que si celle-là ne réussit pas, je pense que ça voudra dire qu'on n'a pas réussi, nous, le travail qu'on doit faire depuis longtemps. Et on pourra changer chaque année de directeur. Je pense que la situation restera la même jusqu'au jour où quelqu'un viendra et se posera la question qu'a posée ma collègue Odette en se disant : Est-ce que cet établissement doit continuer à exister ? Et là, la réponse sera non, parce que le pays n'aura plus d'argent pour financer ces déficits.

Donc, avant qu'on arrive à ce stade, je pense qu'on doit se poser les vraies questions. J'avais évoqué ça quand on a eu la présentation qui s'est faite en commission de l'économie. Ce dispositif de financement des activités et des services à caractère public, on doit aussi l'inventer — là, oui, pour le cas, oui, puisque c'est de l'ordre du législatif — et mettre en place quelque chose qui permette d'aller à un équilibre.

Après, il y a un sujet qui a été évoqué aussi, celui de Marara Paiement. Je crois que c'est un établissement, enfin une structure, qui est né déficitaire, qui est déficitaire aujourd'hui, qui est en concurrence avec des structures privées qui existent et qui essayent elles-mêmes de se vendre à des banques. Donc là aussi, sur ce sujet, je pense qu'il faut faire un choix maintenant. La question de l'exercice du métier financier par l'OPT, elle se pose depuis quasiment 15 ans. En 15 ans, la puissance publique n'a pas encore réussi à dire oui ou non, on doit continuer. L'OPT pourra faire tous les audits qu'il veut. Si la puissance publique ne tranche pas, on ne va pas bouger.

Il y a un mot qui a été évoqué aussi, qui est un mot presque tabou ici : plan social. On entend ça à ATN, on a entendu ça à Air Tahiti. À Air Moana, je pense que c'est depuis le départ. Donc là aussi, il y a presque un millier de personnes qui travaillent dans cette structure, dans ces filiales, avec des salaires qui, en moyenne, excèdent la moyenne des salaires dans ce pays. Je sais que c'est encore plus tabou d'évoquer ce point-là, mais c'est à la puissance publique aussi de dire ce qu'elle veut. Parce que si cette structure était mise entre les mains d'un vrai privé, le plan social, il aurait été exécuté depuis longtemps. Aucun doute là-dessus. Donc, je pense que si vous voulez, si nous voulons tous aider la nouvelle direction à trouver un chemin pour éviter que la vraie question qui a été posée par ma collègue se pose à nouveau, bah je pense que toutes ces questions de l'exercice du métier financier avec, autour de l'OPT, des banques qui, elles, sont des vrais acteurs financiers, est-ce qu'elle peut continuer à perdurer ? Et le fait que la puissance publique demande à cet établissement d'exercer des activités qui relèvent du service public, là aussi, il faut que nous tranchions. Ça a été fait pour le secteur aérien, pourquoi ça n'est pas fait pour ce secteur ?

Donc voilà, moi, je ne souhaite pas participer. Nous n'allons pas voter pour l'approbation ou la désapprobation de ces comptes. Ces comptes, ils existent. Ils sont là. On ne peut rien y faire. Par contre, ce que je souhaitais savoir, Monsieur le ministre, c'est pourquoi l'OPT présente ses comptes chaque année avec un an de retard ? On a une réglementation, quand même, qui prévoit que les comptes des établissements sont présentés avant le 30 juin de l'exercice qui suit celui qui est clos. Et l'année dernière, c'était la même chose. Et l'année précédente, c'était la même chose. Il y a une dérogation qui existe pour cet établissement ? Qu'est-ce qui explique ?... Bah techniquement, il y a peut-être des explications. Donc là aussi, année après année, on pose la question. Et année après année, cet établissement, présente ses comptes avec un an de retard. C'est un des plus grands établissements du pays, quand même.

Donc nous, nous n'allons pas participer à ce vote. Nous allons nous abstenir, puisque ce n'est pas la question d'approuver ou de désapprouver ces comptes. Ils existent, d'autant plus que la nouvelle direction n'est pas responsable de ces comptes, puisqu'ils ont été établis avant le changement de gouvernance. Mais nous souhaitons que tout ce travail qu'on a commencé à mener avec la commission de l'économie, aussi bien pour l'OPT que pour ATN, se poursuive cette année et l'année prochaine. Et puis là, si on peut accompagner à cette évolution nécessaire, nous accompagnerons. Voilà.

Donc, si, *Monsieur le ministre*, si tu peux m'expliquer pourquoi on a cette présentation chaque année avec un an de retard ; moi, je suis preneur de cette explication.
Merci.

**Le président :** *Voilà. Merci. La discussion générale est close. Je rends maintenant la parole au gouvernement. Monsieur le ministre.*

**M. Warren Dexter :** *Merci, Monsieur le président.* Merci à tous pour toutes vos interventions très intéressantes. C'est vrai que j'ai pris la tutelle de l'OPT depuis maintenant 4 mois. Effectivement, c'est ressorti de toutes les bouches, la situation financière de l'OPT est particulièrement dégradée.

Résultat net consolidé du groupe, on est passé de + 3,5 milliards de F CFP en 2008 à - 2,3 milliards de F CFP pour l'exercice 2023, et c'était en escalier. Quand on regarde les comptes, c'est une dégradation progressive, et on a l'impression que c'est inexorable.

Alors à quoi on doit cette situation ? Je crois que c'est parce que — c'est important de le rappeler —, pendant longtemps, l'Office des Postes a investi à tour de bras, sans compter, sans considération de rentabilité, en particulier dans les îles. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'à l'époque, il avait les moyens (situation de monopole, situation confortable, pas de souci, il avait des moyens de le faire).

Ensuite, il y a eu l'ouverture de la concurrence à partir de 2003 où, là, on a continué à ne pas s'inquiéter, parce qu'effectivement, la concurrence amène du temps à se manifester. Ce n'est que vers 2012-2013, avec l'arrivée de Pacific Mobile Telecom, Vodafone, que les *warnings* ont commencé à s'allumer, puisque progressivement, ils ont commencé à prendre des parts de marché. Donc on s'est aperçu que... C'est Madame Flosse qui parlait justement de « vache à lait », la structure Vini de l'époque qui finançait toutes les activités déficitaires, les résultats ont commencé à s'éroder. Et si vous ajoutez à cela la diminution également de l'activité postale due à l'explosion du numérique, si vous ajoutez à cela les dividendes que le Pays a prélevés sur l'OPT de 2006 à 2016 — je rappelle qu'il s'agit quand même de 14 milliards de F CFP en cumulé — eh bien, vous avez aujourd'hui l'explication à la situation désastreuse dans laquelle on se trouve.

Alors, qu'est-ce qu'il faut faire ? C'est ce que vous attendez. Quelle est la stratégie du pays pour remédier à cette situation ? Moi, je crois — j'ai partagé ça avec Hina — on est d'accord sur le diagnostic : c'est que le caillou dans la chaussure, c'est le service dans les îles. C'est structurellement déficitaire. On peut faire tout ce qu'on veut, jamais on ne va être… même à l'équilibre, parce que les surcoûts sont inexorables. Pour tout investissement d'envergure avec clientèle captive, vous n'aurez jamais un bon retour, vous n'aurez même pas un retour sur investissement dans ce que vous faites dans les îles. Vous avez les contraintes liées à l'insularité en elle-même. Vous avez des îles qui sont peu habitées — ça veut dire peu de consommateurs, peu de clients et en plus, généralement, ce sont des gens qui sont à faible pouvoir d'achat. Donc il n'y a absolument aucune chance de rentabiliser les opérations que vous faites là-bas. Ça veut dire que maintenant que tout ça a été fait au niveau de l'OPT, parce que ce sont des surcoûts tous les ans, il faut entretenir tous ces actifs avec des rentrées qui sont bien inférieures à ce que ça coûte, eh bah, l'OPT est condamné à supporter ça comme surcoût chaque année.

Moi, je suis lucide. Je considère qu'il n'y a aucun moyen de rentabiliser les investissements dans les îles tels qu'ils existent actuellement et c'est pour ça que je me dis, qu'à partir du moment où on est… où je vous demande de convenir avec moi qu'à partir du moment où l'on considère que tout investissement structurant dans les îles avec clientèle captive, on ne peut pas rentabiliser, eh bien, à un moment donné, il faut bien considérer ça comme du service public. D'ailleurs on en parlait, je pense que la solution, c'est dans ce sens-là. Il faut qu'on puisse se dire que toutes les activités qui sont déployées dans les autres archipels, c'est du service public, parce que jamais ça pourrait être rentable. Et effectivement, je voulais aussi citer dans mon propos — mais Nuihau l'a fait avant moi — d'autres exemples qui démontrent que le déploiement d'activités dans les îles, ce n'est pas rentable est effectivement l'exemple de la DSP dans les îles parce que pour les compagnies aériennes, ce n'est pas rentable. Le problème ici, il est le même. Et j'ai même envie de dire que ça devrait être la même chose pour l'activité bancaire. On parle beaucoup d'inclusion bancaire. Quand vous regardez bien, les banques sont très, très peu installées dans les îles parce qu'elles savent que ce n'est pas rentable. Mais là, la question — je ne veux pas m'avancer sur le service public — parce que, comme vous le savez, activité bancaire, c'est compétence de l'État. Donc, il y a en ce moment un jeu de consultations. On va rencontrer l'IEOM pour savoir qu'est-ce qu'on peut faire. Est-ce qu'on peut aller dans ce sens-là pour considérer que les investissements, activités bancaires dans les îles, ça peut aussi être considéré comme…, sinon du service public, du moins, des obligations d'intérêt général ? Mais l'idée, c'est vraiment d'arriver à un schéma de DSP. En tous les cas — Nuihau va peut-être sauter en l'air — mais je pense qu'on est condamné à continuer à subventionner l'OPT pour ces activités qui sont d'intérêt général. Et je crois que tout le monde critique, mais je pense qu'on aime tous notre OPT, et personne n'imagine un seul instant qu'on va supprimer cette OPT dans nos îles. C'est un instrument indispensable. Je crois qu'on fait même mieux que certains villages du Midi de la France en termes d'offres de services dans nos petites îles. On est allés jusque-là. Maintenant, il faut garder ce cap et effectivement, cela a un coût. Voilà.

On n'a pas de recette miracle. Encore une fois, moi, je pense que, d'ailleurs, dans la stratégie 2020 qui a conduit à la structuration aujourd'hui, holding, filiales, SAS, on a fait comme si ça pouvait être une entreprise rentable. Mais moi, je crois qu'on a occulté totalement les surcoûts que cela représentait, les îles représentent. Pour moi, c'est impossible à rentabiliser. Le schéma, effectivement, il n'est peut-être pas forcément à repenser, mais malheureusement, je pense qu'on ne pourra pas se faire l'économie d'un soutien récurrent du Pays, et ça doit se faire dans le cadre d'une DSP pour que ça soit garanti chaque année, parce que jamais ça pourrait être rentable, même avec les économies de bouts de chandelle qu'on va faire ici et là (réduire les avantages des salariés, petit plan social, optimisation des dépenses), on ne va jamais y arriver. Moi, je suis lucide. En tout cas, c'est ce que je pense.

Ah pardon — répondre à la question de Nuihau. Eh bien, je crois qu'on a progressé cette année. L'exercice 2023, on l'a produit début décembre 2024, pardon, et on l'a présenté plus tôt que l'exercice 2022, sauf erreur.

**Le président :** *Voilà. Merci bien.*

*Nous allons commencer par examiner la délibération du troisième rapport (NDC, relatif à projet de délibération portant approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 de l'établissement public OPT).*

*Article 1er*

**Le président :** *L'article 1, qu'en pensez-vous ?... On passe au vote ? Pour ?... Qu'en pensez-vous ?... On vote ?... Voilà. Qui votent pour l'article 1er ? ... 38… Ah, abstention. 19 s'abstiennent et 38 votent pour.*

*Article 2*

**Le président** : *On passe à l'article 2, même vote ?... Même vote.*

*Article 3*

**Le président :** *On passe à l'article 3. Même vote.*

*Pour l'ensemble de la délibération no 3 (NDT, selon l'ODJ), même vote. Merci.*

**Le président :** *On passe au rapport no 4 (NDC, relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2023 du groupe public OPT).*

*Article 1*

**Le président :** *Pour l'article 1er, qu'en pensez-vous ? Pas d'interventions ? ... Concernant le vote, qui est pour ?... 38 ?... Même vote. Qui s'abstiennent ? ... 19. Adopté.*

*Article 2*

**Le président :** *On passe à l'article 2. Même vote ?... Même vote.*

*Pour l'ensemble de la délibération ?... Même vote. Merci bien.*

*Voilà, Monsieur le ministre, je vous remercie pour ce troisième dossier.*

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DES COMPTES SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COLLECTIVITE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA TAXE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

**Le président :** *Nous poursuivons avec le rapport n° 5 concernant la chambre territoriale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de Polynésie française au titre de la politique de la taxe de développement local.*

*Pour la discussion générale de ce rapport qui nous a été remis entre les mains, la conférence des présidents a décidé d'un temps de parole d'une heure répartie comme d'habitude : 36 minutes pour le groupe Tavini, 15 minutes pour le groupe Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits.*

Je demande donc aux non-inscrits de bien vouloir prendre la parole. Pardon ?... Je demande aux non-inscrits de prendre la parole sur le rapport relatif à la CTC par rapport à la TDL.

**M. Nuihau Laurey :** Oui, merci, Monsieur le président. Ce rapport de la CTC...

**Le président :** Oui, c'est bon, vas-y.

**M. Nuihau Laurey :** Ce rapport de la CTC couvre la période des exercices de 1998… TDL qui a été créée en 1998 couvre les périodes de 2018 à 2024, en donnant un — comment dirai-je ? — un constat assez clair sur ce dispositif donc qui était destiné à protéger la production locale et qui est aujourd'hui à bout de souffle.

À l'heure où la question de la cherté de la vie devient insoutenable pour beaucoup de nos concitoyens, il est effectivement urgent d'en questionner la pertinence, la finalité et, en fin de compte, les résultats.

Ce rapport pointe d'abord une ambition initiale qui était tout à fait louable, d'abord réduire l'avantage compétitif des importations sur les produits locaux et donc protéger l'emploi et surtout stimuler l'industrialisation.

La TDL se voulait un amortisseur, finalement, face aux distorsions du marché. 27 ans plus tard — création en 1998 —, force est de constater que les effets de cette taxe ne sont ni mesurés ni objectivés. On ne sait pas vraiment si cette taxe a permis de protéger des secteurs, voire de leur permettre de se développer. Aucun bilan macroéconomique n'a été conduit. Aucune étude, en réalité, démontre que la TDL ait permis de sauvegarder significativement des emplois, de renforcer durablement le tissu productif local ou d'améliorer la balance commerciale.

À titre d'exemple, en 2023, la taxe a rapporté un peu plus de 2 milliards F CFP — 2,18 milliards F CFP. Donc certes, ce chiffre est en hausse, mais en hausse beaucoup plus mesurée par rapport à l'augmentation générale de l'ensemble des recettes fiscales : moins de 1 %. Plus encore, 45 % des recettes de cette TDL proviennent seulement des dix premières positions douanières sur les 151 positions douanières qui sont concernées par ce dispositif. En plus, 85 % des montants sont concentrés sur trois taux seulement : 20, 37 et 82. Ce qui traduit une inégalité particulièrement importante dans la structure fiscale, avec un ciblage plus ou moins erratique et une opacité dans la finalité même de cet outil.

La commission en charge du pilotage du dispositif, elle aussi, souffre d'un déséquilibre de représentation, puisque les consommateurs y sont sous-représentés, les contrôles quasi-inexistants, compte tenu de leur complexité, et les engagements pris par les entreprises bénéficiaires ne sont pas vérifiés — à l'opposé de celles qui concernent, par exemple, les dispositifs de défiscalisation où différents services vérifient, lors de la réalisation des investissements, si les critères formulés sont ou non respectés. Dans le cas présent, le critère de protection de la production locale est difficile à vérifier.

Ensuite, cette taxe augmente la cherté de la vie. C'est une évidence. Ce dispositif protectionniste qui devait soutenir notre production locale, dans les faits, pénalise avant tout le consommateur. Car qui paye au final cette taxe ? Ce sont les familles, les travailleurs, les retraités qui subissent ces hausses de prix parfois sur des produits essentiels, parfois sur des produits pour lesquels il n'y a pas de compétitivité locale possible. Quand une taxe de 37 % s'applique sur les produits d'hygiène, ou qu'un taux de 82 % est imposé sur certaines marchandises, nous sommes assez loin d'un dispositif équitable, et nous sommes face à une taxe qui, finalement, alourdit le coût du quotidien.

Le rapport souligne d'ailleurs que, faute de production locale compétitive, certaines taxes n'ont fait que ralentir l'accès à des biens de consommation sans alternative locale viable. C'est le cas des planches, des cordes en polyéthylène ou des aliments pour animaux. Ce n'est plus, dans ce cas de figure, du protectionnisme, mais de la taxation inutile. Et pendant ce temps, la balance commerciale se dégrade, le déficit se creuse dans presque tous les secteurs hors agriculture, et l'effet de la TDL sur la production locale est donc au mieux marginal, au pire contre-productif, dans ces cas de figure.

Par rapport à ce dispositif, pour nous, l'idée n'est pas d'abolir toute forme de régulation, mais de sortir de l'illusion d'un protectionnisme fiscal qui suffirait à construire un tissu économique productif.

Alors, on peut envisager plusieurs recommandations qui ont été formulées.

– D'abord, à notre sens, le gel immédiat de toute extension de la TDL. Je pense que c'est dans ce sens que le gouvernement souhaite évoluer, pas augmenter le nombre de produits concernés, mais plutôt réduire et simplifier la grille de taux. Concernant ce point-là, notamment sur les taux les plus élevés, il faut aussi dire que durant les 10 années écoulées, c'est finalement toutes les modifications qui ont été faites sur la TDL. Le fait de réduire le nombre de taux et réduire les écarts entre ces différents taux.

– Ensuite, peut-être limiter strictement la taxe aux produits pour lesquels il existe effectivement une production locale, ce qui n'est pas toujours le cas, même si elle est en croissance ou fragile. Conditionner ensuite toutes les protections à des engagements clairs des entreprises bénéficiaires. Là aussi, c'est pour ça que je citais le cas des entreprises bénéficiant de la défiscalisation locale qui, elles, sont contrôlées — peut-être pas suffisamment, mais qui le sont — sur des engagements qu'elles prennent, notamment en termes de création d'emplois.

– Ensuite, il faut, je pense, réduire les taux de TDL pour, dans ce contexte d'inflation, redonner un peu de pouvoir d'achat aux consommateurs, et surtout préparer à moyen terme un basculement vers un système économique plus ouvert, fondé sur une vraie compétitivité de certains secteurs qui peuvent se développer ici — en sachant que tous les secteurs économiques ne pourront pas être compétitifs à l'échelle locale. Ce qui permettrait finalement, de conserver ce dispositif et d'en imaginer un basculement vers quelque chose qui pourrait — par exemple, je sais que c'est un sujet qui a été évoqué à de nombreuses reprises — être substituée partiellement par des exonérations de cotisations patronales sur certaines activités productives ici qui, sans soutien du pays, ne pourront jamais être compétitives par rapport à des exportations. Dans ce cas de figure, cela conduirait finalement à rendre l'entreprise plus compétitive — c'est le but de ce dispositif — sans pénaliser le consommateur qui, lui, pourrait, s'il en fait le choix, consommer des produits importés à l'extérieur. Mais ça passe par l'acceptation par le pays d'une baisse de ses recettes fiscales et la nécessité — et je pense qu'on partage ce point — de réduire les dépenses publiques aussi dans ce cas-là.

Voilà. Je vous remercie.

**Le président :** *Merci bien.*

*Pour le groupe Tavini huiraatira, qui va commencer ?* Pauline.

**M^me^ Pauline Niva :** *Merci, Monsieur le président.*

Il y a des outils économiques qu'on crée avec de bonnes intentions, mais qu'on oublie de questionner une fois qu'ils sont installés.

La taxe de développement local, la fameuse TDL, en est l'exemple parfait. Créée pour protéger la production locale, elle est aujourd'hui devenue une taxe à tout faire, dont personne ne sait vraiment ce qu'elle protège, ni pourquoi, ni comment. Et si je me permets de le dire aussi franchement, c'est parce que les documents que nous avons sous les yeux le prouvent noir sur blanc.

Le rapport du conseil économique, social et culturel de 2009 disait déjà tout. Celui de la Chambre territoriale des comptes, plus récent, répète exactement les mêmes constats. 15 ans se sont écoulés et rien n'a changé.

Revenons aux bases. La TDL était à l'origine un outil de protection : l'idée était d'imposer une taxe à l'entrée sur certains produits importés pour favoriser la production locale, mais très vite, le dispositif a dérapé.

Dès 2009, le CÉSEC alertait sur plusieurs points : l'opacité complète du système, ni pilotage ni évaluation ; un barème incohérent qui taxe parfois des produits que personne ne fabrique localement ; une rente de situation offerte à certains industriels qui profitent de la protection sans obligation de performance ; et un impact mal mesuré sur les consommateurs qui payent plus cher sans savoir pourquoi.

Quinze ans plus tard, la CTC a pris le relais de cette autopsie. Et ce qu'elle a trouvé, ce n'est pas un outil modernisé, réajusté, piloté intelligemment. Non, elle a trouvé une taxe qui navigue à vue, sans gouvernail, sans boussole et sans carte.

Soyons clairs, depuis 2009, en termes de réforme structurelle de la TDL, quelques ajustements de taux ont eu lieu, des mesures ponctuelles, mais jamais le fond du dispositif n'a été repensé. Et pour quel résultat ? Nous avons aujourd'hui un système rendu obsolète, qui pèse sur les consommateurs sans dynamiser nos entreprises.

J'aimerais citer un adage pour illustrer un peu ce que je viens de dire tantôt, qui dit ceci —*Monsieur le ministre, veuillez m'écouter* — : « Quand on affronte les réalités de demain, avec les organisations d'hier, on récolte les problèmes aujourd'hui. » *'Ia fa'aū tātou i te mau fifi nō ananahi 'ia au i te mau fa'anahora'a nō inanahi ra, te fifi ïa tā tātou e oti i teie nei mahana. C'est pourquoi, Monsieur le ministre, bon courage.*

Il nous faut donc repenser le cadrage stratégique de cet outil pour le rendre plus efficace, en toute transparence et dans l'intérêt d'un développement économique durable de notre *pays*. On ne peut pas se dire défenseur de la production locale et laisser un tel outil à l'abandon pendant une décennie entière. Ce décalage dans l'action publique semble résulter d'un manque de volonté politique affirmée. Il est temps que nous engagions collectivement une réflexion sur le devenir de cet outil.

Comme je l'ai souligné tantôt, quelques réajustements ont été réalisés. Certes, on a modifié deux ou trois taux à la marge, quelques ajustements ponctuels, sans que cela ne s'accompagne d'une refonte en profondeur du dispositif. À aucun moment, les filières concernées n'ont été véritablement associées à une stratégie d'investissement. À aucun moment les recettes de la TDL n'ont été fléchées vers des actions de développement locales visibles, traçables et évaluables. Et cela, chers collègues, cela doit nous interroger. Comment peut-on continuer à défendre une taxe que même la Chambre territoriale des comptes juge inefficace, illisible et mal calibrée ?

La TDL génère pourtant chaque année des recettes non négligeables. Mais où vont-elles ? Qui en bénéficie réellement ? Sur quels critères ? Pour quels résultats ? Voilà bien des questions pour motiver la création d'une commission d'évaluation de nos politiques publiques.

Le rapport de la CTC est accablant : aucune stratégie sectorielle, aucun indicateur d'efficacité, aucun suivi de l'utilisation des fonds.

La TDL est censée soutenir la production locale, mais elle ne finance ni investissement, ni formation, ni innovation. Elle semble davantage maintenir un *statu quo* qu'accompagner un réel effort de structuration de la production locale. Et cela, depuis plus de 10 ans. Elle est devenue un outil fiscal sans vision économique. Et pire, elle crée des distorsions de concurrence. Les produits importés sont taxés, mais pas forcément ceux qui concurrencent des filières locales.

À l'inverse, les productions locales n'ont aucun débouché, car les exonérations ne sont pas adaptées. Résultat, les consommateurs payent plus cher, les producteurs ne voient pas les bénéfices, et les monopoles s'installent.

Attention, je ne suis pas en train de dire qu'il faut abandonner tout outil de protection. Ce que je dis, c'est qu'on ne peut plus se contenter d'un système bancal, hérité d'une époque où l'on pensait que taxer suffisait à faire émerger un tissu industriel.

La réalité, c'est que le pays a changé. Les circuits d'approvisionnement sont plus complexes. Les réalités de production locale ont évolué, et la consommation aussi. Les entreprises locales, pour se développer, ont besoin de bien plus qu'un bouclier fiscal. Elles ont besoin de vision, de formation, d'innovation et de magie.

Derrière cette taxe vieillissante, c'est toute la question de notre souveraineté économique qui se pose. Voulons-nous continuer à empiler des dispositifs fiscaux sans cohérence, ou voulons-nous construire une véritable stratégie industrielle pour notre *pays* ? Une question légitime se pose alors, dans ce contexte : la TDL, sous sa forme actuelle, a-t-elle encore sa place dans notre stratégie économique ?

Le rapport démontre que la TDL est une tasse qui s'applique mécaniquement comme un impôt, appliquée par automatisme, sans jamais interroger ses effets réels sur les filières, les prix, l'investissement ou l'emploi.

La TDL continue de taxer des produits sans équivalent local et protège des filières qui n'ont plus investi depuis longtemps. Elle pèse sur la facture d'un ménage dans un contexte où chaque franc compte. Mais surtout, elle ne distingue pas ce qui relève de la protection temporaire — justifiée par un plan d'industrialisation — de ce qui n'est qu'un confort acquis. Elle traite à égalité des filières dynamiques et celles qui refusent de se remettre en question. Elle risque, en l'absence des critères d'évaluation clairs, de favoriser des situations acquises plutôt que le dynamisme économique.

Après ce diagnostic factuel, interrogeons-nous sur la légitimité même de cette taxe dans le contexte économique actuel : Protéger, oui. Mais protéger quoi ? Pour combien de temps ? Avec quelle obligation de résultat ?

La réalité est que la TDL, sous sa forme actuelle, n'est ni juste ni utile. C'est un dispositif sans gouvernance, sans évaluation, sans contrepartie. Et tout cela, dans une économie de plus en plus ouverte, où la compétitivité ne se gagne pas en érigeant des murs, mais en construisant des filières solides.

La production locale ne se développe pas sous perfusion fiscale. Elle se construit avec des moyens, une vision et un accompagnement adaptés. Ce que nous disent les rapports du CESC de 2009 et de la CTC en 2024, c'est qu'« *on ne peut plus faire semblant*. » Le rapport souligne une efficacité incertaine, des effets inéquitables et l'absence de mécanismes de correction, qui rendent difficile sa défense en l'état

Dans les jours à venir, un réajustement technique est annoncé par notre ministère. Et, comme je l'ai dit plus haut, ce n'est pas en bricolant des pourcentages qu'on fera de la TDL un levier efficace.

Aujourd'hui, il serait important de construire une stratégie sectorielle structurée, avec des indicateurs précis, afin de mieux soutenir la production locale et préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

*J'ai foi en vous, Monsieur le ministre, dans vos décisions et dans la perspicacité des personnes travaillant à vos côtés afin d'y apporter les changements nécessaires.*

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci bien.*
Sylvana.

**M^me^ Sylvana Tiatoa :** *Merci, Monsieur le président. Je vous salue chaleureusement toutes et tous en cet après-midi.*

Mon intervention viendra compléter justement celle de mes deux collègues. *Je réitère mes salutations à tous.*

La taxe de développement local, la TDL, a été instaurée en 1998 dans un contexte de mondialisation croissante et de montée des importations à bas coût sur notre marché. Elle avait pour vocation de protéger la production locale, de soutenir l'emploi, de favoriser la consommation de produits locaux et de renforcer notre autonomie économique. Mais plus de 25 ans plus tard, il est de notre responsabilité de nous interroger : ce texte répond-il encore à ses objectifs ?

Le rapport de la CTC, publié en mai 2025, réalise cet exercice de façon lucide et argumentée. Saluons ici la qualité de ce travail. La CTC dresse un constat sans ambiguïté : « *Le dispositif n'a jamais fait l'objet d'une évaluation globale économique ou sociale depuis sa création.* » Elle souligne également que les engagements pris par les entreprises bénéficiaires, en contrepartie de la protection offerte par la TDL, n'ont plus été contrôlés depuis 2006.

La TDL rapporte environ 2,2 milliards de F CFP par an, soit moins de 1 % des recettes budgétaires du Pays. Mais ce chiffre masque un autre fait marquant : 10 produits concentrent 45 % des recettes. Parmi les produits taxés par la TDL figurent également des produits de première nécessité, comme le dentifrice, le gel douche ou le papier hygiénique. Si des initiatives artisanales et locales existent, elles restent encore insuffisamment soutenues ou en phase de démarrage alors que la majorité de ces produits reste importée.

Taxer massivement ces biens essentiels, sans différencier clairement les productions locales existantes des produits d'importation, revient à fragiliser à la fois les consommateurs et les producteurs émergents. D'ailleurs, n'oublions pas que nous sommes aujourd'hui presque entièrement dépendants des importations. La majorité des produits de consommation courante à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française)*, notamment les denrées alimentaires, les biens intermédiaires et les articles ménagers, provient de l'extérieur. Ce constat souligne l'urgence de repenser notre fiscalité d'importation.

Dans son rapport, la CTC formule six recommandations concrètes :

1. Réaliser une étude d'impact dès 2025 sur l'efficacité économique et sociale de la TDL ;
2. Réactiver le contrôle des engagements des entreprises ;
3. Fixer une durée maximale d'application de la TDL pour chaque produit ;
4. Limiter le champ de la taxe aux secteurs réellement en développement ou fragiles ;
5. Rationaliser les taux pour une meilleure lisibilité ;
6. Redéfinir les obligations liées aux bénéfices de la taxe.

Ces propositions sont pertinentes, mais l'analyse de la CTC reste incomplète sur plusieurs points essentiels. Elle n'évalue pas l'impact de la TDL sur le coût de la vie, alors que de nombreux produits concernés sont achetés quotidiennement par les familles polynésiennes. Elle n'examine pas la situation particulière des archipels, où les importations sont vitales et où la TDL peut alourdir encore davantage

le prix. Enfin, elle remet en question en partie la composition de la commission consultative, composée d'acteurs qui peuvent être à la fois producteurs locaux et importateurs, avec un risque évident de conflits d'intérêts.

Il est donc nécessaire d'aller plus loin. Il faudrait ouvrir un débat de fonds sur la fiscalité que nous voulons pour notre pays.

Les défenseurs de la TDL avancent des arguments légitimes : elle protégerait notre tissu productif, créerait de l'emploi, freinerait l'hégémonie de certaines grandes enseignes d'importation. Mais ses détracteurs dénoncent une taxe inefficace, source de rentes pour quelques-uns, créatrice de monopoles, et surtout facteur aggravant du coût de la vie.

La TDL peut être un bon outil, à condition d'être ciblée, encadrée et justement appliquée. Il est essentiel de la concentrer sur les produits issus d'une production locale structurée, vérifiable et génératrice d'emplois.

À l'inverse, les produits qui ne sont pas fabriqués localement ne devraient pas être soumis à la TDL, car cela fausse la logique économique du dispositif et pénalise injustement les consommateurs.

Une autre question cruciale se pose : à quoi servent les recettes de la TDL ? Actuellement, elles sont versées au budget général sans affectation précise.

Ce manque de transparence empêche d'évaluer leur impact réel sur la production locale et son développement. Il nuit aussi à l'acceptabilité de cette taxe par certains.

Il serait donc envisageable de créer un fonds de développement local partiellement financé par la TDL. Ce fonds aurait pour mission de soutenir les projets structurants dans les secteurs productifs locaux, d'accompagner les petites entreprises, en particulier dans les archipels, et de financer des actions de formation, d'innovation et de transformation locale. Pour préserver la flexibilité budgétaire du Pays, ce fonds pourrait être limité à 50 % des recettes de la TDL avec un comité de pilotage associant représentants du Pays, producteurs, communes, etc. Il pourrait être mis en œuvre à titre expérimental pendant trois ans avec un rapport annuel transmis à notre institution.

Redonner un cap clair à la TDL, c'est réconcilier justice économique et efficacité fiscale. C'est aussi une manière de montrer à notre *peuple,* que chaque franc prélevé a un sens, un objectif et un bénéfice collectif.

*Merci bien. Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Plus d'interventions ?* Thilda.

**M^me^ Thilda Garbutt-Harehoe :** Je réitère mes salutations à tous.

Pour rappel, je commence par un rappel, la dernière commission de la TDL a eu lieu à la présidence avec notre ministre de l'économie il y a un mois environ. Donc nous étions, Madame Tepuaraurii Teriitahi et moi-même, représentantes de l'assemblée. C'était la première depuis 2019. Je pense que c'était la commission tenue par Monsieur Teva Rohfritsch.

Alors l'UNOC me donne un peu des idées pour revenir sur la mer. La TDL, c'est un peu comme un vieux filet de pêche qu'on continue à jeter à la mer en espérant attraper du poisson. Sauf qu'il est troué, que la mer a changé et que les poissons ont déserté le lagon. Et on s'obstine à le lancer encore et encore par réflexe et par habitude. On croit protéger nos ressources, mais en réalité on brasse de l'eau.

Les rapports du CESC et de la CTC, séparés par 15 années, convergent pourtant vers un même constat : la taxe de développement local ne produit plus rien, et surtout ne construit rien. Ce n'est pas une stratégie industrielle, c'est une illusion fiscale. Et tant que nous resterons enfermés dans cette logique défensive, nous passerons à côté de l'essentiel, la construction d'un vrai modèle productif pour le *pays*. Ce n'est pas parce qu'on taxe l'importation qu'on fait naître une production. Ce n'est pas parce qu'on protège une entreprise qu'elle devient compétitive. Ce n'est pas parce qu'on empêche l'entrée d'un produit étranger qu'on crée de la valeur locale.

En continuant à penser que la TDL suffit à faire émerger une industrie, on confond le pansement et le traitement. Produire localement, ce n'est pas juste empêcher d'importer, c'est savoir ce qu'on peut produire, comment on le produit mieux, pour qui on le produit et comment on le vend. Ça s'appelle une stratégie. Et aujourd'hui, nous en manquons cruellement.

Ce que nous proposons, ce n'est pas un bricolage de plus, un ajustement fiscal sans lendemain, non. Ce que nous proposons, c'est une véritable politique de production, ancrée dans le réel, construite pour et avec le pays. Une politique qui ne part pas de dogmes, mais de ce que nous avons sous la main : nos ressources, nos talents, nos besoins. Une politique qui repose sur cinq leviers concrets.

Premier levier : choisir ses batailles. On ne peut pas tout produire ni tout faire à la fois. Il faut faire des choix, trancher, prioriser, et surtout ne plus disperser nos moyens dans toutes les directions. Le *pays* du potentiel, dans l'agro-transformation, dans la construction locale, avec le bois, le bambou, les matériaux biosourcés, dans l'artisanat moderne, qu'il s'agisse de cosmétiques, de vêtements, d'objets culturels, dans la réparation navale, dans les services numériques adaptés à nos réalités insulaires. Ces secteurs ne sont pas des rêves de technocrates, ce sont des terrains concrets dans lesquels on peut bâtir quelque chose à condition d'y aller à fond, pas à moitié, pas en saupoudrant.

Deuxième levier, former pour produire. Toutes les aides du monde ne remplaceront jamais une chose : les compétences humaines. Ce n'est pas une exonération qui forme un charpentier, un technicien ou un artisan. Ce sont bien des parcours bien pensés, des filières solides, des gestes transmis d'une génération à l'autre et des jeunes à qui l'on donne envie de faire. Il faudrait ouvrir des centres de formation professionnelle dans les archipels, créer des cursus techniques en lien direct avec les besoins des filières ciblées, revaloriser les métiers manuels, productifs, créatifs, et surtout faire entrer l'entreprise dans l'école dès le collège, pour que nos jeunes comprennent ici chez eux ce que veut dire fabriquer, transformer, innover avec tout ce que nous avons sous la main.

J'aimerais ici prendre un exemple qui me tient à cœur, car ma génération a connu l'époque des trucks. C'était une adaptation locale du transport en commun. Leur taille était adaptée à nos routes, leur fonctionnement aux usages du *pays*, et leur *design* était devenu une curiosité touristique. C'était donc un emblème populaire. Mais voilà, au nom de la modernisation, ce qui faisait partie de notre identité a été relégué au rang de reliques archaïques. Plutôt que de réfléchir à une filière locale de construction ou de transformation de ces véhicules, on a préféré importer des bus standardisés, trop larges pour nos routes, où l'on parque les passagers comme dans un métro pour parisiens mais sans la fréquence. On avait là une opportunité, une vraie opportunité de créer une filière productive locale. On aurait pu associer les lycées professionnels, les ateliers mécaniques, les entreprises de carrosserie, les collectivités, bâtir un projet économique et pédagogique à la fois. Mais nos dirigeants ont balayé tout cela d'un revers de main. Est-il trop tard pour attraper cette erreur ? Je ne le pense pas. Mais cela suppose que nous changions de logique, que nous croyons enfin en nos propres capacités. Parce qu'un atelier vide de compétences, même s'il est exonéré de TDL, ça reste un atelier vide ! Et une jeunesse à qui on ne transmet rien, c'est une société qui se condamne à l'importation éternelle.

Un troisième levier, c'est de conditionner le soutien public. Aujourd'hui, le soutien à la production ressemble souvent à une loterie administrative : subventions à un fonds perdu, exonération automatique, effet d'annonce. Résultat, trop peu de retours sur investissement, trop de moyens perdus en route et pas assez de projets concrets qui sortent de terre. Permettez-moi ici de citer une remarque très parlante, celle du PDG de Total Energy, Monsieur Patrick Pouyanné, auditionné récemment à l'Assemblée nationale

dans le cadre d'une commission d'enquête sur les aides publiques. Et voici ce qu'il disait : « *L'aide est très légitime, mais il faut regarder la suite de l'histoire pendant quelques temps. En France, immédiatement, aide publique veut dire subvention, veut dire papier, guichet compliqué. Le système américain, qui consiste simplement à, vous faites l'investissement, vous générez le crédit d'impôt et vous avez l'IRS (l'équivalent du fisc) à qui vous devez rendre des comptes, est diablement plus efficace à mettre en œuvre* ». Il raconte aussi comment un projet industriel d'électrolyseur a été bloqué en France par deux ans de paperasse, quand le même projet aurait pu être lancé immédiatement aux États-Unis avec un crédit d'impôt connu d'avance. Et il conclut avec cette formule redoutable : « *C'est mieux qu'un guichet unique. Vous êtes vous-même votre propre guichet. Vous savez quelles sont les règles du jeu.* »

Ce témoignage résume tout : ce n'est pas seulement la question des montants qui compte, c'est celle de la clarté, de la simplicité, et de la confiance dans le système.

Nous devons donc construire un cadre d'aide où les règles sont connues à l'avance, les engagements sont évalués, et les résultats attendus. Sans ça, nous continuerons à créer des dispositifs qui rassurent l'administration, mais découragent les porteurs de projet.

En quatrième levier, il faut : désenclaver la production

On oublie souvent que produire, c'est bien… mais vendre, c'est mieux. Et pour vendre, il faut livrer. Et pour livrer, il faut des bateaux, des routes, des plateformes, de l'organisation. Aujourd'hui, la logistique est un goulot d'étranglement. Il faut repenser les circuits interinsulaires en fonction des réalités économiques. Créer de vraies plateformes de distribution, aux *Îles-sous-le-vent*, aux Tuamotu, aux Marquises, et renforcer les liaisons maritimes vers l'extérieur, pour les filières qui ont un potentiel export. Sinon, on continuera à produire à perte, faute de pouvoir acheminer.

Et, en cinquième levier, il faut donner du sens à ce qu'on produit.

Enfin, il faudrait que notre production nous ressemble. Qu'elle ait un sens. Pas question de copier un modèle industriel hors-sol. Ce que nous voulons, c'est une économie enracinée, respectueuse, équilibrée.

Cela veut dire :
– de promouvoir les circuits courts ;
– de valoriser nos produits de la mer et de la terre ;
– d'intégrer l'écologie dès la conception des projets ;
– et de soutenir les artisans qui créent avec l'intelligence de nos ressources.

Produire localement, ce n'est pas juste une affaire de chiffres. C'est aussi une affaire d'identité.

Pour que cette stratégie tienne, il faut une gouvernance. Aujourd'hui, c'est le flou total : aides au développement éparpillées, absence d'indicateurs publics, manque de concertation.

Nous proposons la création d'un Comité de stratégie de production du Pays, réunissant : le gouvernement ; des représentants des filières ; les élus des archipels ; des jeunes entrepreneurs ; et des acteurs de la formation.

Ce comité ne serait pas une chambre d'enregistrement. Il fixerait les objectifs, les filières prioritaires, et assurerait le suivi des engagements.

La suppression de la TDL — si nous la décidons — doit s'accompagner de cette bascule stratégique. Sinon, nous remplacerons un vide par un autre.

Ce que nous proposons, c'est un modèle cohérent : moins de fiscalité aveugle, plus d'investissement ciblé ; moins de protection passive, plus d'accompagnement actif ; moins d'effets d'annonce, plus de résultats concrets.

Notre génération n'a pas besoin de taxes anciennes pour se rassurer. Elle a besoin d'outils modernes pour produire, innover, créer, transformer.

L'économie du pays ne se construira pas avec des totems fiscaux. Elle se construira avec des décisions politiques, du courage, et une vision. C'est cette vision que nous devons porter. Pas pour entretenir des systèmes à bout de souffle, mais pour bâtir un modèle productif digne de notre souveraineté.

Alors oui, sortons du filet troué. Relevons les manches et construisons, enfin, une économie qui nous ressemble.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci bien.*

*C'est bon, plus d'intervention du groupe Tavini ?*

**M^me^ Maite Hauata Ah-Min :** *Non. Merci bien, Monsieur le président. J'aimerais simplement compléter les éléments évoqués précédemment par mes chers collègues. Mais avant, recevez mes salutations.*

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour un débat d'apparence technique, mais dont la portée politique est considérable. Il s'agit de la taxe de développement local, la fameuse TDL. Un dispositif fiscal mis en place il y a plus de 25 ans, en 1998, avec pour objectif affiché de protéger notre production locale face à une ouverture croissante de nos frontières commerciales.

Que reste-t-il aujourd'hui de cette ambition fondatrice ? La question est ouverte. Et elle mérite que nous nous y arrêtions collectivement, avec rigueur mais aussi avec lucidité politique. Car la TDL n'est pas qu'un outil de taxation. Elle est le miroir de nos priorités, de notre volonté — ou non — de construire une économie souveraine, solidaire, structurée.

Le rapport très attendu de la Chambre territoriale des comptes, rendu public en mai 2025, est venu confirmer ce que beaucoup pressentaient : la TDL, dans sa forme actuelle, est devenue un dispositif à la fois rigide, opaque et peu efficace.

Comme il a déjà été évoqué :
– Elle repose sur une base imposable très concentrée : dix produits et trois taux génèrent 85 % des recettes.
– Elle rapporte : 2,18 milliards F CFP en 2023, soit 1 % des recettes du Pays.
– Elle n'est assortie d'aucun contrôle : les engagements pris par les entreprises protégées ne sont plus vérifiés depuis 2006.
– Elle n'a jamais été évaluée de manière globale : ni sur l'emploi, ni sur les prix, ni sur la compétitivité.

Nous avons donc un outil censé servir le développement, qui fonctionne sans véritable boussole stratégique, sans bilan global, sans feuille de route partagée.

Et pourtant, cet outil façonne des comportements économiques, oriente les filières, fige des positions de rente pour certains, tout en excluant d'autres de toute protection. C'est là que se joue la véritable dimension politique de la TDL.

Je vais insister ici, en tant qu'élue du Tavini huiraatira, sur un angle mort majeur de ce dispositif : l'absence quasi-totale de prise en compte du secteur primaire. Or, ce secteur n'est pas secondaire. Il est au fondement de notre identité, de notre souveraineté, de notre avenir.

Aujourd'hui, la TDL bénéficie principalement à l'agro-industrie. Mais les agriculteurs, les pêcheurs, les éleveurs ? Invisibles. Oubliés des dispositifs. Et pourtant, ce sont eux qui, chaque jour, s'efforcent de nourrir nos enfants, de préserver nos savoir-faire, de créer de l'activité au *pays*, de résister à l'importation massive.

Il est inacceptable que des dispositifs fiscaux continuent de protéger des positions dominantes, pendant que les producteurs de nos districts et de nos archipels peinent à survivre.

La crise du *Covid-19* nous a brutalement rappelé à quel point notre modèle économique est fragile, et que nourrir notre *peuple* avec nos propres ressources est ô combien vital ! Notre autosuffisance alimentaire est un pilier de notre souveraineté et de la sécurité de notre *pays*.

Or, aujourd'hui encore, plus de 80 % de notre alimentation est importée.

Reconstruire notre souveraineté alimentaire est une obligation de survie, un acte de justice, une condition de dignité pour notre peuple.

Ce combat porté depuis longtemps, entre autres par le Tavini huiraatira est une conviction profonde : celle d'un modèle de développement enraciné dans notre terre, dans notre océan, dans notre peuple.

Le constat est connu. Les orientations sont sur la table depuis longtemps et appellent une mise en œuvre à la hauteur.

Nous devons :
– Fixer un cap clair de souveraineté alimentaire, en visant une réduction significative de notre dépendance aux importations ;
– Soutenir les producteurs locaux, avec un meilleur accès à la terre, des prix d'achat plus justes, et des formations concrètes ;
– Moderniser les infrastructures rurales et maritimes, pour faciliter la production, le stockage et la distribution ;
– Encourager la transformation locale, afin de garder ici la valeur ajoutée ;
– Intégrer les circuits courts dans les politiques publiques, notamment dans les cantines scolaires et les hôpitaux ;
– Transmettre les savoirs liés à la terre et à la mer, pour que nos enfants grandissent connectés à leur environnement ;
– Et protéger nos ressources naturelles, en luttant contre l'accaparement et l'artificialisation des terres nourricières.

Le 23 mai dernier, sur le plateau du débrief de TNTV, président du SIPOF — le Syndicat des Industriels de Polynésie française — a affirmé une vision stratégique : *« Développer le secteur primaire, c'est réduire la dépendance de la Polynésie par rapport aux importations. On connaît les ratios, 80/20. Vous ne pouvez pas développer le secteur primaire, sans le soutenir de manière très très forte ! Les débats pour ou contre la TDL, c'est un choix de société. »*

Ce constat, nous le partageons pleinement car nous le portons depuis des décennies. Lorsqu'un acteur majeur de l'industrie polynésienne reconnaît que la souveraineté économique commence par la relance du secteur primaire, c'est qu'un cap est franchi. Il y a convergence, non pas idéologique, mais pragmatique.

Nous avons là une opportunité historique de rebâtir une stratégie de protection, d'investissement et de transformation économique, à partir de nos propres ressources.

La TDL ne doit plus être un outil figé entre les mains de quelques-uns. Elle doit devenir un véritable levier de justice économique et de reconstruction productive.

Cela suppose : une étude d'impact immédiate et publique ; l'intégration de représentants du secteur primaire dans les instances consultatives ; une révision profonde des critères de ciblage et des contreparties ; une durée d'application limitée, renouvelable sur évaluation ; et surtout, une vision.

Une stratégie de reconquête de notre autonomie alimentaire, productive, industrielle.

Refonder la TDL en profondeur, avec des objectifs clairs, des moyens ciblés, est une question de volonté de rupture, de foi en notre capacité collective à construire notre souveraineté économique, pour notre jeunesse, pour nos familles, pour la dignité de celles et ceux qui produisent ici.

Il existe bien sûr des pistes concrètes, des leviers techniques, des marges de réforme. Mais elles n'auront de sens que si nous savons d'abord où nous voulons aller.

C'est la responsabilité politique qui précède tout le reste.

*Merci*. *Que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci*.

*Plus d'interventions ? Voilà. Je donne maintenant la parole au groupe Tapura huiraatira. La parole est à vous*.

Tepuaraurii.

**M^me^ Tepuaraurii Teriitahi :** Merci, Monsieur le président.

Par lettre du 21 mai 2025, le Président de la Polynésie nous a transmis le rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (CTC) relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la collectivité de la Polynésie française au titre de la taxe de développement local (TDL) pour les exercices 2018 et suivants.

Je reviens au sujet puisqu'effectivement quand j'entendais les interventions précédentes, à un moment donné, je me suis demandée s'il s'agissait de profession de foi ou d'une leçon au ministre de l'économie pour tracer sa feuille de route.

Enfin, voilà, ça va certainement t'inspirer, *Monsieur le ministre.* Mais bon, moi, je vais rester sur — pardonnez-moi, je vais peut-être être plus ennuyante —, mais je vais rester sur le rapport.

La première remarque que nous pouvons faire concerne la rapidité avec laquelle ce rapport a été inscrit à l'ordre du jour. Moi, ça m'a bien surprise parce que le rapport a été rendu par la Chambre territoriale des comptes le 16 mai 2025, transmis à l'assemblée le 21 mai et inscrit à l'ordre du jour, moins d'un mois plus tard, aujourd'hui, le 12 juin.

Nous dirons que ce rapport tombe à point puisqu'actuellement notre ministre travaille sur un projet de réforme de la TDL qu'il a annoncé comme une des « armes » pour lutter contre la cherté de la vie mais nous reviendrons sur ce point plus tard. Alors, je vais corriger, ce n'est peut-être pas le ministre qui a annoncé que c'était une arme, mais le gouvernement qui a annoncé effectivement que c'était une arme. Et notre ministre, lors d'autres réunions nous a bien confirmé qu'on ne pouvait peut-être pas attendre autant de cette réforme de la TDL annoncée.

La seconde remarque vient saluer les propos d'introduction du rapport en page 10 où la chambre rappelle la souveraineté fiscale de la Polynésie Française. Je cite : « la question de la souveraineté fiscale est emblématique du cadre de l'autonomie accordée par l'État à la Polynésie Française. » « Aujourd'hui la Polynésie Française est donc libre de déterminer l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures qui alimentent son budget. ». Petit clin d'œil à l'autonomie.

La taxe au développement local (TDL) a été mise en place — ça a été dit à plusieurs reprises — le 1er janvier 1998, elle fête donc cette année ses 27 ans. Comme l'indique la synthèse du rapport, cette taxe est principalement destinée à protéger les productions locales de la concurrence de produits identiques importés. Il s'agit donc d'une taxe que l'on peut qualifier de protectionniste, qui, censée s'appliquer sur les marchandises importées identifiées comme faisant concurrence à des marchandises produites localement. Donc, pour faire simple, en surtaxant certains produits au travers de cette TDL, leur prix augmente. Le produit équivalent fabriqué localement, moins cher que l'importé, attire la faveur du consommateur qui, théoriquement, le privilégie à l'importé. C'est ainsi 151 positions douanières auxquelles s'appliquent 9 taux de TDL allant de 9 à 82 %.

Comme le dit le rapport, au vu de l'étroitesse de notre marché, sans la TDL, on peut craindre qu'il serait très difficile pour les industriels locaux d'être compétitifs. Sans la TDL il est cependant vrai que certains produits importés seraient jusqu'à deux fois moins chers mais comme son nom l'indique, la TDL (taxe de développement local) permet à des entreprises locales d'être compétitives et de résister. Ces entreprises industrielles implantées sur notre territoire, avec une chaine de production locale, importent des matières premières, ont besoin de main d'œuvre et consomme des services qui créent des emplois mais aussi de la valeur ajoutée au produit intérieur brut de notre *pays*.

Sans cette TDL, on pourrait craindre que certaines sociétés de productions industrielles locales ne survivraient pas. Mais d'un autre côté, sans TDL, le pouvoir d'achat des ménages sur certains produits pourrait augmenter. Alors, j'ai fait exprès de contrebalancer à chaque fois et de faire plusieurs scénarios parce que finalement, l'analyse, les différents scénarios que je viens de vous faire, que certains partagent et d'autres moins, ne reposent que sur du raisonnement et de la théorie, car effectivement, depuis sa création, d'après le présent rapport, aucune étude ne permet d'évaluer les conséquences positives ou négatives de la TDL. Ça veut dire qu'on peut dire tout ce qu'on veut, on peut imaginer tous les scénarios, mais dans la mesure où il n'y a pas d'étude concrète là-dessus, eh bien, on ne sait pas finalement qui a raison, qui a tort et dans quelle mesure on a raison ou on a tort.

Alors, lorsqu'on dit dans le rapport, qu'il n'y a aucune étude qui a été faite, on peut quand même relever qu'on parle d'une étude, quand même, qui a été commandée sur la TDL par le gouvernement en 2008, une étude qui a été faite par Monsieur Paul Roger Deviller, mais, d'après le rapport, elle ne permettait pas de mesurer suffisamment les effets directs et indirects de cette taxe sur l'économie de la Polynésie française.

Par ailleurs, la liste des marchandises frappées de TDL a régulièrement été réactualisée et mise à jour avec des retraits et des rajouts. Ainsi, au cours de la dernière décennie, cinq mises à jour ont été effectuées (2018,2019,2020,2022 et 2023). Donc, c'est dire aussi qu'on n'a pas laissé errer ce bateau — comme j'ai pu l'entendre —qu'à un moment donné, il y avait quand même un gouvernail et qu'on a essayé de réajuster tant que possible.

En juin 2023, lors des journées de prospective économiques — c'est ce que dit aussi le rapport — les acteurs économiques ont émis le souhait d'une évaluation des dispositifs de régulation des importations en Polynésie française dont la TDL. Le ministre chargé des finances de l'époque avait promis une suite favorable à cette demande mais comme le souligne le rapport, « à la fin de l'année 2024, cette étude n'avait toujours été engagée ».

En lieu et place, le Pays a confié à un cabinet de consultants une mission relative à « une révision de la TDL ». Et effectivement, comma ma collègue Thilda Harehoe l'a dit, nous avons été conviés en tant que membre représentant de l'assemblée à assister, effectivement, à la première présentation de ce projet en mai dernier.

Donc, si on revient sur les recommandations de la Chambre territoriale des comptes, et celle à laquelle, évidemment, on adhère complètement, elle donne comme première recommandation de « produire, en 2025, une analyse des effets de la TDL sur la situation économique et sociale de la Polynésie française ».

Concomitamment, même si c'est mis en position 5, elle préconise la réduction du nombre de taux puisque les neuf taux existants… puisque sur les neuf taux existants — pardon —, les taux de 20, 37 et 82 % concentraient plus de 85 % de l'ensemble des positions douanières concernées. Ça veut donc dire que les quatre à cinq autres taux, là, qui restent sont très rarement utilisés.

Sur 151 positions douanières — cela a été déjà dit également — soumises à cette taxe seule une dizaine engendraient 45 % du montant des recettes annuelles pour une recette légèrement supérieure à 2 milliards F CFP.

Fort de ces constats, la Chambre territoriale des comptes préconise une réduction du nombre de taux fixés, dès 2025.

Elle propose d'abaisser le taux à 3 ou 4 positions offrant ainsi un taux préférentiel ou réduit (entre 10 et 15 %), un taux normal (entre 20 et 30 %), un taux majoré (entre 30 et 50 %) et un taux exceptionnel (au-delà de 60 %). On passerait ainsi de 9 taux à 4 avec une classification lisible et efficace traduisant clairement le degré de protectionnisme souhaité par le gouvernement.

En deuxième recommandation : La Chambre territoriale des comptes propose d'adopter dès 2025 un programme 2025-2028, donc triennal, de contrôle des engagements pris par les producteurs ayant obtenu une décision favorable de mise en place, de suppression ou de modification de la TDL. Parce qu'effectivement, dans les révisions et les mises à jour qu'on a eus, on a parfois rajouté des marchandises et parfois on a supprimé les marchandises, ou on a effectivement modifié le taux de TDL.

La commission consultative de la TDL mise en place en 2006 est chargée d'examiner et d'émettre un avis sur toute demande, projet ou proposition de modifications du champ d'application ou de taux de la TDL. La CTC considère que cette commission gagnerait à être redéfinie pour garantir une présence accrue des représentants des consommateurs et de l'administration du pays. Mais sur le fond, la Chambre territoriale des comptes nous cite l'article 13 de la loi du pays instituant la TDL, qui prévoit que la commission consultative s'assure « du respect des engagements pris par le demandeur tous les deux ans ou sur saisine particulière d'un membre de la commission.

Or, en réalité, d'après le rapport, effectivement, aucun contrôle sur les engagements du demandeur n'a été fait. Il y a eu des contrôles sur le taux de TDL et sur la classification des marchandises mais jamais sur les engagements. Donc, évidemment, aucune sanction sur cette rubrique, qui est la rubrique D. D'où la proposition d'un programme donc de contrôle triennal, qui vérifierait que les engagements pris par les producteurs ont été tenus, avec un rapport annuel qui serait adressé à la commission consultative.

En troisième recommandation : fixer, en 2026, une durée maximale d'application de la TDL. Et là, pour faire court, la Chambre territoriale des comptes souhaite que le gouvernement revienne sur le caractère permanent de la TDL. Parce que c'est vrai qu'il y a des produits qui bénéficient de cette TDL depuis plus de 20 ans, et donc, c'est de là que vient le terme qui a été ressorti dans une précédente intervention sur une « rente de situation injustifiée », puisqu'effectivement, se sachant protégé par cette TDL, certaines sociétés ne font pas forcément d'efforts justement de compétitivité, finalement.

Et, c'est ce qui peut être traduit par une rente, donc effectivement, là aussi, la Chambre territoriale des comptes demande à revoir, peut-être à aider des entreprises qui sont plus dans le besoin, et c'est donc la recommandation 4 où on nous demande donc de limiter, dès 2026, l'application de la TDL aux seules importations entrant en concurrence avec l'activité des entreprises en phase de croissance, ou en situation de fragilité économique, ou bien avec de nouvelles marchandises produites localement. Parce qu'il est vrai qu'effectivement, lorsqu'on voit des sociétés qui bénéficient sur leurs produits de TDL, mais qui, finalement, ont un résultat hyper excédentaire à la fin de l'exercice, il y a de quoi s'interroger, justement, sur l'opportunité de cette TDL.

J'ai déjà parlé de la recommandation 5, je vais continuer sur la recommandation 6 : redéfinir dès 2025, les engagements attendus des entreprises locales dont l'activité bénéficie de la protection mise en place

par la TDL. Donc là, il s'agit de redéfinir les contreparties à la taxe de développement local pour les entreprises bénéficiaires en les formalisant éventuellement dans des contrats, par des engagements qui seraient pris sur le fondement de critères négociés, réalistes et mesurables dans le temps. Le tout est de pouvoir justement, à chaque fois, pour pouvoir évaluer l'opportunité de ce qui est proposé et renforcer les engagements attendus des bénéficiaires. C'est le principe pollueur-payeur. Comme on disait aussi, si une entreprise a un produit qui est protégé, bénéficie de la protection d'un produit qui est polluant, par exemple, eh bien, pour lutter contre la pollution ou pour préserver l'environnement, il pourrait effectivement contribuer, d'une manière ou d'une autre, à la préservation de l'environnement, peut-être à un fonds fléché, comme ça a été effectivement dit dans des précédentes interventions.

En conclusion donc, six recommandations qui sont faites par la Chambre territoriale des comptes, qui tombent à point puisqu'effectivement, notre ministre a entamé un projet de réforme de la TDL, qui nous a été présenté — comme je l'ai dit également — lors de la commission TDL en mai dernier et qui intègre d'ores et déjà — puisqu'on a eu la présentation — les recommandations 4, 5 et 6 ; avec le ministre qui nous annonce une révision des taux et de la liste des produits et obligation des engagements.

Moi, ce que je voudrais poser comme question au ministre, c'est : est-ce que vous comptez faire établir une étude macroéconomique ? Il y a eu l'engagement de votre prédécesseur et on voit qu'on en a besoin, parce qu'effectivement, on peut faire plein de scénarios, pleins de films, mais tant qu'on n'a pas les éléments concrets, finalement, on ne fera que du bricolage. J'entendais des interventions appeler au fait de ne pas faire de bricolage. Effectivement, on le voit bien, tant qu'on n'a pas tous les éléments, on va faire une révision des taux mais parce qu'on a juste constaté qu'effectivement, la plupart des taux ne sont pas utilisés, qu'on va les recentrer. Mais ça, ce n'est pas une révolution, c'est du toilettage. Donc voilà, est-ce que vous comptez, Monsieur le ministre, demander cette étude ?

Et, pour clôturer, je voulais juste dire que malgré donc tout ce qui a pu être annoncé par le gouvernement sur cette refonte de la TDL, ce ne sera pas le remède miracle, évidemment, pour lutter contre la vie chère et augmenter le pouvoir d'achat des Polynésiens. Parce que telle qu'elle est annoncée et je viens de l'évoquer, cette refonte que vous nous avez présentés, elle relève plus d'un toilettage. Donc, l'impact direct et notoire sur le pouvoir d'achat ne sera certainement pas au rendez-vous.

Et évidemment, si on veut que cette TDL ou en tout cas cette révolution sur la TDL porte des fruits, eh bien, il faudrait envisager sa suppression. Mais envisager sa suppression, ça aurait des conséquences, évidemment, sur le tissu économique local, et ce serait dangereux, puisque je ne partage pas une remarque qui a été faite en disant qu'elle est inutile aujourd'hui. Nous ne sommes pas persuadés qu'elle est complètement inutile. Elle peut, justement, toujours produire les effets escomptés et qui ont, à un moment donné, fait en sorte qu'elle a été créée.

Mais pour ça, il faut effectivement, eh bien, comment dirais-je, mieux l'encadrer, la redéfinir, en concertation constante avec les acteurs économiques, évidemment, parce que là aussi, lorsque j'entendais qu'il y a un conflit d'intérêts entre les importateurs qui sont eux-mêmes industriels… En réalité, non, il n'y a pas de conflit d'intérêts, parce que si on va enlever la TDL, la casquette d'importateur va être content, puisque finalement, les gens vont aller plus sur le produit importé. Et si on maintient la TDL, eh bien, ça leur permet de pouvoir produire localement et de maintenir donc quand même une production et une rentabilité sur le produit localement. Donc, effectivement, tout est question d'équilibre.

Mais bon, voilà, nous, on en appelle à la constante concertation avec les acteurs économiques, et surtout, faire attention à la suppression, et le rapport le rappelle à plusieurs reprises. Aujourd'hui, tant qu'on n'a pas tous les éléments, la supprimer serait dangereux. Et je suis persuadée que notre ministre très éclairé sur le sujet, saura prendre les bonnes décisions.

Merci pour votre attention.

**Le président :** *Voilà. Merci bien. La discussion générale étant terminée, je rends maintenant la parole à Monsieur le ministre pour quelques éléments de réponse.*

**M. Warren Dexter :** *Merci, Monsieur le président.* Merci pour vos interventions. Comme vous l'avez dit, la TDL, c'est une surtaxe qui s'applique sur les produits importés lorsqu'il y a une production locale concurrente. Pourquoi on a mis en place cette taxe ? C'est parce qu'on considère qu'il y a un déficit, un écart de compétitivité entre la production locale et les produits importés. Pourquoi ? Parce que la production locale, c'est un tout petit marché. Il n'y a pas d'économie d'échelle. Presque toutes les matières premières sont importées alors que les mêmes produits fabriqués dans les grands pays comme en Chine, eux, ils ont des mains d'œuvre bien inférieures aux nôtres, ils ont la matière première à disposition, ils ont les économies d'échelle sur les approvisionnements. Donc, rien que pour ça, moi, je considère que structurellement, les produits similaires ne pourront jamais être compétitifs par rapport à un produit importé.

C'est pour cela que je pense que sur le principe, la TDL… Je dis bien sur le principe. La TDL est justifiée. C'est pour essayer de compenser cet écart de compétitivité. Bon, c'est vrai qu'il y a déjà des droits et taxes qui s'appliquent à l'importation, et cette TDL elle vient en surplus pour essayer de corriger les écarts de compétitivité.

Alors, en partant de là, on a réfléchi aussi à une alternative dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie — et Nuihau l'a évoqué tout à l'heure — une alternative qui consisterait à supprimer la TDL. Mais, pour rester dans cet esprit de préservation de l'écart de compétitivité, on va venir soutenir les productions locales au niveau de leurs coûts, c'est-à-dire des exonérations complémentaires sur la matière première qu'ils importent. Coup de pouce aussi sur les coûts de l'énergie, une prise en charge partielle des cotisations sociales.

Mais on a deux problèmes avec ça, c'est qu'il y a beaucoup d'entreprises en local qui font de la production, mais ne font pas que ça, elles ont d'autres activités. Donc, ça veut dire que les aides, on ne peut pas les flécher. Et puis, la deuxième chose, je pense qu'en termes de gestion administrative, ça va être autrement plus lourd à gérer ça tous les ans par rapport à ce système de la TDL qui, quoi qu'on dise, au niveau de la gestion administrative, est quand même relativement simple.

Voilà pourquoi je pense que... Je ne dis pas que c'est la solution idéale, mais c'est la moins mauvaise solution pour rester dans cet esprit de corriger les écarts de compétitivité entre l'importé et le local.

Donc, à partir de là, on va dire qu'on va améliorer le système, parce que c'est vrai qu'aujourd'hui, il pêche sur beaucoup de points ; on a parlé d'un toilettage.

Aujourd'hui, la situation, c'est vrai qu'elle est particulièrement, on va dire, injuste, parce qu'il y a beaucoup de production locale où les produits importés concurrents ne sont pas soumis à la TDL.

Et, il y a aussi la situation inverse. Vous avez des produits importés qui sont soumis à TDL alors qu'il n'y a pas, ou qu'il n'y a plus, de production locale.

Donc ça, c'est la première phase de nos travaux de toilettage qu'on fait avec Tilda et Tepuaraurii, toilettage sur le champ d'application. Donc là, les professionnels nous ont beaucoup aidés en inventoriant tous les produits qu'ils font localement pour pouvoir ensuite — comment dire ? — proposer le pendant à l'importation : le produit équivalent.

Le deuxième pont de la réforme, et là, c'est beaucoup plus compliqué, c'est le niveau de protection. Autrement dit, quel taux de TDL on va appliquer ? Quel est le besoin de protection pour chaque famille de produit ? Là, j'ai dépêché des équipes chez les producteurs pour aller regarder les valeurs ajoutées des entreprises. C'est-à-dire que, c'est ce qui permet concrètement de mesurer s'il y a des situations de rentes. Et effectivement, il y a des situations de rentes. C'est-à-dire qu'il y a des situations où la TDL est appliquée depuis tellement longtemps, et les productions locales pourraient en fait avoir des prix plus

faibles, mais en fait elles s'alignent sur le coût des produits importés. Et donc, grâce à cela, elles peuvent faire des marges supplémentaires, et c'est ce qu'on appelle des situations de rentes et qui s'appliquent effectivement depuis des années. C'est donc cela aussi que l'on veut absolument corriger. Cela passe donc au travers d'une réforme de la TDL. On va vous présenter une loi du pays d'ici la fin de l'année où on va suivre, effectivement, une grande partie des recommandations de la CTC.

Je ne dis pas que les choses sont figées. Je dois vous dire que quand le juge des comptes est venu nous voir à la fin de l'année dernière pour dire qu'il allait travailler dessus, j'étais carrément content ! Je me suis dit : « Là, comme ça, il va me donner son avis et cela va permettre d'alimenter les réflexions sur les réformes. » Je suis content d'avoir ce document parce que cela nous aide à mieux réfléchir à là où on veut aller.

Maintenant, pour répondre à la question de Tepuaraurii, oui, on va lancer l'étude sur la pertinence des dispositifs de protectionnisme qui existent dans notre pays, pas seulement la TDL, mais aussi tout ce qui est système de quotas. Il y a aussi un sujet qui me tient à cœur et ce sont les interdictions à l'importation. Aujourd'hui, il y a des produits qui sont interdits d'importation. C'est incompréhensible ! Quand je dis que l'on va mettre la TDL. « Ah, non, même si tu mets la TDL, on va mourir ! » Il y a vraiment de ces sujets ! Enfin, il y a des comportements comme ça de certains chefs d'entreprise.

Pour revenir à la TDL, je prends aussi l'exemple du yaourt. Vous savez que l'année dernière, on a à nouveau ouvert la possibilité d'importer des yaourts. Et donc, les productions locales sont venues nous voir : « Ah, il faut mettre de la TDL ! » J'ai dit : « Pourquoi ? Les produits importés vont être moins chers que vous ? » « Oui, oui. » « Mais de combien ? » « On ne sait pas, mais on est sûrs qu'ils vont être moins chers que nous, donc il faut mettre de la TDL. » Donc, ils n'ont même pas encore mal qu'ils demandent déjà de mettre de la TDL. Ce sont ces comportements-là aussi que l'on veut essayer de réguler, et ne pas faire n'importe quoi.

Et donc, l'idée dans la réforme, c'est que l'on va attribuer un taux à chaque famille de produits et, après, tous les 2 ans, ce serait au producteur de venir démontrer qu'ils ont à nouveau besoin de reconduire ce taux ou alors peut-être à la hausse, peut-être à la baisse. L'idée est qu'il y ait un partage.

Pour moi, je voudrais modifier la finalité de la taxe qui est d'offrir le choix au consommateur. On a eu trop tendance à serrer la vis sur la TDL, donc à réduire les importations, et du coup, on veut proposer que de la locale aux consommateurs. Je trouve que ce n'est pas très juste. Il faudrait équilibrer le marché. C'est en ce sens-là que je dis qu'il faut appliquer des taux pertinents pour qu'il y ait un équilibre au niveau des magasins entre de l'importée et de la locale. Pour le consommateur, c'est bien qu'il ait tous les produits disponibles.

Voilà.

**Le président :** *Merci bien.*

*Voilà, la discussion sur ce texte est maintenant close.*

RAPPORT N$^{O}$ 55-2025 RELATIF A L'AVIS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE SUR UN PROJET DE LOI RELATIF A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030
Présenté par M. le représentant Edwin Shiro-Abe Peu

**Le président :** *Nous allons poursuivre avec le projet d'avis qui nous est demandé sur le projet de loi relatif à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2030 qui est actuellement à l'examen en France. Et, si je ne me trompe, Monsieur Edwin a été désigné rapporteur. La parole est à vous.*

**M. Edwin Shiro-Abe Peu :** Président, Mesdames et Messieurs, *bonjour*.

Par lettre n° 162/DIRAJ du 23 avril 2025, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'Assemblée de la Polynésie française, un projet de loi relatif à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. En liminaire, il est à noter que ce projet de loi a été déposé au Sénat, première chambre saisie, le 15 mai 2025.

Les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 se dérouleront dans les Alpes françaises, la candidature de la France ayant été approuvée par le Comité international olympique lors de sa 142e Session le 24 juillet 2024.

Moins de six ans après 2024, les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 constitueront une occasion unique de conforter la place du sport et des valeurs comme élément structurant des politiques publiques française. À ce titre, la France aura la responsabilité de garantir de nouveau l'intégrité et la transparence de ces jeux, exigence essentielle de leur bonne gouvernance. Cet évènement devra également être l'occasion d'atteindre des ambitions environnementales par la construction d'opérations exemplaires en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, et de promouvoir sur la scène internationale l'image et le savoir-faire français.

Eu égard aux spécificités et à l'ampleur de ces jeux et compte tenu de l'intérêt général que revêtent leur accueil et leur organisation, il convient d'apporter des adaptations à la réglementation existante au regard de l'expérience de la France acquise à l'occasion de l'organisation des Jeux de Paris 2024. Le présent projet de loi, s'articulant autour de 6 titres, adapte ainsi certaines dispositions du droit positif français et modifie notamment le code des sports, le code du tourisme, le code de la sécurité intérieure et le code des transports.

Si certains articles applicables en Polynésie française sont modifiés par le projet de loi, aucune extension n'y est prévue pour la collectivité, les rédactions en vigueur étant maintenues. Ces articles n'appellent ainsi aucune observation, soit en vertu du principe de spécialité législative, soit en raison de leur objet géographiquement limité aux collectivités hôtes de ces Jeux.

L'assemblée de la Polynésie française est surtout consultée sur ce projet de loi au regard de son article 35 qui procède, en application de l'article 21 de la loi organique statutaire, à l'homologation des peines d'emprisonnement prévues par la loi du pays du 26 décembre 2024 relative à la lutte contre le dopage. Les échanges réguliers entre le ministère des sports et la direction de la jeunesse et des sports, avec leurs homologues nationaux et l'Agence française de lutte contre le dopage, ont permis à ce que le législateur national se saisisse rapidement de cette homologation des peines, et directement à travers le présent projet de loi.

Pour rappel, cette loi du pays a permis de mettre la réglementation polynésienne en matière de lutte contre le dopage en conformité avec les engagements internationaux et le code mondial antidopage. Elle a été examinée en commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports le 31 octobre 2024 puis adoptée par l'assemblée lors de la séance du 14 novembre 2024.

Par l'homologation de ces peines d'emprisonnement, la Polynésie disposera d'une réglementation complète en matière de dopage, dont les règles pénales pourront pleinement être effectives, et ce, dans la perspective des Jeux du Pacifique 2027. Il est à noter que les opérations de sensibilisation ont déjà démarré depuis le mois de mars 2025 et les premiers contrôles anti-dopage sont prévus pour le dernier trimestre de l'année 2025. L'État apporte par ailleurs son appui sur les aspects préventif et éducatif, avec une enveloppe budgétaire dédiée à ces actions, ainsi qu'en termes de sécurité et d'aides indirectes.

À titre informatif, les peines prévues par les anciennes dispositions en matière de lutte contre le dopage, abrogées par la loi du pays du 23 décembre 2024 précitée, ont été homologuées par la loi no 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions, dans des termes similaires proposés par le présent projet de loi.

Au regard de ces éléments, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, réunie le 16 mai 2025, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis favorable au projet de loi présenté.

*Merci.*

**Le président :** *Merci bien. Pour la discussion générale sur ce texte, il y a une heure : 36 minutes pour le Tavini ; 15 minutes pour le Tapura ; et 9 minutes pour les non-inscrits.*

*J'invite tout d'abord l'intervenant du Tavini à prendre la parole.* Edwin.

**M. Edwin Shiro-Abe Peu :** *Merci* président.

Permettez-moi de dire d'entrée de jeu, que cette intervention ne portera pas non plus sur le ski alpin ou la beauté des Alpes françaises. Elle portera sur un article, un seul, l'article 35 du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cet article, au milieu d'un texte qui célèbre la France, sa tradition olympique et la grandeur de ses montagnes, vient glisser en élément qui, lui, nous concerne directement : l'homologation des peines d'emprisonnement prévues dans notre loi du pays contre le dopage votée ici même, dans cet hémicycle, en novembre 2024. Et là, je pose une question simple : En quoi est-ce normal ? Pourquoi en 2025, dans un pays dit autonome, notre assemblée doit-elle attendre d'un projet de loi parisien sur un projet sans lien avec nous, veuille bien inclure dans notre demande pour que nos décisions aient force de loi ?

Cela me rappelle les mots du CESC dans son avis de 2004, et 20 ans plus tard, nous y sommes toujours. Nous avons le droit d'écrire nos lois, mais pas celui de les appliquer sans autorisation externe. Ce que nous vivons ici, ce n'est pas un progrès, c'est une piqûre de rappel. Tant que nous devons quémander à Paris l'effectivité de nos décisions, nous ne sommes pas un pays libre.

Cette homologation est moins une avancée qu'un aveu, celui d'une autonomie partielle, suspendue, conditionnée. Je le dis haut et fort, tant que l'article 21 de la loi organique n'est pas réformé, notre autonomie est fictive. Le pouvoir que nous croyons détenir est un pouvoir encadré, bridé, filtré. Ce n'est pas une autonomie, c'est une sous-traitance politique. Et le plus ironique, c'est que cette homologation se fait dans un texte censé porter les valeurs de l'olympisme : égalité, justice, respect. Mais où est l'égalité quand nous devons attendre le bon vouloir d'un Parlement hexagonal pour faire appliquer nos lois ?

Cette situation que nous dénonçons depuis des décennies montre que l'État français ne nous considère pas comme un partenaire. Et ce n'est pas une question de bonne volonté, c'est une question de structure, une structure qui perpétue un système de hiérarchie où la Polynésie française reste juridiquement subordonnée.

À notre jeunesse, je dis ceci : Ne vous laissez pas bercer par les apparences ! Ne confondez pas autonomie administrative et souveraineté politique. Exigez des institutions qu'elles appliquent immédiatement ce que vous décidez démocratiquement. Exigez des lois qui protègent, ici et maintenant, sans aval extérieur.

Je voterai favorablement à ce texte parce que nos sportifs méritent cette protection, mais je le ferai avec la conviction que ce système n'est plus tenable et que la vraie réforme, ce sera celle de notre statut.

*Merci*.

**Le président :** *Merci bien.*

**M. Mike Cowan :** Merci, président.

À première vue, il peut sembler surprenant que nous soyons invités à donner notre avis sur un projet de loi concernant les Jeux olympiques d'hiver dans les Alpes françaises. Sous notre ciel *polynésien*, la neige ne tombe jamais et les montagnes que nous gravissons ne sont pas faites de glace et pourtant, derrière cette distance géographique évidente se cache un enjeu essentiel partagé, celui de la santé publique, de la protection de nos sportifs et de l'intégrité du sport dans notre pays.

Ce que nous examinons aujourd'hui, c'est la possibilité d'appliquer pleinement les peines pénales prévues pour notre propre loi du pays contre le dopage, adoptée ici même en novembre. Cette loi était nécessaire, elle était attendue et elle a traduit notre volonté d'aligner notre réglementation sur les exigences du Code mondial anti-dopage, mais cette volonté politique aussi affirmée soit-elle ne peut suffire sans un relais juridique national. Et c'est précisément l'objet de l'article 35 du projet de loi français présenté : homologuer les peines votées ici pour les rendre pleinement applicables devant nos juridictions.

Soyons clairs, notre cible n'est pas les jeunes athlètes en quête de performance. Notre cible, ce sont les trafiquants, les filières, les prescripteurs sans scrupules, ceux qui profitent de la détresse ou de l'innocence de nos jeunes sportifs. C'est contre eux que nous devons pouvoir agir avec force en droit comme en conscience. Ce combat n'est pas théorique. Je pense à ce drame récent, à ce jeune qui a perdu la vie après avoir consommé du clenbuterol, un produit interdit destiné aux chevaux. Derrière les chiffres, il y a des vies, parfois des vies brisées.

Notre dispositif antidopage ne repose pas uniquement sur la répression. Il comprend aussi la prévention, l'éducation, l'accompagnement en lien avec les fédérations, les établissements scolaires, les services publics et les partenaires nationaux. À ce titre, saluons les efforts conjoints de la Direction de la jeunesse et des sports, du ministère local, de l'AFLD. Une convention sera d'ailleurs signée ce mois-ci entre notre ministre et la présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage. C'est un engagement clair et partagé.

À l'approche des Jeux du Pacifique 2027, organisés ici même au *pays*, c'est notre devoir de garantir des compétitions justes, propres et inspirantes, des jeux où la performance repose sur le travail, le talent, l'effort et non la chimie. Donner un avis favorable à ce texte, c'est refuser le dopage avec fermeté, mais aussi affirmer que notre pays est capable de transformer ses décisions politiques en actions concrètes et crédibles.

Cela dit, ce projet de loi nous rappelle aussi nos limites statutaires, car même lorsque nous votons une peine d'emprisonnement ici, à *Mā'ohi Nui (NDT, en Polynésie française)*, il nous faut encore attendre qu'un texte législatif soit voté à Paris pour qu'elle soit applicable. C'est la conséquence directe de l'article 21 de la loi organique de 2004.

Alors, une question simple se pose : peut-on encore parler d'autonomie réelle si nous ne pouvons pas appliquer nous-mêmes nos propres lois pénales ? Cette interrogation, je la formule sans polémique, mais avec lucidité. Elle doit faire partie du dialogue que nous devons poursuivre avec l'État, un dialogue sincère sur la portée réelle de notre autonomie et sur notre capacité à exercer pleinement nos responsabilités car ce que nous défendons ici, ce n'est pas seulement une loi, c'est la capacité de notre Pays à agir pour lui-même, pour sa jeunesse et pour son avenir.

*Merci et que l'amour règne.*

**Le président :** *Merci bien. Le Tavini en a fini ?...*

*J'invite maintenant l'intervenant du Tāpura à prendre la parole.*

**M. Simplicio Lissant :** *Merci, Monsieur le président. À notre Vice-présidente, à nos deux ministres, à nous, chers représentants élus de l'assemblée, mes salutations en cette fin de journée.*

Chers collègues,

Du 1er au 17 février 2030, la France et tout particulièrement les Alpes françaises accueilleront les 26e Jeux olympiques et paralympiques d'hiver.

Une fois de plus, l'État sollicite notre assemblée pour qu'elle se prononce sur un projet de loi dont le sujet peut nous paraître *a priori*, pour nous, élus, comme à nos concitoyens, aussi futile que lointain !

Mais, dans le cas présent, et c'est suffisamment rare pour être souligné, il n'en est rien…puisqu'au-delà de cet évènement planétaire que la plupart d'entre-nous pourrons uniquement suivre à la télévision, une retombée inattendue se fait jour au travers de l'article 35 du texte en question qui procède à l'homologation des peines d'emprisonnement prévues aux articles LP 47 et 48 de la loi du pays du 26 décembre 2024 relative à la lutte contre le dopage.

En d'autres termes, grâce à l'utilisation de ce véhicule législatif, la Polynésie française va pouvoir gagner en efficacité dans la lutte contre le dopage dans le sens où la procédure d'homologation des peines d'emprisonnement permettra de verbaliser l'infraction dument constatée. Et naturellement, chacun a bien compris que ce nouvel arsenal s'inscrit dans la perspective des prochains jeux du Pacifique qui se tiendront chez nous en 2027.

Enfin, parallèlement aux actions de prévention que le Pays est en train de mettre en œuvre notamment auprès des fédérations sportives pour que nos athlètes puissent s'affronter à armes égales, nous prenons acte de la détermination affichée en vue de cibler, en priorité, le trafic de produits dopants en lien ou non avec l'extérieur et plus globalement toutes les manœuvres d'incitation au dopage qui constituent le socle de ces pratiques anti-sportives.

Nous voterons favorablement ce texte.

Je vous remercie de votre attention. *Mes amitiés à toutes et à tous.*

**Le président :** *Merci bien.*

*J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.*

**Mme Teave Boudouani-Chaumette :** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, il nous est demandé pour la seconde fois de la journée d'émettre un avis sur un projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030.

Comme le démontrent les premières observations du rapport, si plusieurs articles applicables en Polynésie française, relevant du code des sports et du code de la sécurité intérieure sont modifiés par le projet de loi, aucune extension n'y est prévue pour notre collectivité, les rédactions en vigueur étant maintenues.

En première lecture, ce projet revêt une portée nationale mais l'article 35 donne une tout autre dimension pour notre droit locale et notre politique sportive. En effet, cet article prend en considération notre législation approuvée par notre assemblée le 26 décembre 2024. Il s'agit d'un acte juridique fondamental avec l'homologation par le législateur national des peines d'emprisonnement prévues dans notre loi du pays du 26 décembre 2024 relative à la lutte contre le dopage.

Cette prise en compte de notre loi permet une reconnaissance nationale et une mise en application sérieuse et efficiente surtout sur le plan pénal. Cela vient de surcroît renforcer notre politique publique pour préserver et protéger notre jeunesse sportive.

Cette homologation nationale tombe à pic pour l'organisation des Jeux du Pacifique de 2027.Cela vient crédibiliser notre organisation, affirmer notre éthique sportive et afficher notre volonté de protéger la santé de nos athlètes. Cela valorise la Polynésie française dans l'ensemble de la zone Pacifique et sur la scène internationale.

Par l'examen de cet avis, on retiendra aussi que nos lois du pays peuvent être homologuées par l'État et leur donner une portée nationale et renforcer leur effectivité.

On doit s'inspirer de ce modèle et aller encore plus loin dans la définition de nos politiques publiques pour faire vivre nos spécificités et nos richesses.

Le partenariat avec l'État devrait conduire l'État à reconnaître pleinement la qualité normative de notre assemblée. Nous souhaitons que ce précédent facilitera et accélèrera demain l'homologation d'autres peines d'emprisonnement prévues dans nos lois du pays, dans les domaines du travail, de la santé, de l'environnement.

Cela nous impose aussi qu'on mette tous les moyens dédiés à la lutte contre le dopage :
– les moyens humains : pour garantir la prévention, l'accompagnement, les prélèvements et la formation. Ce travail est le plus important car il faut pouvoir sensibiliser tous nos sportifs au travers de l'école, des fédérations, des politiques de quartiers ;
– les moyens financiers pour effectuer les contrôles anti-dopage, les analyser et en assurer le suivi. Cela nécessite une ligne budgétaire bien spécifique pour la prise en charge de tous les travaux de prélèvements, sur tout notre territoire.

Nous encourageons le maintien d'une bonne collaboration entre le ministère de la santé et le ministère des sports afin de promouvoir la santé à travers le sport et garantir le suivi médical et psychologique de nos athlètes.

Nous voterons pour l'avis favorable à ce projet de loi.

Je vous remercie.

**Le président :** *Voilà, merci bien pour cette dernière intervention. Plus d'intervention ?*

*Je demande au gouvernement si vous avez une intervention à faire ?* Nahema.

**M^me^ Nahema Temarii :** *Merci, Monsieur le président. Bonjour* à toutes et à tous. Merci pour votre soutien.

Effectivement, cela est rendu possible parce qu'il y a une collaboration et puis un partenariat historique sur les champs jeunesse et sport qui existent grâce à la présence de ce que nous appelons communément la MATJS. Et je vois notre députée Nicole Sanquer acquiescer parce qu'elle connaît parfaitement bien le sujet. La MATJS, c'est la mission d'appui technique jeunesse et sport qui, à sa création était placée sous la tutelle du Pays et qui, ensuite, a été ramenée sous la tutelle de notre Haut-commissaire au *pays*. Cela n'enlève en rien à notre capacité de travailler ensemble et c'est ce qui a permis que les travaux menés cette dernière année sur la réglementation locale de la lutte contre le dopage permettent au final à la MATJS de sensibiliser nos partenaires à l'échelle hexagonale et de faire en sorte que finalement nous soyons consultés dans le projet de loi qui ne nous concerne pas directement mais qui va nous aider à homologuer ces peines.

Ensuite, et parce que la vidéo de la séance est broadcastée comme à chaque fois, je voudrais venir apporter quelques informations puisqu'on a, je pense, suffisamment précisé que la grande priorité va être le trafic, la bande organisée, la volonté de frauder et d'influencer les publics les plus vulnérables. Mais, il me semble intéressant d'apporter quelques éléments pour prévenir ces personnes qui agissent parfois en toute impunité, en tout cas jusque-là, de ce qui va leur pendre au nez. Je pense que c'est

important, sachant qu'au jour d'aujourd'hui, nos athlètes — et j'utilise le mot athlète parce que dans sportif on entend le masculin et pas le féminin, alors que dans « athlète », on a la parité des genres et je pense que nos athlètes féminines en ont grandement besoin.

Le projet de loi du pays qui va, du coup, être homologué par le projet de loi à l'échelle nationale prévoit donc les sanctions administratives pour les contrôles positifs auxquels les athlètes mais aussi les équipes d'encadrement s'exposent :

À l'article LP 47, six mois de prison plus 890 000 francs d'amende pour obstruction au contrôle anti-dopage ou non-respect des décisions de suspension. C'est important, donc l'athlète n'est pas visé. Par contre, parce que la réglementation aujourd'hui est en vigueur, en place et que l'homologation des peines va arriver, j'appelle nos athlètes à jouer le jeu. Ils sont informés, nous les accompagnons sur ce que c'est que le dopage.

L'article LP 48 du Chapitre I prévoit, quant à lui, un an de prison plus 440 000 francs d'amende pour détention injustifiée de substances ou de méthodes interdites.

L'article LP 48 du Chapitre 2 prévoit 5 ans de prison plus 8 900 000 francs pacifiques pour trafic, prescription, incitation, falsification, etc. Des circonstances aggravantes pouvant apporter finalement des peines portées à sept ans de prison, plus 17 800 000 francs d'amende, s'il est constaté que ce trafic se fait en bande organisée ou que les faits commis sont envers un mineur ou une personne en position d'autorité. C'est important.

Cette homologation des peines, ce n'est pas juste du papier. La lutte anti-dopage a vu le jour grâce à la collaboration entre les services techniques de la fonction publique, mais aussi les élus, le gouvernement, l'assemblée, le CESEC. Et aujourd'hui, on va y arriver tous ensemble. Merci à tous. *Courage* à nos athlètes et l'ensemble des informations sur le dopage sont disponibles sur le site de la Direction Jeunesse et Sport.

*Merci* à tous.

**Le président :** Voilà, *merci bien.*

*La discussion générale est maintenant close. Nous allons passer au vote.*

*Qui est pour ce projet de texte ? À l'unanimité ?*... À l'unanimité. *Merci.*

*Le texte est adopté.*

*Je vous propose d'inverser l'ordre de passage des dossiers en passant à l'examen du dernier dossier ? Ainsi, nous pourrons libérer nos ministres car, juste après, nous examinerons le texte sur la commission d'enquête. Que pensez-vous de cela ? On inverse ?...*

Ce que je proposais, c'est est-ce que vous êtes d'accord que l'on fasse une inversion de l'ordre du jour concernant les deux derniers textes en examinant d'abord le rapport sur la CCBF et ensuite sur la commission d'enquête. C'est surtout pour libérer nos ministres qui n'auront pas besoin d'être là pour la commission d'enquête.

*Qu'en pensez-vous ?* Pour ?... À l'unanimité. *Merci.*

RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA COMMISSION DE CONTROLE BUDGETAIRE ET FINANCIER
Présenté par M[mes] les représentantes Tahia Brown et Maurea Maamaatuaiahutapu

**Le président :** *Voilà, nous allons poursuivre avec le dernier rapport et laisser la proposition de délibération sur la commission d'enquête juste après que celui-ci soit examiné. En effet, il s'agit là du rapport d'activité de la Commission de contrôle budgétaire et financier de 2024.*

*Je demande à Madame Tahia Brown de faire une présentation du rapport d'activité de la commission.*

**M^me^ Tahia Brown :** *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, chers collègues élus, représentants de l'assemblée, nous tous qui sommes rassemblés ici, et les internautes qui nous suivent à distance, *bonjour à toutes et à tous*.

C'est avec honneur, responsabilité et beaucoup d'humilité que je prends la parole aujourd'hui en ma qualité de présidente de la commission de contrôle budgétaire et financier. Je souhaite saluer ma prédécesseure et l'ensemble des membres de la commission de contrôle budgétaire et financier 2024, en l'occurrence, la présidente Madame Maurea Maamaatuaiahutapu, Madame Thilda Garbutt-Harehoe, vice-présidente, Madame Vahinetua Tuahu, Madame Pauline Niva, Monsieur Allen Salmon, ainsi que les membres de la commission qui siègent encore aujourd'hui, Madame Cathy Puchon, Madame Pascale Haiti, Monsieur Edwin Shiro-Abe Peu et Monsieur Vincent Maono.

Ces membres ont œuvré avec rigueur, intégrité et sens du service public. Leur engagement a permis d'assurer des délibérations de qualité fondées sur l'écoute, la collégialité et l'équité.

Je leur laisserai le soin de vous présenter le rapport de la CCBF un peu plus tard.

Je tiens à remercier tout particulièrement les quatre membres qui siègent encore dans la nouvelle commission, leur expérience, leur conseil ainsi que leur esprit d'analyse acquise nous sont précieuses pour nous accompagner dans nos missions.

Aussi, c'est avec joie, enthousiasme et confiance que j'encourage la nouvelle équipe de la CCBF, en les personnes de Madame Hinamoeura Morgant, vice-présidente, Madame Béatrice Flores-Le Gayic, Madame Elise Vanaa, Madame Cathy Puchon, Madame Pascale Haiti-Flosse, Monsieur Edwin Shiro-Abe Peu, Monsieur Tafai, Mitema Tapati, Monsieur Vincent Maono et moi-même, la présidente Madame Tahia Brown.

Il est essentiel de rappeler que la mission de la CCBF est d'assurer un suivi rigoureux et transparent de l'utilisation des deniers publics en renforçant la fonction de contrôle de notre assemblée. Les avis que nous rendons prennent en compte, au-delà des critères réglementaires, des indicateurs qualificatifs tels que la création de l'emploi, le respect de notre culture polynésienne, la primauté des intérêts de notre population, la pérennité et retombées économiques à moyen et long terme, la transparence dans la gestion des fonds publics et l'alignement avec les priorités stratégiques du pays.

J'invite la commission de la CCBF à poursuivre cette dynamique de rigueur et de vigilance, mais également à accompagner activement les ministères dans la structuration et la présentation de leurs projets. Il ne s'agit pas seulement de contrôler, mais aussi de contribuer dans un esprit de partenariat à l'efficacité de l'action publique. Nous aurons à cœur de continuer à garantir une gestion saine, équitable et transparente des ressources du pays dans l'intérêt de toutes les Polynésiennes et de tous les Polynésiens. En ce sens, la CCBF apporte son soutien au gouvernement dans ses efforts pour impulser une politique publique ambitieuse, responsable et alignée avec les attentes profondes de notre société.

Dans un esprit de responsabilité partagée, de dialogue et de respect mutuel, nous continuerons à faire avancer ensemble les projets au service de notre *pays* et de notre peuple.

Je vous remercie sincèrement pour votre attention.

Je laisse dès à présent Madame Maurea Maamaatuaiahutapu présenter le rapport de la CCBF de l'année 2024.

**Le président :** *Attendez !* Il y a une discussion générale d'abord après…

**M^me^ Maurea Maamaatuaiahutapu :** Non.

**Le président :** Non ?

**M^me^ Maurea Maamaatuaiahutapu :** En fait, elle me laisse faire la présentation du rapport.

**Le président :** Ah*, allez-y.*

**M^me^ Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci bien, Monsieur le président.*

Avant d'entrer dans la présentation de ce rapport d'activité, je tiens à réitérer mes remerciements, puisque je les ai faits en *off*, à l'actuelle présidente, Madame Tahia Brown, qui m'a confié la présentation des éléments principaux de ce rapport, et adresser un mot de reconnaissance aux membres de l'ancienne équipe de la CCBF, notamment aux deux élues du Tapura huiraatira, Mesdames Pascale Haiti-Flosse et Cathy Puchon, qui ont fait preuve d'un véritable esprit de collaboration. L'implication de tous les membres, leur rigueur et la qualité des échanges que nous avons partagés ont largement contribué à faire évoluer notre manière de travailler.

Malgré nos appartenances à des groupes politiques différents, nous avons su construire un espace de travail constructif, respectueux et exigeant au service d'un objectif commun, un contrôle rigoureux, éclairé et juste de la dépense publique. Nos discussions ont parfois été longues, mais elles ont toujours été riches, utiles et menées avec sérieux. Elles nous ont permis d'avancer ensemble, de mieux organiser notre travail, de rendre nos analyses plus claires et nos conclusions plus faciles à comprendre.

Le rapport d'activité 2024, tout comme celui de 2023, est donc le fruit d'un travail collectif conduit au sein de la CCBF. Cette dynamique nous a permis de dégager une feuille de route que nous poursuivons aujourd'hui au-delà de la commission. Ce rapport n'est pas qu'un compte-rendu. Il met en lumière les dynamiques profondes de l'action publique. Il éclaire ce que nous avons financé, mais aussi ce que nous avons contourné ou ignoré.

Avec près de 780 dossiers examinés, l'activité de la commission a été plus soutenue que jamais, mais ce rythme soutenu a aussi révélé une zone de fragilité. Près de la moitié des saisines ont été traitées en procédure d'urgence. Ce chiffre interroge notre manière de faire, car derrière l'efficacité apparente se pose une vraie question démocratique : avons-nous encore le temps de débattre collectivement des choix budgétaires structurants ? Et c'est précisément là que se situe le rôle de la CCBF, entre efficacité et exigence, entre réactivité et responsabilité, et c'est dans cet équilibre que réside le sens de notre travail.

Pour ce rapport d'activité, j'ouvrirai cette séquence avec un bilan général du travail accompli par la commission au cours de l'année écoulée. Puis, au titre du groupe Tavini huiraatira, Monsieur Vincent Maono apportera une lecture plus technique, centrée sur la typologie des dossiers examinés et les effets de seuil. Enfin, Madame Vahinetua Tuahu viendra proposer une lecture politique, en interrogeant notamment la répartition des aides entre les secteurs, les territoires et les bénéficiaires.

Conformément à l'article 144-2 de la loi organique, le rapport a été transmis au gouvernement et à l'assemblée dans les délais impartis (soit le 31 mai 2025), accompagné de ses annexes réglementaires. Je tiens d'ailleurs à remercier le SGG, Monsieur Philippe Machenaud, et son équipe pour la publication du RAA au JOPF en date du 11 juin 2025 — donc c'était hier.

En 2024, la CCBF a tenu 29 réunions, examiné 777 dossiers, pour un total de près de 35,8 milliards de francs. Cette activité record reflète un appareil d'aide publique qui tourne à plein régime, mais cette

dynamique s'accompagne d'une pression croissante : plus de 42 % des saisies ont été traitées en procédure d'urgence. Ce recours massif à l'urgence interroge : voulons-nous faire de l'exception la norme au détriment du débat démocratique et de la rigueur ? Notre mission première est précisément d'assurer l'équilibre entre efficacité et transparence, entre rapidité et responsabilité.

Le rapport d'activité introduit pour la première fois une partie 4 analytique. Et je remercie Tevaite, notre juriste, pour sa précieuse collaboration et la rédaction de cette partie. Cette partie rend compte de l'évolution pluriannuelle de l'octroi des aides publiques en *Mā'ohi Nui (NDT, Polynésie française)* depuis 2022. On observe donc une hausse globale des aides octroyées, notamment pour des dépenses de fonctionnement. En effet, en 2022, 12,2 milliards F CFP ont été octroyés pour le fonctionnement contre 17,2 milliards en 2024.

Le rapport introduit également une classification des aides par thématique (culture, sport, santé, environnement, etc.) et par archipel, permettant désormais une lecture croisée et plus fine de la répartition des subventions. Celles-ci révèlent des déséquilibres persistants. Les Îles-du-vent concentrent la majorité des aides avec 32,8 milliards F CFP, dont 8,4 milliards attribués aux SEMS. À l'inverse, les archipels comme les Australes, les Tuamotu-Gambier ou les Marquises apparaissent moins représentés même si des efforts ciblés ont été constatés : agriculture et équipements sportifs aux Australes, transformation agroalimentaire aux Marquises, abris de survie et réseaux électriques dans les Tuamotu. Parmi les bénéficiaires, les sociétés captent 43 % des aides, avec des montants conséquents : plus de 3,1 milliards F CFP pour *Air Tahiti Nui*, 1,8 milliard F CFP pour la SEM Assainissement et plus d'un milliard F CFP pour TNTV. À l'opposé, ce secteur associatif ne reçoit que 5,4 % alors même qu'il joue un rôle clé dans le tissu social et culturel du pays.

Avant de passer la parole à mes collègues, je souhaite adresser mes sincères remerciements à toutes les équipes, collaborateurs et services, qui ont permis la réalisation de ce rapport dans un esprit de rigueur, de complémentarité et d'engagement collectif. Mes anciens collaborateurs, Heipua Firuu-Maitere pour la production de bilans intermédiaires, ayant facilité l'identification des grandes tendances et le traitement des synthèses chiffrées ; Mihiroa Lecomte pour la qualité de l'animation visuelle des rapports durant les séances et la coordination des commissions et des visites sur site. À Nainoa Le Caill pour son appui graphique, notamment dans la réalisation d'infographie et de présentations adaptées. Mes nouveaux collaborateurs, Tevaite Gibal pour la finesse de ses analyses, la clarté de ses lectures juridiques et sa relecture attentive du rapport. Et Hauma Tuhi pour la coordination générale, le suivi du calendrier, le lien avec les services de l'assemblée et sa relecture continue jusqu'à la version finale. Tekakuita Saint-Saëns, Viniura Wong et Herenui Paiea pour leur soutien ponctuel mais précieux en appui à la relecture des documents et au suivi logistique.

Je remercie également les services de l'assemblée, avec une mention particulière pour Madame Sylvie Varet, pour son accompagnement constant des membres de la commission 2024, sa disponibilité, sa réactivité et la précision de ses appuis. Mes remerciements à Monsieur Andy Makitua et à l'équipe du SAJCE pour leur contribution essentielle à la consolidation des données et leur professionnalisme dans le traitement des documents. Merci également au service de la communication de Madame Rumia Atai et ses agents pour leur soutien fidèle et la coordination de l'élaboration graphique du rapport d'activité, malgré un calendrier particulièrement contraint. Je n'oublie pas le service informatique pour sa disponibilité ainsi que nos services logistiques et du protocole pour la sécurité et la préparation des salles.

Enfin, merci à Monsieur Christophe Abraham de l'Agence Pile Poil Design Tahiti pour une création graphique conforme à nos exigences, réalisée avec écoute, réactivité et grande qualité dans un calendrier extrêmement resserré.

Pour conclure, une pensée qui résume l'esprit de notre démarche collective en 2024 : le contrôle n'est pas une contrainte, c'est une forme d'engagement envers le peuple. Il ne suffit pas de voir les chiffres, il faut écouter ce qu'ils taisent et entendre ce qu'ils révèlent.

*Merci. Que l'amour règne. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Tavini huiraatira.)*

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

*Maintenant, nous allons entamer notre discussion générale où chacun interviendra.*

*J'invite le Tavini, qui dispose de 36 minutes, à présenter leur intervention.*

*Pour le Tavini huiraatira, Monsieur Maono.*

**M. Vincent Maono :** *Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente, chers ministres, Madame la député, Mesdames et Messieurs les membres de notre assemblée, mes salutations une nouvelle fois.*

Cette intervention vise à éclairer le travail d'analyse technique mené par la commission sur l'ensemble des 777 dossiers examinés en 2024, pour un montant total d'environ 35,8 milliards F CFP. Nous avons adopté une méthode de lecture directe des arrêtés, sans traitement automatisé centralisé, ce qui a nécessité une mobilisation exceptionnelle des membres et de nos collaborateurs.

Ce travail a reposé sur la structuration progressive de tableaux de suivi et d'outils internes développés spécifiquement pour rendre ces données intelligibles.

Sur la base de cette lecture exhaustive, un travail de retraitement manuel a permis d'identifier : les grandes tendances par type de porteurs, la nature des aides, les secteurs d'activité et la répartition géographique.

Le rapport distingue plusieurs typologies concernant les aides publiques :
– par nature juridique (subvention, dotation, participation) ;
– par destination (fonctionnement, investissement, capitalisation) ;
– et par statut du bénéficiaire (société, commune, association, établissement public).

En 2024, la répartition des aides selon le statut des bénéficiaires révèle des dynamiques différenciées : les communes, qui ont une grande variété de projets, ont bénéficié de 4,3 milliards de francs d'aides publiques pour 82 projets d'arrêtés examinés. Les sociétés restent les principales destinataires d'aides, notamment en matière de fonctionnement, avec 15 milliards de francs pour 199 projets d'arrêtés. Ensuite, les établissements publics se sont vus octroyer un montant important de financements publics avec 13,5 milliards de francs, souvent de financements ponctuels à caractère exceptionnel. Les associations bénéficient de 1,9 milliard de francs d'aides pour 207 projets examinés. Elles reçoivent ainsi des subventions globalement plus modestes, souvent concentrées sur les champs socioculturel et éducatif.

De manière globale, le montant des aides publiques octroyées au titre du fonctionnement et de l'investissement sont assez comparables. On voit ainsi que 17,4 milliards de francs d'aides ont été accordés au titre de l'investissement et 17,2 milliards de francs ont été octroyés en faveur des dépenses de fonctionnement. Cependant, il y a eu un nombre plus élevé de projets d'arrêtés examinés au titre du fonctionnement avec 393 projets d'arrêtés contre 249 projets d'arrêtés examinés en faveur de l'investissement.

Les aides aux sociétés représentent ainsi la majorité des projets examinés en CCBF (pour un montant de 15 milliards F CFP), devant les communes (soit 4,3 milliards F CFP), et les associations (1,9 milliard F CFP). Le reste se répartit entre établissements publics, coopératives, fondations et autres entités.

Il existe des disparités concernant les secteurs financés au titre des aides publiques : dans l'énergie et le tourisme, les dépenses publiques en faveur de projets d'investissement sont majoritaires, tandis que dans le secteur social, le fonctionnement reste prédominant.

La nouvelle analyse, la partie 4 du rapport, constitue une avancée majeure en proposant des pistes de réflexion sur l'évolution et la répartition des aides publiques accordées depuis 2022. Il existe ainsi une progression continue des aides octroyées au titre du fonctionnement et des aides exceptionnelles et une variabilité des aides accordées en faveur de l'investissement.

Le rapport final propose aussi une lecture croisée de plus de 400 dossiers recodifiés selon une nomenclature thématique sectorielle (agriculture, jeunesse, culture, santé, tourisme), et constitue une avancée importante. Il permet une lecture plus transversale des politiques réellement soutenues, au-delà des intitulés administratifs.

Ces outils ouvrent des perspectives. À l'avenir, on pourrait intégrer des indicateurs sociaux par archipel, une typologie selon l'impact réel des projets, et un encadrement plus rigoureux des urgences. On peut aussi envisager un plafond sectoriel pour limiter la concentration excessive des financements.

L'objectif : rendre les aides publiques plus lisibles, plus équitables, et mieux mesurables.

La répartition par archipel a également été retraitée manuellement. Ce retraitement a permis de faire apparaître des disparités fortes : les Îles-du-vent ont reçu plus de 32 milliards de financements publics contre environ 223 millions de francs pour l'archipel des îles Australes. Ces tendances montrent certaines inégalités d'accès aux aides publiques en fonction des archipels. Ces écarts interrogent les mécanismes d'allocation actuels.

Enfin, cette démarche a mis en évidence les limites d'un système sans base de données partagée ni nomenclature commune : le croisement des données, l'identification des doublons et le suivi de l'efficacité restent aujourd'hui très complexes.

Nous recommandons à l'avenir une démarche structurée de normalisation des données, un archivage accessible aux élus et la création d'une nomenclature commune aux services instructeurs et à la commission. C'est une condition essentielle pour améliorer l'efficience et la traçabilité des politiques publiques financées.

Ces constats appellent, au-delà de l'analyse technique, une réflexion sur l'équité territoriale, que portera maintenant notre collègue Vahinetua Tuahu.

*Merci. Que l'amour règne. Mes salutations.*

**Le président :** *Merci.*

*La parole est à vous.*

**M^me^ Vahinetua Tuahu :** *Merci bien. Monsieur le président de l'assemblée, Madame la vice-présidente du gouvernement, Madame la députée ainsi qu'à l'ensemble de mes collègues élus de l'assemblée, mes salutations.*

Après la présentation des grandes données par Maurea et l'éclairage technique de Vincent, il me revient de porter une lecture politique de ce rapport d'activité.

Ce rapport d'activité 2024, tel que nous le présentons aujourd'hui, ne se limite pas à un inventaire. C'est un miroir. Un miroir de nos priorités collectives, de nos arbitrages budgétaires, mais aussi de nos déséquilibres structurels. Il nous oblige à regarder en face ce que nous finançons réellement, secteur par secteur, archipel par archipel, porteur par porteur.

Ce constat est clair : sur les 35,8 milliards F CFP examinés cette année, avec plus de 15 milliards de francs qui ont été attribués à des sociétés. À titre de comparaison, les communes ne reçoivent que 4,3 milliards de francs d'aides publiques et les associations 1,9 milliard. Faut-il y voir un choix assumé de soutenir la relance économique *via* le secteur privé ? Peut-être. Mais alors, où sont les garde-fous ? Où sont les critères de transparence ?

Quand certaines aides atteignent plusieurs centaines de millions, et d'autres seulement un à deux millions, que dit-on aux territoires périphériques ? Aux petites communes ? Aux initiatives citoyennes ?

La répartition géographique révèle elle aussi des disparités. L'archipel des Îles-du-vent regroupe à lui seul plus de 32 milliards de francs d'aides publiques tandis que seulement 121 millions de financements sont octroyés à l'archipel des Marquises. Certains territoires restent donc sous-dotés. D'autres, surreprésentés, sans que l'on puisse toujours en retracer la logique.

En 2023, une lecture croisée des aides rapportées à la population par archipel avait permis de visualiser plus finement les déséquilibres territoriaux. En 2024, les aides par habitant s'élevaient à :
– 156 470 F CFP dans les Îles-du-vent,
– 51 660 F CFP dans les Îles-sous-le-vent,
– 42 300 F CFP aux Tuamotu-Gambier,
– 33 910 F CFP aux Australes,
– et 12 790 F CFP aux Marquises.

Ces chiffres, bien qu'indicatifs, mettent en évidence une concentration des aides dans les zones les plus peuplées. Ils s'inscrivent dans une analyse plus large, qui interroge la logique de répartition entre les archipels et l'équité du soutien public apporté aux différents bassins de vie. Ce travail, rappelons-nous, ne s'appuie sur aucun outil automatisé : il a été intégralement retraité par le bureau de la commission.

Dans les Tuamotu-Gambier, les subventions ont surtout porté sur les équipements essentiels : abris de survie, réseaux d'électricité, infrastructures sportives. Aux Marquises, ce sont les projets liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire qui dominent. Ces orientations peuvent sembler cohérentes, mais elles soulignent aussi une difficulté persistante : celle de rendre visibles les critères de répartition et d'harmoniser les priorités entre les archipels.

La nouvelle Partie 4 du rapport propose une analyse des évolutions de l'octroi des aides publiques depuis 2022. Aussi, la création de plus de 400 dossiers thématiques, nous éclaire davantage : des secteurs comme le transport, le tourisme, l'énergie concentrent une part importante des montants. Pendant ce temps, la jeunesse et la culture sont à la marge. Et l'on parle ici de secteurs qui fondent la cohésion sociale, qui nourrissent le lien, la mémoire et l'avenir.

Ce rapport n'est donc pas qu'un outil administratif. Il doit devenir un levier politique. Il doit nous permettre de questionner nos arbitrages, d'évaluer la cohérence entre nos ambitions affichées et nos financements réels.

Il ne s'agit pas de pointer du doigt, mais d'inviter au débat. Ce rapport, construit de façon rigoureuse et partagée, est une base de travail pour toutes les commissions. Les présidents de commissions ont d'ailleurs été invités à participer aux travaux de la CCBF, et leurs apports ont été précieux.

Pour 2025, je formule un vœu : que ce rapport continue à irriguer la réflexion collective, que chaque élu, chaque archipel, chaque commission puisse y puiser matière à corriger, à équilibrer, à mieux répartir. Car derrière les lignes budgétaires, il y a des besoins. Et derrière ces besoins, il y a des vies.

Les chiffres, en eux-mêmes, ne décident de rien. Mais entre nos mains, ils peuvent devenir des outils de transformation. À condition que ce travail ne reste pas dans les tiroirs. Il faut en faire un support de délibération publique, un point d'appui pour chaque politique sectorielle. À nous de les faire parler. À

nous de leur donner du sens. Il nous revient, en tant qu'élus, d'assumer la portée politique de chaque ligne budgétaire. Ce rapport n'est pas un document de constat : c'est un appel à la lucidité et à la responsabilité.

En 2025, il faudra poursuivre ce travail d'analyse. Il faudra aller plus loin : renforcer la traçabilité des aides, objectiver les critères d'attribution, et proposer des clés de lecture partagées avec les citoyens. C'est ainsi que nous pourrons redonner sens à l'action publique.

Je vous remercie.

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

*Plus d'intervention au niveau du Tavini ?...*

*Je demande donc à l'intervenant du Tapura huiraatira de présenter son intervention.* Pascale.

**M^me^ Pascale Haiti-Flosse :** Merci, Monsieur le président.

Moi, je ne vais pas m'éterniser sur le rapport. Simplement pour dire, comme je vois que la majorité a bien détaillé le rapport, je remercie Vahinetua, et surtout Maurea parce que je sais qu'elle a fait un travail fabuleux sur ce rapport d'activité. C'est vrai que pendant les deux années où nous avons siégé, Cathy et moi, nous étions une opposition beaucoup plus constructive, à savoir bien sûr que nous sommes pour que nos sociétés, nos entreprises locales, les agriculteurs, tout ce qui a été émis dans ce rapport, soient soutenus par le Pays. On voit qu'il y a un réel soutien de toutes les entreprises et de ceux qui veulent développer dans notre pays.

Et bien sûr, remercier la nouvelle présidente qui, elle, a une autre manière d'effectuer sa présidence, et on voit qu'il y a un changement. Encore merci, parce qu'on voit que le *timing* est respecté. C'est vrai que nous restons uniquement sur les rapports présentés, qui est différent, qui est une bonne chose, qui voit qu'on souhaite avoir la rapidité. Mais bien sûr, cela demande à chacun d'étudier les dossiers. Et bien sûr que la différence avec la première présidence, qui n'est pas du tout négative, au contraire, qui est différente, mais qui est riche aussi, où on balaye un peu l'activité sur son ensemble.

Nous avons une vision complètement différente, mais c'est pour dire encore une fois que cette CCBF marche très bien et que nous sommes conscients qu'il est important de veiller aux bons deniers publics qui sont bien attribués, pour l'intérêt d'abord de la Polynésie et pour les Polynésiens.

Merci.

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

Nicole*, à vous la parole.*

**M^me^ Nicole Sanquer :** Merci, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, mes chers collègues, *bonsoir*.

Comme chaque année, il est soumis à l'examen de notre assemblée le rapport d'activité de la CCBF, commission intérieure en charge de donner un avis consultatif portant principalement sur les aides financières allouées par le gouvernement aux associations, communes, établissements publics ou encore aux sociétés conformément à la législation et au budget du Pays.

Ses avis portent également sur les acquisitions et cessions foncières du Pays, les nominations au sein de ses établissements publics ainsi que la prise de participation au capital de sociétés ou encore les garanties d'emprunt qui leurs sont accordés par le Pays.

Comme nous le savons, l'activité de la CCBF se concentre essentiellement sur les aides financières allouées. Elle permet d'informer notre assemblée sur les montants des projets que l'exécutif entend soutenir dans le cadre des différentes politiques publiques qu'il mène.

La lecture du rapport nous permet de constater que l'année 2024 est marquée par une augmentation générale des financements accordés auprès de l'ensemble des bénéficiaires, avec un soutien public toutefois nettement plus accentué au bénéfice des entreprises, des satellites du Pays et des communes dont le montant alloué a doublé, passant de 2 à 4 milliards.

S'agissant des aides accordées aux SEM, on relève une très importante augmentation de l'appui financier du Pays en sus de celui déjà accordé au sein du budget primitif, ce qui, par la même, démontre l'accroissement de la dépendance financière de nos satellites et le renforcement de notre rigidité budgétaire.

Deux principaux exemples l'illustrent. La subvention d'équilibre attribuée à notre compagnie aérienne pour un montant de plus de 3 milliards afin de garantir la poursuite de son activité dans un secteur de plus en plus concurrentiel. Mais également une aide de plus de 1,8 milliard à la SEM VAITAMA en supplément du précédent milliard alloué pour pallier la défaillance d'un constructeur pourtant condamné pour ces faits et pour lesquels le Pays devait engager une procédure mettant en jeu la garantie décennale. Qu'en est-il ? Et enfin, près de 2 milliards aux OLSP pour soutenir l'offre de logements des programmes immobiliers.

S'agissant de la défiscalisation, le bilan fait état d'une baisse du montant des crédits d'impôts octroyés en 2024, même s'ils demeurent toujours principalement orientés vers le secteur du tourisme concernant deux projets hôteliers pour 1,4 milliard, portant sur des travaux de rénovation et un complément de financement à la construction confirmant ainsi la baisse de son attrait suite aux dernières modifications législatives apportées à son régime.

Pour ce qui concerne le régime des aides au secteur primaire, si le rapport fait état d'un renforcement du soutien public au secteur agricole, ces aides restent concentrées sur l'acquisition d'équipements au détriment de la création sur de nouvelles filières agricoles qui peut s'expliquer par la faiblesse du seuil du montant plafond des aides.

Quant à la pêche, la répétition de l'orientation du soutien public à l'exportation du thon pour les mêmes montants auprès des mêmes bénéficiaires doit nous interpeller, en ce qu'il favorise la baisse de l'offre sur le marché local et renchérit son coût. La suppression progressive de ces aides pourrait participer à lutter contre la cherté de la vie sachant que le thon reste l'aliment privilégié des Polynésiens.

S'agissant du dispositif d'aide AEPE-ACPR, nous relevons que la CCBF s'est prononcé défavorablement au regard de l'importance du CA réalisé par le demandeur, ce qui sous-tend l'absence d'un réel besoin du soutien public.

Nous notons également que le dispositif d'aide au digital n'a bénéficié qu'à une seule entreprise, ce qui sous-tend, sous-entend que son régime doit être très certainement évolué, doit certainement évoluer.

Cette question d'importance doit nous interpeller, encore une fois, sur le régime des aides financières. Faut-il accorder une aide publique à une entreprise qui n'en a pas besoin ? Si oui, dans quelles conditions et pour obtenir quels résultats ? Compte tenu de leurs effets d'aubaine et des avantages concurrentiels qu'elles procurent aux bénéficiaires quels que soient les secteurs économiques concernés.

Il en va de même concernant l'aide pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, qui, comme chaque année, est octroyée au seul et même bénéficiaire, ce qui ne participe pas à accroitre l'insertion dont d'autres associations spécialisées dans ce champ, pourraient également bénéficier si une réglementation adaptée était soumise à notre assemblée.

Enfin, nous ne pouvons omettre de relever que plusieurs entités bénéficient d'aides financières sans cadre législatif spécifique ou pour répondre à des appels à projets dont il conviendrait très certainement de mieux encadrer pour éviter des effets de pure aubaine.

Le rapport CCBF 2024 justifie ainsi pleinement l'initiative du président de la commission en charge de l'économie, Monsieur Tematai Le Gayic, de créer une mission d'information portant sur l'efficacité des aides financières aux sociétés récemment adopté et n'hésitera pas à s'appuyer sur ces bilans pour nos futurs travaux.

Et en conclusion, évidemment, je voudrais remercier l'ancienne présidente de la CCBF, Maurea, pour son engagement, son investissement, le travail accompli, ainsi que tous les membres, et puis souhaiter tous nos encouragements à la nouvelle présidente, puisque c'est vraiment la commission qui examine des dossiers chaque semaine, qui a quand même une activité très intense. Donc, bon courage. Merci.

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

*La discussion générale est désormais terminée. Mesdames et Messieurs les ministres, souhaitez-vous réagir par rapport à ce dossier ?*

**M^me^ Minarii Galenon-Taupua :** *Merci bien, Monsieur le président*. Non, je voulais aussi remercier tous les membres de la CCBF, comme vient de nous le dire l'ancienne présidente aussi, Maurea. Merci pour le travail qui a été accompli ; la nouvelle présidente.

Comme vient de nous le dire notre représentante et députée Nicole Sanquer, c'est vraiment la commission dans laquelle on se réunit le plus, enfin, ce n'est pas évident. Je sais que j'ai été membre aussi de la CCBF à un moment, et je vous dis que c'est du travail. En tous les cas, du fond du cœur, merci pour ce que vous faites, pour vos analyses, parce que ce sont des analyses vraiment bien détaillées et puis très précises. Je vous remercie au nom du gouvernement pour le travail qui a été effectué.

*Merci bien.*

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

RAPPORT N^O^ 52-2025 RELATIF A UNE PROPOSITION DE DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UNE COMMISSION D'ENQUETE CHARGEE DE RECUEILLIR TOUS LES ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX ENJEUX GEOSTRATEGIQUES, ENVIRONNEMENTAUX, ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DE SA ZONE ECONOMIQUE EXCLUSIVE
Présenté par M. le représentant Tevaipaea Hoiore

**Le président :** *Je relance maintenant notre débat sur la question de la commission chargée de la valorisation des richesses présentes sur notre territoire, tant sur la terre que dans l'espace maritime. Et sur ce sujet, Tevaipaea a décidé d'être le rapporteur, je l'invite donc à donner lecture de son rapport.*

*Merci.*

**M. Tevaipaea Hoiore :** *Merci bien, Monsieur le président. Madame la vice-présidente, bonjour ; à toutes et à tous, bonjour.*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants, la présente proposition de délibération a pour objet de créer une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information relatifs aux enjeux géostratégiques, environnementaux, économiques et financiers de la Polynésie française et de sa zone économique exclusive.

En effet, la Polynésie française, en tant que collectivité d'outre-mer dotée d'une vaste zone économique exclusive, représente un atout géostratégique majeur pour la France et l'Union européenne dans l'espace Indopacifique. Cette position lui confère une importance croissante face aux enjeux mondiaux liés à la souveraineté maritime, à la sécurité régionale, à la transition énergétique, à la préservation de la biodiversité marine et à la recherche de nouvelles sources de croissance économique.

Au-delà de son rôle stratégique, la relation économique et financière avec l'État — caractérisée par d'importants transferts publics — doit être analysée de manière approfondie afin d'en évaluer l'impact réel, y compris les retours économiques pour la France. Cela implique d'examiner les flux financiers bilatéraux, de valoriser les ressources naturelles et stratégiques du territoire, et de mesurer les bénéfices non seulement pour le Pays mais aussi pour la France, qu'ils soient économiques ou géopolitiques.

La commission d'enquête qu'il est proposé de créer permettra de réaliser un état des lieux rigoureux et actualisé de la valeur stratégique, économique et environnementale de la Polynésie française. L'objectif sera de fournir une analyse complète, basée sur des méthodologies rigoureuses, en ayant recours à un cabinet d'expertise de renommée internationale disposant d'une expertise éprouvée.

La présente proposition de délibération a été examinée par la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes, le 29 avril 2025, lors de laquelle elle a recueilli un vote favorable de la majorité des membres de la commission.

Lors de l'examen du texte, des débats ont eu lieu sur les missions et objectifs poursuivis ainsi que sur les crédits alloués à la commission d'enquête. Des échanges se sont également tenus sur le positionnement stratégique du Pays dans l'espace Indo-Pacifique ainsi que sur les flux financiers et économiques entre la Polynésie française et l'État.

Pour tenir compte des observations formulées en commission, j'ai déposé un amendement qui permettra de venir préciser les actions concrètes attendues de cette commission d'enquête afin de garantir la qualité et l'efficacité de ses travaux. Tel est l'objet de la proposition de délibération et de l'amendement qui sont soumis à l'approbation de notre assemblée.

*Merci bien.*

**Le président :** *Merci bien.*

*Pour la discussion générale, nous avons une heure : 36 minutes pour le Tavini, 15 pour le Tapura, et 9 pour les non-inscrits. J'invite ces derniers à prendre la parole.*

Excusez-moi, c'est vous, les non-inscrits.

**M^me^ Nicole Sanquer :** Déposé par le président de notre assemblée, Monsieur Antony Géros, le 24 avril 2025, les représentants à l'assemblée ont été destinataires d'une proposition de délibération relative à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information relatifs aux enjeux géostratégiques, environnementaux, économiques et financiers de la Polynésie française et de sa Zone économique exclusive.

D'un périmètre excessivement large, cette proposition de délibération vise, selon le rapport de présentation :

– À mener une analyse approfondie et objective de la nature, l'ampleur et les impacts réels des transferts financiers entre la France et notre territoire ;
– À investiguer sur la place stratégique qu'occupe la Polynésie dans son environnement régional et mondial ;
– Et à analyser les avantages même potentiels que retire la France de sa relation avec la Polynésie d'un point de vue économique, géopolitique et militaire.

Dans l'objectif d'obtenir un état des lieux actualisé et documenté sur la valeur géostratégique, économique et financière de notre territoire et d'éclairer les choix futurs du Pays en matière de développement économique, d'autonomie et de partenariats.

Pour mener à bien ces travaux, Monsieur le président, vous avez d'ores et déjà acté qu'il sera fait appel à un cabinet d'expertise de renommée internationale disposant d'une expérience éprouvée.

Sans l'assumer pleinement, l'objet de cette proposition de délibération ne répond pas à l'objet, à notre sens, d'une commission d'enquête tel que défini par notre règlement intérieur puisque les commissions d'enquête « *sont formées pour recueillir des éléments d'information, soit sur des faits déterminés, soit sur la gestion des services publics.* »

Monsieur le président de l'assemblée, éclairez-moi, parce que de quels faits déterminés s'agit-il ? Et, quelle gestion de service public mis en cause est concernée ? Parce que pour le moment, nous n'en voyons aucun.

Ces travaux d'études que vous souhaitez conduire s'inscrivent en réalité dans la continuité des travaux de la commission spéciale de décolonisation, laquelle est pleinement habilitée pour ce faire, puisque c'est vous-même qui avait initié l'étendue de ces missions. Elles retiennent la possibilité « *d'étudier et d'analyser toute question afférente à la décolonisation en Polynésie française* ».

Alors pourquoi ne pas continuer à agir dans ce cadre-là puisque c'est bien de cela dont il s'agit. De plus, vous l'avez inscrit en point V – Questions diverses à l'ordre du jour de la commission spéciale sur la décolonisation, le mardi 3 juin dernier.

L'état des lieux attendu étant justifié par la nécessité d'éclairer les choix futurs du Pays en matière de développement économique, d'autonomie et de partenariats préalable à la décolonisation, confirmé lors des échanges tenus en commission par Monsieur Temaru.

Pour autant, Monsieur le président de l'assemblée, et comme il vous a été souligné en commission par mes collègues, par vos méthodes, vous n'assumez pas vos décisions qui ne répondent en réalité qu'à mobiliser au travers de cette proposition de délibération, les deniers publics de l'assemblée pour financer des travaux qui ne répondent qu'à servir une idéologie. 25 millions de francs, c'est le montant, en plus des ressources humaines de notre institution, qui sera pleinement mobilisés à la cause de votre parti et non à l'ensemble des Polynésiens que cette assemblée représente.

Sans compter que le Conseil d'État vous a encore une fois récemment rappeler à l'ordre, en précisant que vous ne pouvez être habilité à représenter la Polynésie française, pour conduire des actions contentieuses et engager un dialogue de décolonisation avec l'État en vue de l'autodétermination de la Polynésie française.

Seul le Chef de l'exécutif peut légalement agir sauf à méconnaitre à la séparation des pouvoirs entre nos deux institutions.

Aussi, nous estimons que l'objet de cette proposition de délibération soumise à notre examen n'a pas lieu d'être, tant par les moyens humains et financiers et les pouvoirs d'enquête qu'elle mobilise, qu'aux attributions que vous ne détenez pas pour engager, sur la base de ces travaux, un dialogue de décolonisation avec l'État en vue de l'autodétermination de la Polynésie française.

Autant de raisons, Monsieur le président, pour vous inviter à mobiliser les moyens de notre assemblée pour répondre aux besoins de notre population sur des sujets d'actualité et qui contribuent à améliorer plus concrètement les conditions de vie quotidienne de nos familles.

Je vous remercie.

**Le président :** *Très bien. Merci bien.*

*Qu'en est-il du Tavini huiraatira ? On commence par Maurea, puis viendra Allen.*

**M. Allen Salmon :** *Merci, Monsieur le président. Tout d'abord,* j'aimerais vous faire part d'un sentiment de regret, parce que lors de la tenue de la commission des institutions, nous avions déjà demandés à préciser les membres de cette commission d'enquête et on devait le faire avant la tenue de cette séance. Et là, je vois que ce n'est toujours pas fait. Donc, on va parler de la commission d'enquête sans savoir qui, vraiment, va siéger dans cette commission d'enquête. Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas préciser ce point-là avant de débattre sur ce sujet, président ?

**Le président :** *En vrai, on a souhaité avant tout unir nos pensées. Une fois nos pensées unies, si le Président l'accepte, nous suspendrons la séance pour échanger sur les personnes que nous estimons appropriées pour siéger au sein de cette commission.*

*Nous avons entendu l'avis d'une personne qui ne partage pas le même point de vue. Maintenant, nous allons écouter le nôtre. Ensuite, si les avis convergent, nous aborderons le troisième point : la fameuse commission. Et, une fois cela fait, si le président demande qu'on prenne un moment pour en discuter, nous le ferons.*

*Merci.*

**M. Allen Salmon :** *Très bien.*

*À présent, deux interventions sont prévues du côté du Tavini huiraatira. La première sera en tahitien, présentée par notre collègue Tapati, afin que notre population comprenne mieux ce sujet qui est très important. Ensuite, je prendrai la parole pour faire une présentation en français. Cher collègue Tapati, vous avez la parole.*

**M^me^ Maurea Maamaatuaiahutapu :** Président, je vais intervenir aussi. *Merci.*

**Le président :** Tapati.

**M. Tafai, Mitema Tapati :** *Bien. Nous sommes aujourd'hui réunis pour parler de la création, l'instauration légale d'une commission d'enquête sur les principales richesses du peuple primitif de Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française). Normalement, ce qui est décidé en ce lieu devrait être légalement acté. Mais dans le fonctionnement véritable de notre pays, lorsqu'un projet de ce type est voté ici, il faut très peu de temps pour qu'il soit présenté au tribunal, et l'on vient bafouer la décision prise par l'ensemble des élus du peuple.*

*C'est une commission très importante aujourd'hui pour nous, car elle va permettre de lancer un travail que notre population ne perçoit pas encore clairement, au-delà des discours habituels du type : « nous sommes un pays pauvre », « nous sommes un peuple pauvre »… Et pourtant, il semble bien que nous ne vivions pas de manière autonome.*

*Si ces paroles sont vraies, alors il est légitime que nous mettions en place une commission qui puisse faire émerger la vérité et la justice. Quelles sont réellement les grandes richesses du peuple qui occupe ce pays ? Depuis le ciel jusqu'aux profondeurs de l'océan, d'est en ouest.*

*Face à tous les discours que nous entendons régulièrement, il y en a un notamment : « Si la France se retire, nous allons mourir ». Écoutons pourtant certains anciens qui ont participé à l'élection présidentielle française de 2017, et qui ont entendu cette phrase : « Il y a une richesse immense en Polynésie, et elle nous appartient. «* La Polynésie, c'est notre pactole. » *Mais ce ne sont que des paroles*.

*À nous, représentants élus du peuple, d'ouvrir une discussion profonde. Lisons bien. Agissons bien. Et que cela ne se fasse pas à travers des calculs ou des considérations politiques, mais bien à travers l'amour de ce pays et l'amour de ce peuple, pour que nous accomplissions cette mission.*

*À mon sens, c'est la période que l'on appelle « hinapa'arae » (NDT, littéralement, la quatrième génération descendant d'un ancêtre commun), une époque pour dévoiler, mais aussi un temps pour faire jaillir la vérité et la justice dans notre pays.*

*Merci. Mes salutations.*

**Le président :** *Merci. Nous poursuivons avec Allen.*

**M. Allen Salmon :** *Merci bien,* Tapati.

Le texte qui nous est soumis vise à la création d'une commission d'enquête conformément à l'article 68 du règlement intérieur de notre assemblée sur les enjeux géostratégiques, environnementaux, économiques et financiers de la Polynésie française. Un intitulé riche, à la hauteur de ce que notre époque exige, car cette commission d'enquête représente sans aucun doute un pas de géant dans notre compréhension de notre Pays, de son poids économique, de sa valeur politique et de sa position dans l'échiquier diplomatique et géopolitique de la France.

Jusqu'à présent, aucune majorité n'avait engagé une telle démarche, aucune.

L'analyse stratégique de notre poids, de nos ressources et de nos intérêts a souvent été reléguée au second plan, au profit de récits forgés ailleurs auxquels nous avons trop souvent adhéré, sans y prendre de la hauteur. Et il faut le dire avec franchise, en Polynésie française, le débat sur l'avenir de notre statut est régulièrement traversé par une forme de crainte, la peur du grand bleu de l'indépendance, la peur que l'émancipation politique conduise à l'isolement économique. Cette peur légitime s'est nourrie d'une comparaison parfois explicite avec certains de nos voisins du Pacifique, comme le Vanuatu, qui est souvent cité, perçus comme vulnérables ou démunis. Mais à force de regarder l'autre comme un avertissement, nous avons cessé de nous regarder nous-mêmes comme une possibilité.

Et c'est précisément cette logique que cette commission d'enquête peut contribuer à inverser. En éclairant notre potentiel, en objectivant notre réalité, en rendant à notre peuple le droit de penser à son avenir à partir de lui-même et non par ricochet d'analyses importées.

Notre territoire est depuis trop longtemps évoqué en chiffres bruts, en tableaux de transfert ou encore en aides budgétaires calculées sans qu'on n'en interroge ni les effets réels, ni les contreparties implicites. Plus concrètement, il nous est souvent expliqué ce que l'État nous apporte, et cette présentation s'accompagne parfois d'une idée sous-jacente, celle que notre existence institutionnelle et économique serait dépendante de la bienveillance de la France. Mais il est bien plus rare qu'il soit dit ce que nous représentons. Plus rare encore, qu'il soit reconnu ce que nous valons et presque jamais ne sont exposés avec transparence les bénéfices que la République elle-même tire de notre existence et de notre position.

Or, la Polynésie française n'est pas un désert, ni une terre marginale ou lointaine. Elle est située au cœur de l'axe Indopacifique, Et à l'heure où cette région concentre les attentions, les tensions et les ambitions du monde, il devient essentiel d'apprécier avec justesse la place que nous occupons dans les équilibres stratégiques, tant pour la France que pour la communauté internationale.

Cette commission d'enquête, c'est d'abord une exigence de vérités : Vérité sur la richesse immense que représente notre zone économique exclusive de plus de 5 millions de kilomètres carrés. Vérité sur les ressources qu'elle abrite, les nodules polymétalliques, les terres rares, le cobalt, le platine, autrement dit, les matières premières de demain, celles de la transition énergétique, celles de l'innovation technologique mondiale. Vérité aussi sur la valeur stratégique de notre position, car notre Pays n'est pas

un simple confetti sur la carte. Il est un levier de souveraineté pour la France, un pivot de sa défense, une sentinelle dans l'océan Pacifique.

Alors que la France accueille l'UNOC III, le sommet mondial pour l'océan, à Nice, et que la communauté internationale s'apprête à débattre de la préservation et de la valorisation durable des espaces marins, il est utile de rappeler que c'est par ces Outre-mer et notamment par la Polynésie française que la France dispose d'une telle légitimité. Notre Président du pays, Monsieur Moetai Brotherson, a d'ailleurs fait l'objet d'acclamations du public et notamment de celle de Monsieur Macron, Président de la République française, lors de son allocution où il a présenté notre ZEE comme la zone économique exclusive protégée la plus vaste du monde.

Pour en revenir à cette commission d'enquête, son objectif est aussi simple que fondamental, établir un état des lieux clair et juste car trop souvent, on nous parle de ce que la France nous donne, 100 milliards par-ci, 225 milliards par-là, mais rarement de ce que la Polynésie permet (présence militaire, rayonnement diplomatique, accès à des ressources stratégiques), notre contribution est bien réelle, mais hélas peu mesurée. Il est donc temps d'avoir une lecture complète, non seulement des transferts vers notre pays, mais aussi des retours vers l'économie française, des bénéfices indirects et des gains géopolitiques.

Cette transparence, nous la devons avant tout à notre *peuple polynésien,* avant tout à notre *peuple polynésien.* Elle est la condition d'un dialogue honnête, d'un rapport plus équilibré avec l'État et surtout d'une meilleure confiance en nous-mêmes. Il est souvent rappelé ce que la Polynésie reçoit, mais lorsqu'il s'agit d'exprimer ce que la Polynésie donne réellement à la France, les mots viennent parfois à manquer.

C'est là tout l'objet de cette commission d'enquête, mettre en lumière cette contribution, l'évaluer avec rigueur et lui donner la place qu'elle mérite dans le débat public, car on ne construit pas sereinement l'avenir sans mesurer clairement ce que l'on apporte. C'est en ce sens que je vous invite, chers collègues, de quelques bords politiques que ce soit, à soutenir cette proposition de délibération.

*Que l'amour règne*.

**Le président :** *Bon, merci bien.*

Maurea.

**M^me^ Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, la création d'une commission d'enquête est toujours un acte solennel. Elle témoigne d'une volonté politique forte, celle de faire toute la lumière sur des enjeux structurants pour notre pays et de mettre à disposition de notre assemblée les moyens nécessaires à une évaluation approfondie, rigoureuse et transparente.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas simplement de conduire un exercice de contrôle parlementaire traditionnel. Il s'agit de doter notre assemblée d'un véritable instrument stratégique d'intelligence collective au service de la vérité, de la souveraineté des faits et de la pleine compréhension de la place que notre pays, la Polynésie française, occupe dans les équilibres géostratégiques, économiques, environnementaux et financiers, régionaux et mondiaux.

Les amendements qui seront présentés précisent à bonne escient les missions assignées à cette commission. Celle-ci sera notamment chargée :

– De quantifier la contribution stratégique de notre zone économique exclusive, qui s'étend sur près de 5,5 millions de kilomètres carrés, ainsi que de l'ensemble de nos ressources, qu'elles soient terrestres, maritimes ou subocéaniques, à la puissance française et européenne ;

– D'évaluer l'ensemble des flux économiques et financiers entre la Polynésie et l'État français en établissant un solde net rigoureux, en calculant le taux de retour des financements publics vers l'économie française et en mesurant l'impact de ces transferts sur l'économie locale ;
– De conduire une analyse coût-bénéfice élargie prenant en compte tant les bénéfices marchands que non marchands pour la Polynésie comme pour la France, y compris les bénéfices immatériels tels que l'accès stratégique à notre ZEE, notre positionnement dans l'Indopacifique ou encore notre rôle dans la stratégie nucléaire française.
– Et enfin, de proposer des scénarii prospectifs pour éclairer les choix futurs et alimenter une vision partagée, éclairée et réaliste de notre développement et de nos relations futures avec l'État.

Cette commission est également structurée dans un souci d'équilibre, de pluralité et de compétences. L'amendement à l'article 2 viendra préciser la composition de la commission qui sera présidée par Monsieur Antony Géros et accompagné de collègues aux expertises diverses et reconnues, à commencer par son vice-président, Monsieur Oscar, Manutahi Temaru. Ce travail reposera sur une méthodologie structurée, transversale et garante du droit à l'information, car il est de notre responsabilité d'être à la hauteur des attentes de notre peuple et vous l'avez bien dit, comprendre, évaluer, objectiver, dépasser les approximations et fonder nos décisions sur des données et des analyses solides. Cette démarche est pleinement légitime. Elle ne vise pas à pointer du doigt, mais à prendre notre responsabilité institutionnelle et historique, celle de documenter objectivement ce que représente la Polynésie, non seulement en tant que collectivité d'outre-mer, mais surtout en tant qu'espace stratégique du XXIe siècle au cœur des recompositions planétaires.

Enfin, je souhaite rappeler que cette commission n'est ni une fin en soi, ni un instrument de confrontation. Elle est un levier de connaissance et d'émancipation, comme il a été évoqué tantôt. Elle prépare les fondations d'un dialogue plus éclairé, plus équilibré, plus respectueux, entre notre pays et la République. Je vous invite donc à soutenir massivement cette proposition de délibération, qui sera amendée dans un esprit d'intérêt général, de responsabilité collective et de fidélité à notre engagement envers le peuple *polynésien.* Et je fais un petit clin d'œil à ma collègue Tepuaraurii qui, je l'espère, rejoindra notre commission d'enquête.

*Merci bien.*

**Le président :** *Voilà, merci bien. C'est tout pour le Tavini ?... Bon.*

*Le groupe Tapura huiraatira, vous avez la parole.*

**M. Édouard Fritch :** Merci bien, Monsieur le président. Mes chers collègues. Nous déciderons un peu plus tard si Tepuaraurii fera partie de la commission, mais je voulais ici exprimer une opposition résolue et argumenter à cette proposition de création d'une commission d'enquête, prétendument, comme cela a été dit, destinée à éclairer les enjeux géostratégiques, économiques et financiers de la Polynésie française, une opposition à la proposition telle que proposée ici, Monsieur le président.

Ne nous y trompons pas. Ce que vous nous présentez comme un outil de connaissance est, en réalité, un instrument de combat politique. Un outil au service d'un projet idéologique : celui de l'indépendance.

Car derrière les formules, derrière les termes flatteurs comme « expertise », « évaluation stratégique », « intérêt du Pays », « intérêt des Polynésiens », « le *peuple polynésien* » se cache une intention claire : construire un récit. Un récit destiné à fragiliser la relation entre la Polynésie française et la République. Un récit destiné à accréditer l'idée que l'État tire plus profit de la Polynésie que l'inverse. Un récit, enfin, destiné à justifier une rupture.

Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que personne ici ne pourra mettre en doute mon attachement à notre peuple, à notre culture et à mon pays. Et cette conviction patriotique ne saurait être confisquée par une seule famille politique.

Votre enquête à des allures de procès politique.

Regardons les choses en face. Qui sont les initiateurs de cette commission d'enquête ? Il suffit effectivement de lire les deux noms qui sont cités dans le projet de délibération avec vous-même comme président et le président du Tavini huiraatira comme vice-président, les deux figures majeures du courant indépendantiste.

Et nous devrions croire sur parole que vos intentions sont objectives  Que cette enquête sera objective ? Qu'elle servira tous les Polynésiens, au-delà des clivages politiques ?

Non. Ce serait faire preuve d'une naïveté coupable que d'y croire.

Ce que cette commission prépare, ce n'est pas un rapport d'expertise. C'est un réquisitoire. Un acte d'accusation politique contre la République.

On nous parle d'« avantages que la France tire de la Polynésie ». Et pourquoi pas l'inverse ? Où est l'étude sur ce que la Polynésie gagne de son appartenance à la France ? Où est l'analyse sur les bénéfices de l'État de droit, de la solidarité nationale, de l'investissement public de l'État dans nos routes, nos hôpitaux, nos quais, nos écoles, nos hôtels, nos avions ?

C'est précisément parce que je suis attaché aux intérêts de notre population que nous refusons les raccourcis faciles. Que nous refusons que l'on instrumentalise notre histoire et notre avenir à des fins partisanes.

Soyons très clairs. Il est normal, Monsieur le président, il est légitime, et même sain d'interroger les flux financiers, les enjeux stratégiques, les équilibres de notre relation avec la République, avec l'État. Oui, il est normal !

Mais pour le faire sérieusement, il faut une méthode. Une rigueur. Il faut un pluralisme. Or, cette commission, telle qu'elle est conçue, en est dépourvue.

D'abord, par sa composition : elle n'est pas représentative de la diversité politique de notre assemblée. Elle donne les clés et le pilotage de l'analyse à ceux qui, depuis toujours, militent pour une rupture.

Ensuite, par son objet : il est flou, il est épars, il est fourre-tout. On y parle à la fois de géostratégie, de biodiversité, de cobalt, de flux financiers, de défense, de souveraineté… mais sans aucune hiérarchisation, sans calendrier clair, sans plan de travail. Je vous ferai une proposition sur l'objet.

Enfin, par son budget : 25 millions de francs pour une commission d'enquête sur les termes mêmes… dont les termes mêmes sont politiques.

C'est un luxe, surtout pour produire un document dont les conclusions sont, à l'évidence, déjà écrites. Votre commission est un détournement de l'outil démocratique.

Mes chers collègues, une commission d'enquête est un outil puissant. Je suis d'accord, cela a été dit ici. Elle a été pensée dans notre statut pour faire la lumière sur des zones d'ombre, pour révéler des dysfonctionnements, pour servir la transparence. C'est ça l'objet d'une commission.

Mais ici, ce mécanisme est détourné. Ce n'est pas une lumière que l'on cherche à faire jaillir. C'est une mise en scène.

Et d'ailleurs, qui peut croire que cette enquête sera objective si, dès le départ, les présidents proposés en sont les juges et les procureurs ?

C'est comme si l'on constituait un jury populaire présidé par l'accusation.

Ce que cette démarche trahit, c'est un mépris pour l'intelligence collective. Une tentative de travestir un combat politique en expertise neutre. Mais personne n'est dupe. Et surtout pas les Polynésiens.

Votre mise en scène traduit encore une stratégie de victimisation à peine voilée.

Il faut aussi dénoncer ici la stratégie rhétorique à l'œuvre. Cette commission s'inscrit dans une logique bien connue : celle de la victimisation permanente. On vient de l'entendre encore.

On nous répète que la France « profite » de notre ZEE, qu'elle "exploite" nos ressources, qu'elle "monopolise" notre potentiel. Mais sur quels faits, sur quels faits établis reposent ces discours ? Quelle preuve tangible, quelle démonstration rigoureuse ?

Ces discours ne servent pas à comprendre. Ces discours servent à nourrir un ressentiment, à attiser une défiance, à créer une illusion de dépossession.

Mais c'est oublier que notre relation avec la France est d'abord une relation de co-construction.

Qui finance les infrastructures ? Qui finance les réseaux, les salaires des 5 000 fonctionnaires polynésiens de l'État ? Qui finance les communes ? Etc., etc., etc. Qui nous a aidé à résister à la pandémie, à reconstruire après les cyclones, à protéger nos familles et enfin, à aider nos entreprises ?

Je ne nie pas et je ne veux pas nier les blessures de l'Histoire. Je n'ignore pas les combats légitimes pour plus de reconnaissance, mais je refuse qu'on instrumentalise cette mémoire pour justifier un projet de rupture qui mettrait en péril la cohésion et la stabilité de notre Pays, de mon Pays.

Vous faites la promotion d'une vision déséquilibrée du partenariat avec l'État.

Ce que révèle cette commission, c'est une vision à sens unique. Une vision déformée du partenariat entre la Polynésie française et l'État. Une vision où la France ne serait qu'un acteur dominant et intéressé. Où la Polynésie ne serait qu'un territoire pillé, un territoire ignoré, relégué au rôle de colonie moderne.

Mais cette lecture n'est pas bonne. Cette lecture, elle est fausse. Elle est historiquement travestie, économiquement injuste et surtout politiquement dangereuse.

Car oui, la France est intéressée par notre position géographique, de notre appartenance au Pacifique. Cela ne fait aucun doute.

Mais ce que cette lecture omet volontairement, c'est tout ce que l'État donne, construit, soutient et sécurise en Polynésie française. Qui finance à hauteur des 200 millions, je le répète ici, par an les logements, les infrastructures, la pêche, les enseignants ? Qui prend en charge les coûts du service public régalien ? car la sécurité est un problème chez nous. Qui prend en charge la Justice, l'armée, sans que nous ayons à en supporter directement le poids budgétaire ? Qui maintient ici les hôpitaux de haut niveau, des collèges et des lycées gratuits, des dispositifs de continuité territoriale pour nos étudiants, nos patients, nos familles ?

Et allons plus loin encore : qui, dans les moments de crise, est à nos côtés ? Lorsqu'un cyclone balaie une île, lorsqu'un décès survient accidentellement à Maiao, qui déploie les secours, les militaires, les moyens logistiques ? Qui ? Lors de la pandémie, qui a acheminé les vaccins, affrété les avions, distribué les aides massives aux familles et aux entreprises ? Qui ? Vous le savez.

La vérité, c'est que ce partenariat n'est pas déséquilibré. Ce partenariat est profondément solidaire.

Et ceux qui prétendent que la France “profite” de nous, omettent sciemment de dire que sans elle, nous devrions soit faire des choix économiques drastiques, soit substituer la solidarité nationale par des partenariats régionaux ou internationaux bien moins généreux, et souvent bien moins désintéressés.

Car que pèserait une Polynésie indépendante, seule dans les grands équilibres du monde ? Quelle garantie de sécurité face aux tensions du Pacifique, aux ambitions régionales croissantes, à la pression sur les ressources marines et minières justement dont on parle aujourd’hui ? Qui viendrait financer demain nos investissements structurants ? À quel prix et à quelles conditions ?

Ceux qui idéalisent… Ceux qui idéalisent la rupture oublient une chose fondamentale. Oui, vous oubliez une chose fondamentale, l’État français ne nous opprime pas. L’État français nous protège.

L’État nous garantit un cadre institutionnel stable, une monnaie forte, une diplomatie puissante, une surveillance efficace de notre zone économique ; votre Président l’a encore répété et votre ministre, encore une fois, ici, ce matin. Des institutions qui, bien que perfectibles, sont des remparts contre l’instabilité, contre l’arbitraire et la déstabilisation.

Je le dis donc clairement : notre avenir ne repose pas dans le rejet de ce partenariat. Je crois qu’il repose dans sa réinvention, dans son amélioration, dans sa consolidation.

Mais cela effectivement suppose de sortir de sortir de ce discours victimaire. Cela suppose de regarder avec lucidité ce que nous avons construit ensemble avec l’État.

Cela suppose de ne pas transformer chaque avantage mutuel en soupçon… en soupçon d’exploitation.

Notre relation avec la République n’est pas une domination, ni une soumission. Nous sommes libres. C’est un ancrage. C’est une force. C’est une opportunité pour faire rayonner notre identité, notre culture, notre responsabilité dans un cadre de stabilité et de confiance.

Non, nous ne sommes pas soumis, nous ne sommes pas dominés, nous ne sommes pas de Stockholm. Nous sommes de ce pays. Nous sommes debout et dignes. Nous sommes fiers d’être Polynésiens et c’est au nom de cette fierté que nous voulons qu’on ne travestisse pas notre avenir dans des récits de ressentiment. Que l’on n’oppose pas notre culture et notre dignité de *Polynésien* à notre appartenance républicaine, car les deux… les deux peuvent coexister.

Voici, ce qu’il faudrait faire à la place de votre commission.

Si nous voulons vraiment faire œuvre utile, si nous voulons éclairer l’avenir sans l’embrumer de propagande, alors faisons mieux. Remplaçons cette commission d’enquête partisane par une mission, pas une commission une mission, une mission d’information rigoureusement indépendante, pluraliste et transparente. Une mission qui associerait non pas seulement les seuls militants de l’indépendance, mais l’ensemble des forces politiques représentées à l’assemblée, les acteurs économiques du Pays, les élus municipaux, les universitaires, les scientifiques, les institutions de la République, les partenaires sociaux, et pourquoi pas, des observateurs extérieurs reconnus pour leur expertise en matière d’analyse stratégique et financière ; une mission… une mission d’information.

Mais surtout, définissons ensemble, avant, un cahier des charges clair, un cahier des charges qui soit objectif, délimité. Car on ne peut pas tout mélanger. Vous commencez à le faire déjà, les enjeux géostratégiques, la biodiversité marine, les flux budgétaires, les minerais sous-marins, les transferts sociaux, la dissuasion nucléaire… Ce que vous envisagez n’est pas une enquête, c’est une auberge espagnole où chacun vient chercher ce qui sert son discours. Il nous faut une approche sérieuse, mes chers collègues. Il nous faut une approche méthodique, construite. Et cette approche ne doit pas servir à conforter des convictions idéologiques. Elle doit viser à produire une photographie honnête et complète de la réalité. Ni enjolivée, ni noircie. Une base factuelle, sur laquelle les Polynésiens pourront débattre en toute connaissance de cause.

Car au fond, ce que nos polynésiens attendent aujourd'hui, ce n'est pas un procès à charge contre la France. Ce n'est pas une rhétorique de rupture… pas une rhétorique de rupture entretenue par quelques-uns.

Ce que les Polynésiens veulent, ce que le Pays réclame, c'est de la vérité, c'est de la transparence, de la clarté sur les enjeux de demain. Ils veulent savoir, concrètement, comment améliorer notre autonomie, notre capacité à nous prendre en charge sans tout remettre en question. Comment y aller vers cette souveraineté ? Comment ?

Ils veulent savoir comment valoriser notre zone économique, protéger nos ressources, renforcer nos infrastructures, développer notre économie, moderniser nos institutions, baisser nos prix, tout en maintenant la stabilité politique, la solidarité nationale et les garanties que nous offre notre appartenance à la France.

Alors oui, il faut une étude. Oui, il faut une évaluation.

Mais pas une commission d'enquête pour écrire à l'avance les conclusions d'un programme indépendantiste. Ce qu'il faut, c'est un outil démocratique, équilibré, fidèle à la réalité, au service d'un débat honnête et d'un avenir partagé.

Pour conclure, mes chers collègues, alors oui, nous sommes favorables à ce que l'on évalue notre potentiel. Oui, nous sommes favorables à ce que l'on comprenne mieux les enjeux de notre zone économique, de nos ressources, de notre position dans le Pacifique. Oui ! Oui ! Oui ! Nous sommes favorables.

Mais nous refusons que cela se fasse au prix de la manipulation. Nous refusons que l'on détourne une institution pour en faire une arme politique. Nous refusons que l'on fabrique une fiction destinée à servir une idéologie.

Parce que… Parce que nous croyons que notre avenir ne se construit pas contre la République. Il se construit avec elle. Dans l'exigence, bien sûr, dans la lucidité, mais aussi dans le respect mutuel.

C'est cette voix-là que nous exprimer, que nous voulons faire entendre aujourd'hui. Une voix enracinée ici, dans notre terre, dans notre peuple, dans notre temps, mais qui refuse les caricatures. Une voix qui refuse les procès d'intention. Une voix qui croit encore à la force des femmes et des hommes de ce pays, à la dignité et à la responsabilité. Je vous remercie Monsieur le président.

**Le président :** *Bon, merci bien.*

*C'est tout pour les interventions ? C'est tout.*

**M^me^ Maurea Maamaatuaiahutapu :** Président ?... Président ?...

**Le président :** Oui, *Monsieur le président.*

**M. Oscar, Manutahi Temaru :** *Je ne m'attendais pas à ce que notre discussion d'aujourd'hui aboutisse ainsi. Je suis profondément ému par ce qui se passe en ce moment, par la beauté de ce projet porté par deux élus, Allen Salmon et Tapati, qui proposent ensemble une très belle initiative : la création d'une commission d'enquête pour rechercher et clarifier la vérité sur Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française).*

*Hier soir encore, Macron a tenu un discours dans lequel il a voulu expliquer à la France ce qu'est notre pays. Il a dit : «* Prenez ce bout de papier, dessinez l'Europe sur ce bout de papier. Bien, la Polynésie,

c'est ça. *Et vous, qu'en pensez-vous ?* C'est ça, la Polynésie, ce bout de papier ? Non. Ce n'est pas ce bout de papier. Et ce pays, la Polynésie, il faut le mériter.

*Un homme à la tête d'un pays indépendant a dit un jour : « La première richesse d'un pays, ce ne sont ni ses métaux précieux ni son pétrole, mais son peuple. » Voilà la première richesse d'un pays.*

*J'ai écouté les critiques, parce que la présidence est assurée par un membre du Tavini huiraatira. Mais il n'y a pas de problème. Vous pouvez être président, qu'un autre soit vice-président, je n'ai vu aucun souci. Peut-être que ce qui gêne, c'est qu'on approche de la vérité. J'ai entendu ce qu'a dit le président depuis le début jusqu'à la fin, je voulais savoir où était le problème. Mais il n'y a aucun problème. Parce que demain matin, notre pays sera indépendant ; oui, demain au matin, vendredi, nous serons membres de la grande assemblée des Nations unies. C'est la loi. Et la France aussi en fait partie. Elle ne pourra pas fuir le débat, cet État devra s'expliquer devant la communauté internationale. C'est cela que souhaite le Tavini huiraatira, et non pas faire des reproches, non.*

*Il existe un espace qu'ils ont eux-mêmes mis en place après la Seconde Guerre mondiale, afin qu'il n'y ait plus jamais de guerre : faire grandir la parole de paix. C'est pourquoi ils ont mis en place ce Comité des 24. C'est là qu'ils ont rédigé leurs principes de décolonisation pour tous les peuples qui ne sont pas encore indépendants. Ils ont écrit très clairement à travers la résolution 1514 que les difficultés politiques, les enjeux économiques, et la situation sociale d'un peuple ne devaient pas l'empêcher d'accéder à son indépendance.*

*La question de l'indépendance est le fondement même qui relie les 193 pays membres des nations unies. Lorsqu'un problème surgit entre tel ou tel pays, lorsqu'on l'examine, quelle en est la cause ? Et trop souvent, on voit que c'est le non-respect du droit à l'autodétermination. Alors je pose la question : où en est le droit à l'autodétermination du peuple polynésien ?*

*Pendant qu'ils prenaient leurs décisions, ils faisaient exploser leurs bombes nucléaires, ils répandaient ici leur poison atomique. Ont-ils respecté notre droit à l'autodétermination ? Non, aucun respect. Et d'où vient cette histoire ? De l'Algérie. C'est là qu'a éclaté cette guerre. C'est ça, la raison. Pourquoi n'ont-ils pas fait leurs essais là-bas, sur leur propre territoire ?* Dans le Massif central, dans les Alpes. *Non, ils ont préféré venir ici, chez nous. Pourquoi ? Pour tester, faire des essais. Nous avons été les cobayes de leurs expériences nucléaires. Voilà ce qu'a été leur conduite, et nous nous sommes dressés pour nos opposer à cette injustice, à cette faute.*

*Et certains ont même été jusqu'à dire : « non, c'est bien », « il n'y a pas de danger ». Mais pendant combien de temps ? Cela fait 30 ans que ce peuple est trompé. Qu'on ne soit pas fâchés d'entendre cela, c'est un fait. Voilà ce qui s'est passé.*

*Il n'y a aucun service de l'État — si, peut-être en France, mais pas ici chez nous — qui soit capable de nous donner clairement le nombre de victimes qui ont succombées à cause des radiations nucléaires.*

*Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Je vous assure que ça n'a pas été simple, à l'époque, de s'y opposer seul ! Cela n'a pas été facile.*

*Je veux remercier aujourd'hui un homme, une personne nommée Houzel Ghislain, un scientifique qui a conçu la bombe atomique pour l'État français, et qui a reconnu publiquement son remords, en disant que c'était bien une arme empoisonnée.*

*Quand j'écoute nos collègues, notre président Édouard, je ne vois aucun problème. Et les chiffres aujourd'hui montrent que le nombre de malades atteints de cancer ne cesse d'augmenter. Nous savons tous que cette maladie, on ne peut pas en guérir. Les professionnels de santé disent :* on peut traiter les cancers, on ne peut pas les guérir.

*Le droit à l'autodétermination d'un peuple est inscrit dans le texte même de la Constitution française, avant même le corps du texte, dans* son préambule de la Constitution : le droit des peuples à l'autodétermination. *Le peuple polynésien ainsi que le peuple kanak leur droit à l'autodétermination.*

*Si nous écoutons bien, c'est une situation grave. Ceci est un texte de loi et l'État français est tenue de le respecter, ce qu'elle ne respecte pas aujourd'hui.*

*Le 17 mai 2013, l'Organisation des nations unies a rendu une décision importante, en reconnaissant notre existence et notre souveraineté : nous sommes souverains sur cette terre et sur toutes ses richesses.*

*Si nous étions partis en France pour porter cette affaire, rien ne se fera. C'est pourquoi je dis à cette commission d'enquête : soyez vigilants, on cherchera par tous les moyens à vous faire chanceler, à vous embrouiller ; on cherchera par tous les moyens à vous avilir de cette belle initiative tant espérée, pour nos générations futures afin qu'elles connaissent l'histoire de leur pays, Mā'ohi Nui (NDT, la Polynésie française).*

*Aujourd'hui, on entend dire que notre pays fait 5 millions de kilomètres carrés. Que Dieu soit loué, merci à Dieu d'avoir créé ce pays ainsi que toutes ces richesses pour nous et pour tous ceux qui aiment cette terre.*

*Aujourd'hui, tout le monde a compris. Depuis 1986, je me suis levé et j'ai parlé toute une journée, une pierre à la main, pour évoquer l'histoire de notre pays et les richesses qu'il recèle. Mais on m'a pris pour un fou.*

*Un ami m'a dit que demain, il dirait à la population de Faa'a : allez payer vos impôts, allez payer votre dû. Depuis 1986 — c'est ce qu'on demandait, personne n'y prêtait attention. Aujourd'hui, tout le monde sait que notre pays déborde de richesses. Travaillons ensemble !*

*Vous rappelez-vous, Monsieur le président, lorsque notre pays a été inscrit ? Vous étiez la première personne que je suis allé rencontrer pour dire : « Regardez notre pays aujourd'hui, il est sous observation par les Nations unies. » Je ne suis pas l'ennemi du peuple français, ce sont des êtres humains comme nous.*

*La loi que nous voulons appliquer ici est reconnue dans notre pays. Pourquoi je dis cela ? Vous savez que nous avions signé un accord avec le secrétaire général du parti socialiste, Monsieur François Hollande, qui devint président de la République française, et il s'était engagé à nous inscrire sur la liste des nations unies et à faire cesser les essais nucléaires à Moruroa.*

*Mais une fois qu'il s'est lancé dans la course aux élections présidentielles, il est revenu sur sa déclaration. Si notre pays n'avait aucune valeur, si ce n'était qu'un petit pays, on nous aurait laissés de côté. Ceci étant, ils savent aujourd'hui que notre terre est d'une richesse inestimable, et c'est cela que Monsieur Valls voulait dire quand il affirmait que la France ne reconnaissait pas la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies.*

*Moi, je dis que c'est un manque de respect envers la volonté de Dieu, qui a créé ce pays dans l'immensité du Pacifique. Notre terre n'a pas été créée en Europe, mais ici, dans l'océan Pacifique. Ils n'ont pas le droit de dire que nous sommes une terre française, chers amis.*

*Si nous regardons ce qui se passe ailleurs dans le monde : en Afrique, en Asie, à Mayotte, dans tous les territoires sous domination française. Les pratiques coloniales d'autrefois se poursuivent encore aujourd'hui. C'est toujours la même méthode : la spoliation des terres. Mais ce temps-là est révolu. Nous sommes aujourd'hui au temps de la clairvoyance. Ce que nous voulons, c'est que la loi soit réellement appliquée ici.*

*Peut-être que si nous n'avions pas de descendants, il n'y aurait pas de problèmes. Aujourd'hui, on voit ce qui se passe aux États-Unis : les gens sont expulsés car, en se rendant dans ce pays, ils n'avaient pas de titre de séjour. Là-bas, vous pouvez demander un titre de séjour, un visa, pour vivre en Californie. Ici chez nous, non. On vient ici, en passant par la fenêtre…Ils viennent ici comme s'ils étaient chez eux.*

*Où est donc passé notre statut d'autonomie ?... Monsieur le président, nous évoquions à l'instant le fléau que représente l'ice dans notre pays. Force est de constater que les condamnations ne dépassent pas six mois, après quoi les individus sont remis en liberté. Les peines sont manifestement insuffisantes, et certains en viennent à instrumentaliser cette faiblesse. Si ceux qui en ont la charge refusent de faire respecter la loi, alors c'est à nous, de nous en saisir. Ce pays avait des lois lorsqu'ils ont foulé notre terre.*

*Ce pays avait des lois et nos ancêtres avaient un fonctionnement. Cela ne date pas d'aujourd'hui. C'est en 1977 que notre premier statut d'autonomie a été inscrit dans la loi, guidé par notre maire Francis Sanford. Depuis ce jour, nous, Tavini huiraatira, avons affirmé que ce statut ne réglerait jamais les problèmes de notre peuple. Cinquante ans plus tard, rien n'a changé.*

*Allons-nous rester là, les bras croisés ? Non ! Vous êtes passés par là lorsque vous étiez au pouvoir. Les problèmes que nous examinons aujourd'hui, vous les connaissez. Avez-vous trouvé des solutions ? Non !*

*Et surtout, n'allez pas réduire la question de l'autodétermination d'un peuple et d'un pays à quelque chose de néfaste. C'est l'un des plus grands accomplissements dans la vie d'un peuple : le droit à la liberté. C'est la joie ultime, celle de pouvoir exercer sa souveraineté, de décider lui-même de son avenir. Car c'est à cet instant précis qu'un peuple devient pleinement un peuple. Lorsqu'un homme en domine un autre, certains parlent d'« esclave ». Ce n'est plus un homme à part entière, c'est un peu un invalide, c'est-à-dire qu'il n'a plus aucun droit sur lui-même.*

*S'agissant du statut qui nous guide aujourd'hui et dont vous vous êtes toujours vantés, année après année, une fois présenté aux experts de ce monde — il ne s'agit pas de simples experts — on nous a répondu que ce statut ne parlait pas réellement d'autonomie et ce, sur plusieurs points.*

*Il n'y a qu'à regarder ensemble. Lorsque l'on prépare une action afin d'être fixés sur les ressources présentes dans notre pays, on a l'impression que cela pose un problème ! Réjouissons-nous plutôt de cette bonne nouvelle pour notre pays ! Ainsi, je demande au président de me retirer de cette commission d'enquête et de vous y mettre. Oui, nous pouvons accomplir ce travail ensemble.*

*Merci de votre attention. Mes salutations.*

**Le président :** *Voilà. Merci bien.*

*Vous n'avez plus d'intervention ?*

*Nous passons à l'examen de l'article 1er.*

Édouard.

**M. Édouard Fritch :** *Je constate que nos interventions ne sont pas très claires.*

*Ce que je veux dire à notre président* Temaru*, c'est que je n'ai pas peur de dire la vérité. En effet, vous rendez hommage à cet homme, Monsieur* Ozel*, qui est venu affirmer ici qu'il avait commis un acte répréhensible. J'ai moi-même déclaré ici que j'avais menti. Oui, j'ai reconnu avoir menti car durant toute ma carrière politique, on m'avait assuré qu'il n'y avait aucun problème, vraiment aucun problème ! Et aujourd'hui, je réalise que je m'étais trompé. Depuis, cela est devenu un sujet de moquerie pour vous. Monsieur* Ozel *est finalement le seul homme gentil, intelligent, et beau ! Par contre, lorsque*

*vous voyez un Polynésien venir dire devant son peuple qu'il a menti, il n'y a pas plus pourri que lui ! C'est précisément sur ce point, Monsieur le président, que je ne suis plus tout à fait en accord avec vous.*

*Je disais, lors de mon intervention en langue française, que nous n'y étions pas opposés. Par contre, aujourd'hui, que cherchez-vous réellement à affirmer à travers le discours que vous tenez ? Cette commission n'est toujours pas mise en place que vous avez déjà un tas de reproches vis-à-vis de la France. Il y en a tellement : les essais nucléaires, etc., etc., etc.… Quant aux maladies, il n'en est aucune, dans ce pays, qui ne soit, au fond, liée à la responsabilité de la France.*

*C'est vous qui avez la majorité ! Vous parliez de petites erreurs, et je ne vous en tiens pas rigueur. En revanche, ce que j'ai vu dans l'appareil, c'est votre Président tout heureux :* « Carton plein pour la Polynésie ! » *C'est ce qu'il a dit, votre Président, de là-bas. Et cela n'a rien à voir avec la réalité de ce que vous décrivez aujourd'hui.*

*C'est le Tavini huiraatira qui l'a élu à cette fonction. Son inaction fait que notre président de l'assemblée essaye de mettre en place ce qu'il propose actuellement. Car, ce qu'il aurait fallu faire — et je ne remets pas en cause notre président Tony —, c'est que le gouvernement nous expose la réalité de la situation de notre pays aujourd'hui. Tous les chiffres sont entre leurs mains.*

*Souvenez-vous de notre précédente séance plénière : notre président avait déclaré, suite au décès de cette jeune fille, qu'il fallait mettre Messieurs* Macron et Sarkozy *en prison et que c'était eux qu'il fallait sanctionner. Et ces derniers jours, je vois notre Président en train d'étreindre le président Macron ! Et ici, on vient réclamer qu'il soit envoyé en prison !? Qu'est-ce que c'est que ça !?... Qu'est-ce que c'est que ça !?*

*Voilà le véritable problème qui se pose dans notre pays : votre mésentente !*

*À notre niveau, et je vous l'ai dit, je souhaite, moi aussi, connaître la vérité. J'ai été aux commandes de ce pays, et l'*IFREMER *est venu explorer nos fonds marins. Que m'ont-ils répondu ?* « Ah, il n'y a pas vraiment de terres rares… » *Je veux savoir également car, il est vrai que si nous avons réellement la possibilité de tirer profit de ces ressources pour financer le développement de nos propres projets,* pourquoi pas ?... Mais *ce que je constate, c'est qu'il semblerait que…* voilà. *Lorsque j'observe notre président de l'assemblée, celui-ci s'efforce de réaliser votre projet politique que le gouvernement du pays que vous avez porté à cette fonction ne met pas en place. C'est tout, c'est tout.*

*C'est pourquoi je dis qu'il faudrait peut-être être vigilant. Je ne fais pas continuellement l'éloge de la France. Je dis seulement que si nous suivons ce que vous avancez, nous allons tout droit vers une séparation entre nous et la France. Ce serait peut-être mieux de travailler ensemble car, aujourd'hui — et vous le savez, Monsieur le président, pour avoir été aux Samoa et à Tonga que —, la plupart de ces pays qui sont indépendants actuellement ont maintenu des accords avec l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, des états qui assuraient autrefois un protectorat. Nous ne pouvons pas avancer seuls dans notre coin.*

*Ainsi, ne croyez pas que je cherche à m'opposer à votre projet politique, je le respecte. Pendant deux ans, je me suis abstenu d'intervenir comme je le fais aujourd'hui, car j'attendais aussi ce miracle que vous aviez promis à la population. Et, aujourd'hui, ce miracle n'a pas eu lieu.*

*J'ai écouté les interventions des membres du Tavini huiraatira lors de nos discussions aujourd'hui et on a l'impression que vous faites partie de l'opposition alors que nous, nous apportons notre soutien.*

*Monsieur le président, respectons-nous les uns et les autres. Vous avez de bonnes idées également et nous les approuvons et soutenons. Par contre, il y a des orientations pour lesquelles nous vous demandons de prendre le temps afin que nous puissions réfléchir à la manière car nous devons préparer*

*notre voie. Ne fonçons pas de la sorte ! C'est ce qui vous amène ensuite à entendre des critiques envers la France : « La France ceci, la France cela, la France gnagnagna… ! »*

*Je pense à nos anciens qui sont partis là-bas défendre la souveraineté de la République française. Aujourd'hui, c'est tout ce que l'on dit d'eux !* Pas bon.

*C'est tout.*

*Merci,* président.

**Le président :** *Voilà. Merci bien.*

*Article 1er*

**Le président :** *Nous poursuivons avec l'article 1er. Un amendement a été déposé et nous a été transmis et j'invite le porteur de cet amendement à en faire lecture.* Tevaipaea.

**M. Tevaipaea Hoiore :** *Merci bien, Monsieur le président.*

L'article 1er de la proposition de délibération est complété par les dispositions suivantes :

Dans le cadre de ses missions, la commission d'enquête doit plus particulièrement s'attacher à examiner et à évaluer la nature quantitative et qualitative des relations financières et économiques entre la Polynésie française et la France. À cet effet, elle doit :

– établir un bilan complet des flux financiers et économiques bilatéraux, comportant une quantification exhaustive des flux financiers nets (entrants et sortants), un calcul du « taux de retour » des financements publics vers l'économie française et une analyse de la balance commerciale et des autres flux économiques pertinents ;

– évaluer l'impact macroéconomique global des transferts et des relations économiques sur l'économie polynésienne ;

– mener une analyse coûts-avantages élargie, en considérant les bénéfices et les coûts pour la Polynésie française et en évaluant les intérêts et avantages pour la France, y compris les aspects stratégiques non monétaires (accès et contrôle de la ZEE, positionnement géopolitique dans l'espace Indopacifique, rôle dans la défense et le statut de puissance nucléaire) ;

– et enfin proposer des scénarios prospectifs sur l'évolution de ces relations financières et économiques et de leurs impacts.

Voici donc l'exposé sommaire : Le présent amendement vient préciser les actions concrètes attendues de la commission d'enquête afin de garantir la qualité et l'efficacité de ses travaux. Ainsi, la commission devra tout particulièrement analyser les relations financières et économiques entre la Polynésie française et la France et à cet effet, produire un bilan complet des flux, évaluer l'impact macroéconomique et réaliser une analyse coûts-avantages intégrant les enjeux stratégiques. À partir de ces éléments, elle proposera des scénarios pour anticiper l'évolution de ces relations et leurs conséquences.

*Merci*.

**Le président :** *Voilà. Des interventions concernant ce premier amendement ?*

Tepuaraurii.

**Mme Tepuaraurii Teriitahi :** Oui. Président, merci.

Par rapport à cet amendement effectivement, qui tient compte des demandes qui ont été formulées pendant la commission, et je me rappelle — pour Maurea qui m'a fait un appel du pied, là — qu'à l'origine, lorsque nous avions parlé de cette commission d'enquête, c'était le contenu qu'il devait y avoir dans cette commission d'enquête. En fait, ce que nous proposons, président, contrairement à ce qui est inscrit — vous proposez de compléter l'article 1er par ce que vous venez d'énoncer —, nous, on propose que vous remplaciez l'article 1er par ce qui est écrit là, entièrement.

Au lieu de compléter, puisque vous vous proposez de compléter par « les dispositions suivantes », nous, nous demandons à ce que l'article 1er, ce soit cet article qui est là. Comme ça, c'est sans ambiguïté, et cela correspond aux demandes qu'on avait formulées à travers la commission, qui permettront d'évaluer. Effectivement, on sera dans ce cas-là dans une réelle évaluation conformément au règlement intérieur. Et, on pourra donc voir effectivement les transferts financiers bilatéraux, comme vous l'inscrivez, analyser les aspects stratégiques, etc. Enfin, tout est dit, mais pas en complément de ce qui est déjà écrit, mais en remplacement de ce qui est écrit.

**Le président :** Nuihau.

*(Présidence de M. Ueva Hamblin, 1er vice-président de l'assemblée de la Polynésie française.)*

**M. Nuihau Laurey :** Oui. Merci, Monsieur le président.

Quand j'ai lu la proposition qui était faite de constituer cette commission d'enquête, et en lisant l'exposé des motifs et l'objectif de cette commission, dans un premier temps, je me suis dit que c'était une bonne chose parce que sur la question des transferts entre l'État et le Pays, il y a beaucoup de choses qui sont dites, et il y a beaucoup de vérités, il y a beaucoup de contre-vérités, il y a beaucoup de fantasmes aussi. Mais en tout cas, la question se pose.

Nous, on l'a même vu pendant la campagne électorale. Certains pensaient que notre pays touchait des droits sur le passage des avions ou des satellites ou des choses comme ça, que certains établissements renvoyaient de l'argent en France. Et moi, je trouve que ce sont des questions légitimes. On ne peut pas tout savoir sur le budget de la collectivité, et donc je trouve que ça avait beaucoup de sens.

Maintenant, que ça se fasse dans le cadre d'une commission d'enquête…Et quand on regarde à quoi sert une commission d'enquête, moi je partage la proposition qui a été faite par le président Édouard Fritch, à savoir que le vrai véhicule juridique pour examiner ce sujet, c'est la mission d'information. C'est à ça que ça sert.

Une commission d'enquête, on en a fait plusieurs : on a fait une commission d'enquête sur le Covid parce qu'il y avait beaucoup de choses qui avaient été dites, des choses qui étaient non dites, et c'était normal qu'on auditionne tous ceux qui avaient participé à la gestion de la pandémie. Elle a rendu ses conclusions. Maintenant, à chacun de les lire, de les croire ou pas.

Dans ce qui nous est proposé, on n'essaie pas de — comment dirais-je ? — lever des points qui restent dans l'ombre, mais de dire concrètement quelles sont ces relations entre l'État et notre Pays. Mais le problème, au-delà du véhicule juridique, c'est qu'en lisant toujours l'exposé des motifs, je vois qu'on va comparer des *māpē (NDT, châtaigniers tahitien)*, des *bananes plantains*, des bananes, des choses qu'on peut difficilement comparer.

Moi, si on me dit : l'État me verse mon salaire tous les mois parce que je suis fonctionnaire d'État, je suis policier ou je suis professeur au collège, je sais que tous les mois, je peux avoir la certitude de ce que l'État me paye.

Quand on me dit que l'État verse chaque année 18 milliards, parce que ce sont les termes de la convention État-Pays qui ont été mises en place après la fin des essais nucléaires…pour ça, il suffit

d'aller regarder le budget que l'on vote chaque année pour savoir qu'il y a effectivement 18 milliards qui sont versés chaque année, 11 milliards directement dans le budget général du Pays, 1 milliard pour les communes et 6 milliards pour financer les investissements routiers, aéroportuaires et portuaires. C'est dans les comptes. Et donc, de ce point de vue-là, on voit que ce sont des flux financiers réels.

De l'autre côté, si on me dit : on va évaluer la valeur des terres rares qui se trouvent au fond de l'océan et on me dit que dans deux ans, trois ans, cinq ans ou dix ans, ça va valoir non pas 10 milliards, 100 milliards, mais 1 000 milliards. Il y a une vraie différence entre les deux.

À la fin du mois, si je suis fonctionnaire d'État, je vois l'argent sur mon compte et c'est grâce à cet argent que je rembourse mes *dettes*, que j'achète à manger, que je construis ma maison, que je fais tout.

Par contre, les 5, 10, 100 et 1 000 milliards qui sont au fond de l'océan et que l'on va sortir de l'océan dans cinq ans, dix ou dans quinze ans, ça, je ne connais personne au monde — même un cabinet ultra spécialisé — qui pourra me donner cette garantie. Parce qu'aujourd'hui, il n'y a aucune société au monde qui le fait, concrètement.

Si on me dit qu'on va évaluer la valeur du potentiel énergétique de l'océan — sous forme d'énergie thermique des mers, ou d'énergie ou l'eau motrice — on peut dire tout ce qu'on veut, mais pour l'instant il n'y a rien.

Alors si on me dit que dans un an, cinq, dix ou vingt ans ça vaudra 10 milliards, 50 milliards ou 100 milliards…eh bien il n'y a que ceux qui y croient qui peuvent lui donner de la valeur.

Donc on va se retrouver à comparer, comme je disais, des *māpē (NDT, châtaignier tahitien)* et des *bananes plantains*. On pourra discuter des heures, des jours, on pourra faire intervenir tous les cabinets que l'on veut, mais on ne parle pas de la même chose.

Donc c'est pour ça que moi, je pense effectivement qu'il faut une mission d'information pour évaluer tous les flux financiers qu'il y a entre la Polynésie et l'État. Et là, on a tous les éléments pour le dire. Y compris quelque chose qu'on connaît moins, c'est la partie de l'argent qui repart en France. Parce qu'il y a aussi des fonctionnaires de l'État qui renvoient de l'argent en France. Qu'est-ce que ça vaut effectivement ? Donc oui, il y a un vrai travail à faire là pour connaître ces chiffres.

Et puis, éventuellement, il y a d'autres missions que l'on peut organiser pour essayer de savoir s'il y a des ressources sous l'eau, à combien on peut les évaluer, combien ça va coûter pour aller les récupérer et les vendre. Et puis je pense qu'il faudra surtout qu'on se voie tous ensemble, tous élus que l'on est, pour dire si l'on veut ou l'on ne veut pas exploiter ces ressources minérales. Parce que de ce que j'ai compris jusqu'à présent, y compris dans la majorité, il y en a certains qui pensent que c'est une bonne chose d'aller chercher ces ressources, de les exploiter et de les valoriser. Et d'autres qui pensent que cela va poser de trop graves risques pour l'avenir.

Je pense donc que, dans cette commission d'enquête qui est proposée, il y a beaucoup de bonnes choses, de choses qui seraient intéressantes de mieux connaître, mais que si on voulait faire un travail le plus objectif possible pour que, comme le disait Édouard, il n'y ait pas une connotation politique trop forte, moi, je pense qu'il faudrait organiser, effectivement, une mission d'information pour analyser les flux avec l'État, les flux financiers qu'on peut vérifier. Et ensuite, on peut mettre en place aussi des missions d'information pour déterminer s'il y a une possibilité ou non de valoriser nos ressources minérales sous-marines, dans quelles conditions, comment et si on veut vraiment. Et là, je pense que l'on peut s'entendre sur ces sujets.

Mais de la manière dont s'est présenté aujourd'hui, le risque politique et l'impossibilité de comparer des flux financiers réels et de potentiels énergétiques ou minéraux vont faire que, de mon point de vue en tout cas, ce sera une perte de temps, mais pas seulement une perte de temps, une perte d'argent qui est valorisée exactement à 25 millions.

Donc, je n'ai pas d'opposition par rapport à cette volonté d'éclaircir ces points des relations financières entre le Pays et l'État, mais pas dans ces conditions.

Merci.

**Le président :** Oui, président Tony.

**M. Antony Géros :** *Oui, merci bien. Merci bien pour vos interventions. Je voudrais préciser quelque chose. La commission d'enquête que nous souhaitons mettre en place ne doit pas servir de prétexte à la partie adverse pour accuser la majorité de vouloir incriminer l'État français. Tout ce que nous voulons, c'est que l'on soit certain de connaître l'état d'esprit et les intentions également de l'État français quant au fait de s'être toujours vanté de notre territoire, aussi bien s'agissant de notre zone économique exclusive que de nos terres.*

*Jusqu'à aujourd'hui, votre président de l'assemblée est dans une situation complexe lorsqu'il vous dit que ce pays regorge de ressources mais qu'il n'y a aucun chiffre pour vous le démontrer. Les seuls chiffres dont nous disposons sont les 200 milliards reversés chaque année par l'État français afin de prouver que ce territoire est bien français. On a l'impression qu'ils versent la part qui revient à Paris, à Nice, à Bordeaux pour montrer que Bordeaux fait bien partie de la France. Cette affirmation ne me suffit pas pour justifier le fait que je sois français. Car, aujourd'hui, lorsque l'on se rend à l'étranger, ces derniers nous disent « Chers amis, l'on ne savait pas que vous étiez assis sur une mine d'or dont on ne connaît pas la valeur ! » Et une fois de retour dans notre pays, l'on ne souhaite pas que l'on mette en place un outil afin que nous puissions nous assurer de son existence ou pas !*

*Depuis 2004, deux solutions nous sont proposées. Il y a le comité d'échanges, c'est-à-dire que vous faites une demande auprès du haut-commissaire afin de vous entretenir avec lui et vous lui demandez alors si, d'après lui, il serait possible de nous fournir, grâce à leurs études, des informations concernant les ressources qui seraient présentes dans la zone économique exclusive de notre pays. Il vous répondra alors que « oui », mais que l'ensemble de ces ressources n'a pas encore été bien évalué dans leur entièreté jusqu'à aujourd'hui. Par contre, grâce à cette commission d'enquête, il ne pourra plus nous répondre ainsi. Il devra alors sonder ceux qui sont en France pour avoir la certitude de pouvoir répondre à cette question. Car, notre travail ne consiste pas à l'inviter demain pour se présenter devant nous et à l'interroger ! Ce n'est pas cela ! Ce n'est pas cela du tout !*

*D'ailleurs, c'est ce qu'on a voulu faire avec la commission d'enquête sur le nucléaire dans notre pays. Nous lui avons d'abord adressé une question et, 15 jours après, il entamait ses recherches en faisant appel à celles et ceux qui sont en France et ici pour lui indiquer clairement la réponse qu'il nous apportera. Voilà la démarche.*

*Cette démarche n'est pas un outil pour leur nuire. Ce n'est pas cela ! Tout ce que nous voulons, ce sont des chiffres ! S'ils nous répondent qu'il n'y a pas de chiffres, tant pis ! À ce moment-là, nous aviserons avec les moyens auxquels nous avons pensés. Il est vrai qu'il s'agit là d'une assez grande somme, mais il n'y a pas d'autre choix. Si nous voulons des données fiables, nous devons évidemment faire appel à des bureaux d'études et qui sont les mieux notés sur le plan international. Nous n'allons tout de même pas trouver un expert en chiffres dans les rues ! Voilà pourquoi nous en sommes arrivés à là.*

*S'agissant de toutes ces interventions qui nous tiraillent et nous hérissent, je ne rentrerai pas dans ce débat car ce n'est pas mon état d'esprit. Tout ce que je veux, c'est que nous puissions obtenir une dernière étude afin que nous puissions toutes et tous être fixés. Il se peut que vous ayez raison ! Il se peut qu'à la sortie des conclusions de ce rapport, nous apprenions que, finalement, il y a très peu de ressources dans notre pays. Il faut enquêter d'abord. Une fois cette étude faite, nous pourrons alors bien échanger. Par contre, l'on ne peut pas nous apporter de réponse sans qu'une étude n'ait été lancée. Cela ne marchera pas.*

*Ainsi, sur le premier point qui a été soulevé par notre collègue Tepuaraurii, l'on ne peut pas le (NDT, article 1er) retirer, non c'est impossible. On peut apporter un complément juste après ce premier amendement car il s'agit là du socle sur lequel repose les questions que nous souhaitons adresser à l'État français. On va juste poser des questions ! Il pourra également nous dire qu'il ne souhaite pas y répondre. Cela est possible. Par contre, qu'il ne nous apporte pas une réponse erronée ! À ce moment-là, l'on pourra alors parler de mensonge ! Cela dit, je ne pense pas que l'État français empruntera cette voie. Ils apporteront une réponse sérieuse. Nous savons que ce pays est de renommée mondiale et l'on ne peut pas non plus…Même si nous voulons notre indépendance, nous respectons tout de même l'État français par rapport à sa position.*

*Certes, l'on a des débats houleux lors de toutes nos réunions organisées dans le monde, mais après ces rencontres, non, on peut bien échanger avec eux, tout comme eux peuvent le faire aussi avec nous. Au moins, nous connaissons leur position sur les points que nous leur présentons ou bien que nous souhaitions examiner avec eux, ainsi que leur ferme opposition sur certains de nos points. Voilà.*

*Monsieur le président du Tapura, je respecte et j'honore votre décision. Je ne reviendrai pas sur l'intervention que vous avez faite devant tout le monde. Par contre, sachez que ce pays qui est le nôtre, demain, deviendra, de toute manière, indépendant. Il ne le deviendra peut-être pas grâce à nous ou à nos petits-enfants, mais ce pays accèdera à son indépendance. Il nous faut, ceci dit, préparer cela de manière méticuleuse au travers d'informations que nous réussirons à obtenir en tant que représentant élu de notre assemblée. Il n'y a pas fonction plus élevée que celle que nous occupons afin de nous tenir droit devant nos enfants pour leur dire : « Voici ce que vos parents ont fait. Maintenant, tout est entre vos mains pour finaliser ce qui reste à faire. »*

*La demande est celle-là. La demande est celle-là et rien d'autre. Ne mettez pas dans vos esprits que « ah, ceci est un moyen pour le Tavini de… » ! Non, ici, ce n'est pas le Tavini ; nous sommes à l'Assemblée ! Peut-être qu'il y a cet esprit, c'est vrai, mais par rapport au travail que nous devons faire, il n'y a pas cela. Il n'y a pas cela. Il n'y a pas cela.*

*Voilà, merci bien, Monsieur le président.*

**Mme Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Monsieur le président !*

**Le président :** Maurea.

**Mme Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Voici une demande. Peut-on faire une petite suspension de séance ?* Est-ce qu'on peut faire une petite suspension de séance, s'il vous plaît ?

**Le président :** Oui, bien sûr.

**Mme Maurea Maamaatuaiahutapu :** *Merci.*

Un quart d'heure suffira.

**Le président :** 10 minutes de suspension.

**Mme Maurea Maamaatuaiahutapu :** Ok, c'est déjà ça. Merci.

*(Suspendue à 18 heures 22 minutes, la séance est reprise à 19 heures 14 minutes.)*

*(Présidence de M. Antony Géros, président de l'assemblée de la Polynésie française.)*

**Le président :** *Voilà, merci bien. Veuillez nous excuser pour avoir tardé car l'on examinait un sujet après l'autre.* On a pris le temps de la réflexion pendant cette période de suspension. Nous nous sommes concertés avec les groupes constitués au sein de l'assemblée et puis les non-inscrits pour essayer

d'obtenir un consensus sur le document qui va présider à la création de cette commission d'enquête. Et donc, je vais céder la parole à mes collègues du Tapura et puis des non-inscrits pour qu'ils expliquent le positionnement qu'ils trouvent nécessaire pour recueillir ce consensus, tout en sachant qu'on va, bien entendu, aboutir à un retrait, un report du texte pour une présentation au plus tard le 3 juillet, puisque c'est la séance de clôture de la session administrative.

Si vous en convenez, je vais donc céder la parole à Tepuaraurii et, ensuite, je cèderai la parole à Nuihau.

*Merci.*

**M^me^ Tepuaraurii Teriitahi :** Merci président. Merci beaucoup pour cette proposition que vous nous faites, effectivement, de tenir compte de notre demande.

Il est vrai que nous avions demandé à remplacer l'article 1 par le contenu de l'amendement parce que, comme vous, on souhaite également avoir les chiffres, les résultats sur les transferts bilatéraux, comme on a dit et tout… enfin, tout le contenu de l'amendement. La seule chose sur laquelle on freinait — et je pense que Nuihau approfondira la pensée —, c'était sur la notion de commission d'enquête. Nous pensons effectivement qu'en changeant deux, trois petites choses à l'intérieur de la formulation, on peut y arriver. Mais, en tous les cas, on ne sera pas opposés de soutenir une commission d'enquête dans la mesure où elle est formulée correctement, etc. et que l'on puisse aboutir à la recherche de résultats que l'on veut tous avoir, parce qu'on n'a pas de volonté à cacher quoi que ce soit, et comme vous, effectivement, on veut des réponses. On comprend bien que vous soyez attachés à la commission d'enquête parce que, comparée à la mission d'information, elle est beaucoup plus contraignante et qu'effectivement, il y a des obligations légales, des sanctions.

Donc voilà, on rejoint l'idée de pouvoir se voir d'ici la prochaine séance voire la séance du 3 juillet pour arriver ensemble à trouver un consensus où on pourra soutenir tous ensemble cette proposition de délibération. Voilà.

**Le président :** *Merci bien.*

Nuihau.

**M. Nuihau Laurey :** Oui, merci Monsieur le président.

C'est toujours plus facile de passer en force que d'essayer de trouver un consensus, et c'est donc pour cela que je remercie le président et le groupe majoritaire de cette démarche. Parce que, comme Tepuaraurii le disait, nous, on n'est pas là non plus pour cacher des choses, surtout sur ces sujets financiers. On veut aussi savoir exactement ce qui vient, ce qui part. Et, concernant les enjeux de la ZEE et tous les sujets qu'on a déjà évoqués — je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit —, ce serait mieux qu'on le fasse de manière consensuelle.

Donc, par rapport à cela, moi, j'ai le sentiment qu'il y a des incompréhensions sur le véhicule juridique qui serait le plus à même de nous permettre d'avoir ces informations.

On comprend aussi qu'il y a des motivations politiques, il n'y a pas de… Elles sont tout à fait légitimes. Je ne suis pas dans un refus absolu de telle ou telle disposition, mais je pense qu'il faut essayer de trouver, non pas les points qui nous opposent, mais essayer de trouver une rédaction qui satisfasse tout le monde. Et, la proposition qui a été faite par le président de l'assemblée, dans la mesure où la dernière séance a lieu le 4 juillet, me semble-t-il, qu'on essaye de se réunir pour trouver les moyens de rédiger correctement les dispositions qui vont permettre d'évaluer ces échanges, nous convient tout à fait, encore plus nous qui ne sommes même pas un groupe au sein de cet hémicycle. Et donc, merci Monsieur le président, merci de nous donner aussi la parole.

**Le président :** *Merci.*

Est-ce qu'il y a d'autres membres qui veulent prendre la parole ? Steve.

**M. Steve Chailloux :** *Merci bien, Monsieur le président.*

*J'ai bien écouté les interventions de nos deux collègues de la minorité et je me réjouissais en les entendant. Je ne dis pas que l'on se rejoint complètement mais un peu, surtout par rapport à l'idée de trouver un consensus ensemble. En langue tahitienne, on dit souvent qu'il nous faut trouver un lieu où l'on pourra se rencontrer, s'entendre. S'entendre parce que ces sujets sont essentiels, non pas pour le Tavini huiraatira uniquement et comme cela avait été dit, mais pour l'ensemble. Nous récolterons de nouvelles informations grâce à cette commission d'enquête. Ensuite, lorsque ces chiffres sortiront, nous ferons notre politique chacun de notre côté. Par contre, ce que je retiendrai ici, c'est que l'on puisse vraiment nous réconcilier sur ce sujet, non pas pour notre groupe politique, mais bien pour notre population qui nous entoure actuellement.*

*Merci bien. Mes salutations.*

**Le président :** *Voilà, il n'y a plus d'intervention concernant cette demande de report de l'examen de cette proposition de délibération ? Ceci afin de donner le temps nécessaire pour travailler ensemble sur la rédaction de notre proposition de texte, et une fois que ce sera fait, et avant la fin de notre session administrative, la dernière séance se tenant le 3 juillet, nous pourrons alors approuver cette proposition de délibération relative à la* commission d'enquête. *On fait cela ?*

La délibération portant création de la commission d'enquête est donc retirée pour être représentée le 3 juillet.

*Merci bien.*

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS A L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

**Le président :** On n'a pas terminé. On va terminer par la désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'Assemblée de Polynésie française.

Dernièrement, il y a eu la création des PIAC et de la commission consultative du dispositif « projet d'insertion par l'activité communautaire (PIAC) ». Nous avons désigné deux représentants supplémentaires, en plus de Madame Tahia Brown, et ce que nous vous proposons comme candidature, c'est Madame Tepuaraurii et Madame Maite qui vont venir compléter la liste, puisqu'il y a déjà Tahia Brown qui y siège.

Cette modification est consécutive à la modification de l'arrêté de création de cette commission que le gouvernement a pris. Donc, si vous ne voyez pas d'inconvénient, je mets aux voix. À l'unanimité. *Merci*.

Oui, Tepua.

**M^me^ Tepuaraurii Teriitahi :** Oui, président, là aussi, il faut savoir dire merci quand il faut dire merci. Je voudrais remercier la majorité, et le gouvernement d'avoir tenu ses engagements parce que, c'est vrai que quand on avait parlé de ce PIAC et de ce comité qui devait se réunir, justement, pour analyser les dossiers de candidature au projet donc d'insertion par l'activité communautaire, j'avais présenté, à l'époque, ma candidature, mais comme il n'y avait qu'une place, le gouvernement avait annoncé, effectivement, et je remercie particulièrement Madame la vice-présidente, qu'on rajouterai une autre représentation de l'assemblée. Après, il y avait eu d'autres candidatures chez vous également et, donc, du coup, on en a rajouté deux.

En tous les cas, je tiens à remercier le gouvernement et la majorité d'avoir tenu ses engagements par rapport à cette représentation et je participerai avec plaisir à ces réunions de travail. Merci.

**Le président :** *Voilà, merci bien.*

Minarii, excuse-moi.

**M^me^ Minarii Galenon-Taupua :** Merci pour les remerciements Tepuaraurii. Cependant, je voulais remercier aussi d'avoir accepté, parce que c'est vraiment la ministre aussi de l'emploi et du travail qui a tenu à ce qu'on respecte ce qui a été dit en séance. En tous les cas, c'est vraiment avec respect que nous l'avons fait. Donc, au nom du ministre de l'emploi et du travail, nous vous remercions.

Merci beaucoup.

**Le président :** *Voilà, merci bien. Notre séance arrive à son terme.*

## EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

**Le président :** *Il y a la correspondance et vous connaissez bien cela maintenant.*

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

**Le président :** *Il est donc 19 h 30…*

Oui.

**M^me^ Patricia Pahio-Jennings :** Président, *une dernière intervention pour conclure notre séance de travail de ce jour.* Un dernier mot avant la clôture de notre séance. *Mes salutations une nouvelle fois en cette séance.* Une dernière note positive pour terminer en beauté notre séance.

Chers amis, chers collègues — *soyez encore un peu patients,* hein ? —, permettez-moi, au nom de la commission de la santé et des solidarités, de vous exprimer toute ma gratitude. Vous avez été nombreux aujourd'hui à arborer les couleurs de la campagne de lutte contre le cancer du col de l'utérus, portée ce mois-ci sous le nom de « Juin vert ». Ce n'est peut-être pas un grand acte de porter du vert, j'en conviens, pourtant, ce geste est porteur de sens. Il envoie un signal fort de soutien à cette cause de santé publique. Affirmer cette solidarité, c'est affirmer notre engagement collectif dans cette lutte. C'est exprimer à notre population notre volonté de l'informer pour mieux la soigner. C'est également affirmer notre solidarité envers les professionnels de santé qui sont, chaque jour, en première ligne et donnent le meilleur d'eux-mêmes pour sensibiliser, accompagner et soigner. Et c'est également apporter notre soutien à toutes ces associations qui accompagnent quotidiennement nos jeunes filles et nos femmes atteintes ou ayant été atteintes d'un cancer, comme les Amazones, La Ligue contre le cancer.

Chers collègues, plus nous serons nombreux à promouvoir ces campagnes, plus le tabou autour du dépistage reculera et ainsi, nous pourrons mieux accompagner notre population, mieux prévenir et mieux soigner.

Encore une fois, *merci bien. Que l'amour règne.*

*Rentrez bien dans vos foyers. Merci.*

*(Applaudissements dans la salle.)*

**Le président :** *Merci bien.*

Il est 19 h 21, la séance est close.

*Merci. Bonsoir.*

*(Il est 19 heures 21 minutes.)*

LA SECRÉTAIRE,

Odette Homai

LE PRÉSIDENT,

Antony Géros